

Métropole
du Grand Paris

METRO POLE DU GRAND PARIS 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



ÉDITO L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DU PROJET METROPOLITAIN



PATRICK OLLIER
ANCIEN MINISTRE,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS,
MAIRE DE RUEIL-MALMAISON

En 2021, la Métropole du Grand Paris a connu une actualité particulièrement riche avec des avancées majeures qui ont conforté la réalité métropolitaine.

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle qui s'est poursuivie en 2021, la Métropole a accéléré la mise en œuvre de son Plan métropolitain de relance en développant notamment sa démarche partenariale avec l'État, la Région Île-de-France ou encore la Banque des Territoires.

Malgré ce contexte sanitaire contraignant, des étapes majeures en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire ont été franchies. Le chantier du Centre Aquatique Olympique (CAO) est ainsi entré dans une phase active tandis que certains projets de la 2^e édition d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» (IMGP), ont passé une étape décisive avec la signature des actes de vente. Preuve du succès du plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe, la Métropole a même lancé une 3^e édition d'IMGP le 6 mai 2021.

La construction de l'Axe Seine s'est elle aussi renforcée avec plusieurs temps forts qui ont marqué l'année 2021. À l'occasion des 3^e Rencontres et du 2^e sommet de l'Axe Seine, la Métropole du Grand Paris a notamment évoqué, aux côtés de ses partenaires, différents axes de coopération stratégique au service d'une ambition commune.



Nous construisons avec vous et pour plus de 7 millions d'habitants un avenir désirable

L'année 2021 a également été celle d'une nouvelle dynamique de dialogue et de proximité engagée avec les Métropolitains. La Métropole a ainsi développé la participation citoyenne avec les rendez-vous des « Jeudis de la Métropole » et le lancement du cycle d'écoute « Métropole 2050 » pour construire ensemble la Métropole de demain, ainsi que le soutien à la démarche de prospective engagée par le Conseil de Développement (CoDev), dont les membres ont été renouvelés le 29 juin 2021.

Dans une optique de rééquilibrage territorial, un soutien accru a par ailleurs été apporté aux communes métropolitaines avec de nouvelles subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN). La Métropole a également poursuivi ses efforts pour développer les mobilités douces avec l'adoption du Plan vélo métropolitain et le développement du réseau des bornes de recharge électrique Métropolis. Elle a lancé la 2^e édition du programme « Centres-villes vivants » ainsi que le programme « *Innover dans la ville* », permettant d'accompagner les communes dans la redynamisation de leurs centres-villes et la construction de la ville de demain. Pour préserver et restaurer la biodiversité, la Métropole a par ailleurs lancé, auprès de ses 131 communes, la 2^e édition du programme « Nature 2050 ».

2021 a enfin permis d'accélérer le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain avec de nombreuses réunions techniques et politiques permettant de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain. Ce travail collaboratif a permis de présenter le projet de SCoT au Bureau métropolitain du 9 décembre 2021 en vue de son adoption à 94,2 % lors du Conseil du 24 janvier 2022.

Vous l'aurez compris, la Métropole du Grand Paris a réaffirmé, en 2021, son rôle de catalyseur en fédérant ses 131 communes et ses partenaires autour d'actions et de projets stratégiques d'envergure métropolitaine. C'est cet élan commun qui nous permet de bénéficier d'un effet de levier pour agir de manière efficace au service des Métropolitains. Grâce aux vertus de l'intelligence collective, nous construisons avec vous et pour plus de 7 millions d'habitants un avenir désirable : une Métropole à l'échelle humaine, solidaire, généreuse, inclusive et ambitieuse.

SOMMAIRE

CARTE D'IDENTITÉ DE LA MÉTROPOLE

1 EN BREF 10

Des compétences stratégiques au service des Métropolitains.....	11
En chiffres.....	12
Les temps forts 2021.....	14

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE 20

Les élus.....	21
Les membres du bureau.....	22
Les Conseiller(e)s métropolitain(e)s.....	24
Les Commissions thématiques.....	28
Les instances de dialogue et de coopération.....	32

NOTRE ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DES 131 COMMUNES ET DES 7,2 MILLIONS D'HABITANTS

1 UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET RAYONNANTE 36

L'ambition Olympique de la Métropole.....	37
« Inventons la Métropole du Grand Paris ».....	40
Axe Seine.....	43
Culture et sport.....	44

2 UNE MÉTROPOLE QUI ŒUVRE AU RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL 48

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).....	49
Fonds d'investissement métropolitain.....	50
ZAC et Opérations d'Intérêt métropolitain.....	52
Équipements structurants.....	54
Centres-villes vivants.....	56

3 UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE, MOTEUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE 58

Relance économique.....	59
Logistique métropolitaine.....	61
Économie circulaire et Économie sociale et solidaire.....	63

4 UNE MÉTROPOLE INNOVANTE ET NUMÉRIQUE, AU BÉNÉFICE DE TOUS 66

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).....	67
Partenariats avec les réseaux d'entreprises innovantes.....	68
Programme « <i>Innover dans la ville</i> » : numérique public et innovation urbaine.....	69
Inclusion numérique.....	71
Numérique responsable.....	72
Data.....	73

5 UNE MÉTROPOLE DURABLE ET SOLIDAIRE 74

Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM).....	75
Qualité de l'air.....	77
Compensation carbone.....	79
Transition énergétique.....	80
– Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM)	
– Rénovation Énergétique	
– Énergie Renouvelable	
Mobilités durables.....	85
Préservation de la biodiversité.....	88
– Atlas et Plan Biodiversité métropolitain	
– Partenariats nature en ville et biodiversité	
Préservation des forêts domaniales.....	90
Agriculture et alimentation.....	91
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).....	93
Politique de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).....	94
Santé et solidarité.....	95

6 UNE MÉTROPOLE QUI PRÉSERVE LES MILIEUX
AQUATIQUES ET PRÉVIENT LE RISQUE INONDATION 96

Fonctionnement naturel des cours d'eau
et des espaces inondables 97
Système de protection des inondations 99
Moyens d'exercice de la compétence GEMAPI 101

7 UNE MÉTROPOLE À L'ÉCOUTE
DES MÉTROPOLITAIN(E)S 104

CoDev 105
Jeudis de la Métropole 106
Métropole 2050 107

DES MOYENS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS

1 ADMINISTRATION 112

2 MOYENS FINANCIERS 114

3 COMMANDE PUBLIQUE 115

ANNEXES

État d'avancement « Inventons la Métropole
du Grand Paris » 1 118
État d'avancement « Inventons la Métropole
du Grand Paris » 2 122
FIM 126
FMIN 142
FIMACS 146

Glossaire 148
Index 149

**CARTE
D'IDENTITÉ**

**DE LA MÉTRO
POLE**

1 En bref _____ P.10

2 Une gouvernance
partagée et efficace _____ P.20

EN

BREF

DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES
AU SERVICE DES MÉTROPOLITAINS

CHIFFRES CLÉS

TEMPS FORTS



DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES AU SERVICE DES MÉTROPOLITAINS

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris a su répondre aux besoins des Métropolitains en contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie et au rayonnement de leurs communes. Ses compétences sont clairement définies et ses champs d'actions ne cessent de s'élargir.

Les 5 compétences de la Métropole du Grand Paris

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL



POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN



LE SAVIEZ-VOUS?

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité composée de 131 communes et 11 territoires. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val-d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants.



Agir en faveur du rééquilibrage territorial et améliorer le cadre de vie des Métropolitains

EN CHIFFRES

INSTITUTION

131
COMMUNES

11

TERRITOIRES

5 DOMAINES DE
COMPÉTENCES

POPULATION

7,2
MILLIONS
D'HABITANTS

25^e MÉTROPOLE
MONDIALE
EN TERMES
DE POPULATION

8 598
HAB./KM²

INVESTISSEMENT ET RICHESSE

43,7

M€ INVESTIS
POUR FINANCER DES PROJETS
DANS 91 COMMUNES ET
4 TERRITOIRES DANS LE CADRE
DU FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN (FIM)

25%

DU PRODUIT INTÉRIEUR
BRUT NATIONAL (PIB)

110

M€ DANS LE CADRE DU PLAN
MÉTROPOLITAIN DE RELANCE
POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE LOCALE

EMPLOI

1er
PÔLE D'EMPLOI
D'EUROPE



4,3

MILLIONS
D'EMPLOIS
SOIT 69% DES EMPLOIS
EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

7 610

EMPLOIS GÉNÉRÉS
DANS LES 3 ANS À VENIR
SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE GRÂCE AUX
INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1er
PÔLE DE RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT
EUROPÉEN

6

CLUSTERS ATTIRANT
LES ENTREPRISES DE
POINTE



900

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
DONT 16 UNIVERSITÉS

ATTRACTIVITÉ

1re
DESTINATION
TOURISTIQUE
MONDIALE

1er

PARC DE
BUREAUX
D'AFFAIRES
D'EUROPE



77

PROJETS
URBAINS
INNOVANTS DANS
LE CADRE D'« INVENTONS
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS »

1 CENTRE
AQUATIQUE
OLYMPIQUE EN
CONSTRUCTION

LES TEMPS FORTS 2021



9 FÉVRIER

ACTE 2 DU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

À l'occasion du Comité des partenaires du Pacte pour une logistique métropolitaine, qui a réuni près de 300 participants en distanciel, la Métropole du Grand Paris a officiellement lancé l'acte 2 du Pacte pour une logistique métropolitaine.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



Dans le cadre du déploiement de 5 000 bornes de recharge électrique dans la Métropole du Grand Paris, une nouvelle station de recharge électrique Métropolis a été inaugurée à Issy-les-Moulineaux. Un dispositif vertueux qui permet de lutter efficacement contre la pollution de l'air.



11 FÉVRIER

1^{ER} DÉBAT DES « JEUDIS DE LA MÉTROPOLE »

Consciente de son rôle pour favoriser les innovations, fédérer les acteurs et amplifier les initiatives, la Métropole s'est engagée dans le débat citoyen en lançant les « Jeudis de la Métropole ». Ces rendez-vous mensuels, en format digital, se sont poursuivis tout au long de l'année sur différentes thématiques.

16 FÉVRIER

CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAINE

La Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris ont signé une convention qui permet de mettre en synergie le travail des deux partenaires afin de réduire les inégalités territoriales, rééquilibrer le territoire et renforcer son attractivité.

23 FÉVRIER

URBAN VALLEY - IMGP2



Lauréat de la 2^e édition du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris », le programme Urban Valley, retenu pour l'aménagement du site des berges de Seine à Argenteuil a franchi une nouvelle étape avec la signature de la promesse de vente.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Métropole et La Banque Postale ont signé une convention de partenariat pour accompagner les Métropolitains dans la rénovation énergétique de leur habitation dans le cadre du Parcours de Rénovation Énergétique Performante (PREP).





18 MARS

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

La signature du CRTE a marqué la volonté partagée de l'État et de la Métropole d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement qui répond à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Il vise à connecter le Plan métropolitain de Relance de 110 millions d'euros avec celui de l'État et créer un effet de levier dans le cadre du rééquilibrage territorial.



2 AVRIL

DÉMARRAGE DU CHANTIER DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

Après avoir réalisé les travaux de remise en état des 12,5 hectares de

6 MAI INVENTONS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS 3

LANCEMENT DE LA 3^e ÉDITION D'« INVENTONS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS »

Suite au succès des deux premières éditions, la Métropole a lancé la 3^e édition du concours d'architecture et d'urbanisme « *Inventons la Métropole du Grand Paris* ». Organisée en lien avec l'État, la Société du Grand Paris, la Banque des Territoires et la Foncière de Transformation Immobilière d'Action Logement.



8 JUIN

ÉVACUATION DES TERRES POLLUÉES DU CAO

Dans le cadre du chantier du CAO, dont la Métropole est maître d'ouvrage, le chargement de la première péniche qui évacue les terres les plus polluées par la Seine a pu être organisé au Port de Gennevilliers. Un enjeu d'exemplarité en matière de développement durable, d'économie circulaire et de logistique fluviale.



14 JUIN

ÉCOQUARTIER DE L'ARSENAL - IMG 2

La Métropole a participé à la signature des actes de vente du projet « High Garden », lauréat de la 2^e édition d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* ». Ce projet emblématique de l'aménagement urbain de Rueil-Malmaison sur les hauteurs du Mont Valérien, donnera naissance à 20 000 m² de logements, commerces et restaurants.

16/19 JUIN

VIVA TECHNOLOGY

La Métropole du Grand Paris a participé à la 5^e édition de Viva Technology. L'évènement a été l'occasion de signer une convention de partenariat avec la French Tech Grand Paris pour imaginer la ville de demain.



29 JUIN

INSTALLATION DU CoDev

Dans le cadre de sa nouvelle mandature, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris a organisé sa journée d'installation en présence des 48 Métropolitain(e)s et 48 personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux et culturels qui le constituent.



7 JUILLET

STADE BAUER - IMGP 2

Projet phare de la 2^e édition d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*», le projet du Stade Bauer a été officiellement présenté au grand public à Saint-Ouen. Ce Stade proposera une mixité d'usages en phase avec les ambitions affichées lors du concours.

8 JUILLET

RELANCE ÉCONOMIQUE

À l'occasion du «*Rendez-vous de la Relance en Île-de-France*», la Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires ont signé une nouvelle convention de partenariat triennale, destinée à relancer l'économie métropolitaine affectée par la crise sanitaire.

9 JUILLET



ADOPTION DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Le Conseil de la Métropole a adopté à l'unanimité le Plan Vélo Métropolitain. Doté d'un budget annuel de 10 millions d'euros, il représente 200 km d'itinéraires répartis en 8 lignes traversant 65 communes.



10 JUILLET

INAUGURATION DU CENTRE AQUALUDIQUE L'ODYSSÉE

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a assisté à l'inauguration du Centre Aqualudique L'Odysée, à Aulnay-sous-Bois le 10 juillet, aux côtés notamment du Premier ministre Jean CASTEX, et de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée des Sports, Roxana MARACINEANU.

7/8 SEPTEMBRE

MIPIM



La Métropole du Grand Paris a participé au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui s'est déroulé les 7 et 8 septembre au Palais des Festivals de Cannes. Elle a pu organiser à cette occasion de nombreuses rencontres et conférences à l'attention des aménageurs, architectes, opérateurs, investisseurs et startups pour présenter les grands projets métropolitains.



9 SEPTEMBRE

VISITE DES ATELIERS MÉDICIS

Patrick OLLIER a participé à la visite des Ateliers Médicis organisée pour la Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT. Un équipement culturel de dimension métropolitaine financé par la Métropole du Grand Paris permettant de promouvoir et accompagner les artistes.



21 SEPTEMBRE

SOMMET DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris a participé au Sommet du Grand Paris qui s'est tenu au Pavillon Gabriel.

Au programme, une journée d'échanges autour des défis du Grand Paris et de ses objectifs à l'horizon 2030.



14 OCTOBRE

VISITE DU VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE ET DU SIÈGE PARIS 2024

Patrick OLLIER a participé à la visite du Président de la République, Emmanuel Macron, du Village olympique et

paralympique et du siège de Paris 2024. L'occasion de valoriser les dispositifs mis en place dans le cadre des Jeux Olympiques en faveur du développement de la pratique du sport et de l'insertion.

LES TEMPS FORTS 2021



19 OCTOBRE

1^{RE} ASSISES MÉTROPOLITAINES DU CENTRE-VILLE

Les 1^{re} Assises métropolitaines du centre-ville, organisées par la Métropole du Grand Paris et Centre-ville en Mouvement, ont donné lieu à des échanges de bonnes pratiques en faveur de l'attractivité des cœurs de ville.

26 OCTOBRE

3^E RENCONTRES DE L'AXE SEINE

Les 3^e rencontres de l'Axe Seine se sont tenues en présence notamment de Patrick OLLIER, Président de la Métropole

du Grand Paris, Anne HIDALGO, Maire de Paris, Edouard PHILIPPE, Président du Havre Seine Métropole et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie.



21 OCTOBRE

LOGISTIQUE FLUVIALE

Dans le cadre d'un évènement organisé au port de Bonneuil-sur-Marne en partenariat avec Haropa Port et Voies navigables de France, la Métropole a pu promouvoir la voie fluviale pour le transport de marchandises, en lien avec le Pacte pour une logistique métropolitaine et le développement de l'Axe Seine.

3 NOVEMBRE

MÉTROPOLE 2050

La Métropole a lancé le cycle d'écoute « Métropole 2050 » à la Tour Eiffel pour donner la parole aux citoyens, et notamment aux jeunes métropolitains. Les Métropolitains ont ainsi pu partager leurs attentes et leurs rêves pour un cadre de vie meilleur à l'horizon 2050.





15 NOVEMBRE

POSE DE LA 1^{RE} PIERRE DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

La pose de la 1^{re} pierre du CAO, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, s'est déroulée en présence notamment du Premier ministre, Jean CASTEX, du Président de la Métropole, Patrick OLLIER, de la ministre des Sports, Roxana MARACINEANU et de la ministre de la Ville, Nadia HAI.



8/10 DÉCEMBRE

SIMI

La Métropole du Grand Paris était présente au SIMI, le salon des acteurs de l'immobilier. Cette visibilité lui a permis de mettre notamment en lumière ses projets d'aménagements emblématiques, parmi lesquels le CAO, les ZAC des Docks et de la Plaine Saulnier ainsi que les Opérations d'intérêt Métropolitain.

16/19 NOVEMBRE

5^E ÉDITION DU GRAND PARIS CIRCULAIRE

La 5^e édition du Grand Paris Circulaire a réuni les acteurs métropolitains de l'économie circulaire. Lors de cet événement, la Métropole a pu annoncer l'élaboration de la première stratégie métropolitaine de l'Économie Circulaire et Solidaire.



UNE
GOUVERNANCE
PARTAGÉE
EFFICACE

La Métropole du Grand Paris compte plusieurs instances, composées d'élus qui proposent, débattent et délibèrent sur tous les sujets métropolitains. Tous ces élus sont maires, adjoints ou conseillers de l'une des communes de la Métropole.

LES ÉLUS

LE PRÉSIDENT

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseillers et Conseillères métropolitains au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il réunit le Conseil, fixe son ordre du jour, prépare et exécute ses délibérations. Il en va de même pour le Bureau. Par ailleurs, le Président ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Enfin, il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des maires, la Conférence des présidents de territoire ainsi que la Conférence des présidents de groupes.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-présidents de la Métropole du Grand Paris sont élus par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-présidents et de 23 Conseiller(e)s délégué(e)s représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Il s'agit d'une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. De même, il examine l'ordre du jour et les projets de délibération devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Conseil, qui est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris, règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 208 Conseiller(e)s métropolitain(e)s élus au suffrage universel direct lors des élections municipales selon les dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT. Au minimum, un représentant par commune est élu. En raison de son poids démographique, la Ville de Paris en compte 60. En 2021, au cours de cinq conseils métropolitains, 208 délibérations ont été adoptées par cette instance.



En 2021, **5** Conseils métropolitains, **208** délibérations adoptées

LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

1. Les Républicains, Divers Droite et Indépendants (LR-DVD-I), présidé par Éric CÉSARI ;
2. Socialistes, Écologistes et Républicains (SER), présidé par Emmanuel GREGOIRE ;
3. Union des Démocrates et Indépendants, Centriste (UDI-UC), présidé par Ludovic TORO ;
4. Front de gauche et citoyennes (FG), présidé par Patrice LECLERC ;
5. Alternative écologiste, sociale et citoyenne (AESC), présidé par Sylvain RAIFAUD.

LES MEMBRES DU BUREAU*

1 PRÉSIDENT

20 VICE-PRÉSIDENTS

23 CONSEILLER(E)S
DÉLÉGUÉ(E)S



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison

VICE-PRÉSIDENTS



Anne HIDALGO
Maire de Paris
1^{re} Vice-présidente
Relations
Internationales et
Grands Événements



Philippe LAURENT
Maire
de Sceaux
Finances et
Information
Citoyenne



Djénéba KEITA
Adjointe au Maire
de Montreuil
Alimentation,
Circuits Courts
et Modes de
Consommation



Antoinette GUHL
Conseillère de Paris
Nature en Ville,
Biodiversité
et Agriculture
Métropolitaine



Éric CESARI
Adjoint au Maire de
Courbevoie
Stratégie et
Partenariats
Institutionnels
Président du Groupe
Les Républicains et
divers droite



Daniel GUIRAUD
Adjoint au Maire
des Lias
Transition
Écologique,
Qualité de l'Air et
Développement
des Réseaux
Énergétiques



Georges SIFFREDI
Président du Conseil
Départemental des
Hauts-de-Seine,
Conseiller municipal
de Châtenay-Malabry
Aménagement
du Territoire
Métropolitain



Manuel AESCHLIMANN
Maire
d'Asnières-sur-Seine
Administration
Générale



Michel LEPRÊTRE
Conseiller municipal
de Vitry-sur-Seine
Amélioration
de l'Habitat



André SANTINI
Maire
d'Issy-les-Moulineaux
Stratégie
Économique



Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-
Maur-des-Fossés
Gestion des
Milieux Aquatiques
et Prévention
des Inondations
(GEMAPI)



Luc CARVOUNAS
Maire
d'Alfortville
Tourisme



Geoffroy BOULARD
Maire du 17^e arr.
de Paris
Communication
et Innovation
Numérique



Xavier LEMOINE
Maire
de Montfermeil
Économie Circulaire,
Collaborative,
Sociale et Solidaire



Jean-Pierre BARNAUD
Maire
de Chennevières-
sur-Marne
Mobilités et
Circulations Douces



Richard DELL'AGNOLA
Maire
de Thiais
Suivi du Grand Paris
Express



Denis CAHENZLI
Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois
Stratégie
Métropolitaine
de l'Habitat



Quentin GESELL
Maire
de Dugny
Développement
Sportif



Patrick CHAIMOVITCH
Maire
de Colombes
Rénovation
Énergétique



Michel FOURCADE
Maire de Pierrefitte-
sur-Seine
Stratégie en matière
de réserves foncières

CONSEILLER(E)S DÉLÉGUÉ(E)S



Jacques-Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Suivi « Inventons la Métropole du Grand Paris » et grandes opérations métropolitaines



Nadège AZZAZ
Maire de Châtillon
Égalité femmes-hommes



Étienne LENGEREAU
Maire de Montrouge
Suivi de l'Installation des Bornes de Recharge Électrique (Métropolis)



Jacqueline BELHOMME
Maire de Malakoff
Culture et Patrimoine



Virginie DASPÉT
Adjointe au Maire du 20^e arr. de Paris
Réduction des Inégalités Territoriales



Daniel-Georges COURTOIS
Conseiller de Paris
Coopérations et Relations Territoriales



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormesson-sur-Marne
Centres-villes vivants, Services et Commerces de Proximité



Olivier KLEIN
Maire de Clichy-sous-Bois
Politique du Logement



Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Suivi du Conseil de Développement (CoDev)



Patricia TORDJMAN
Maire de Gentilly
Autoroutes du Futur



Brigitte MARSIGNY
Maire de Noisy-le-Grand
Espaces Boisés et Forêts



Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Infrastructures, Équipements Structurants, Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines



Afaf GABELOTAUD
Adjointe à la Maire de Paris
Évaluation des Politiques Publiques



Karine FRANCLET
Maire d'Aubervilliers
Suivi du Plan Métropolitain de Relance



Sébastien BÉNÉTEAU
Premier Maire-adjoint de Juvisy-sur-Orge
Harmonisation des Pratiques Municipales



Alexandra CORDEBARD
Maire du 10^e arr. de Paris
Budget



Jacques BAUDRIER
Adjoint à la Maire de Paris
Déploiement des Pistes Cyclables



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Cohérence Territoriale



Vincent BEDU
Maire de Santeny
Communes Rurales de la Métropole



Laurent RUSSIER
Conseiller municipal de Saint-Denis
Développement des Tiers-Lieux



François DECHY
Maire de Romainville
Développement de l'Offre d'Insertion et Création de l'Observatoire Métropolitain de l'Insertion



Hélène DE COMARMOND
Maire de Cachan
Cité de la Gastronomie



Jean-Michel GENESTIER
Maire de Le Raincy
Logistique Métropolitaine



*En décembre 2021

LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S*



Marie-Hélène AMIABLE
Maire
de Bagneux
FG



Joëlle AMOZIGH
Première
Maire-adjointe
de Neuilly-sur-Marne
LR-DVD-I



Jean-Noël AQUA
Conseiller
de Paris
FG



François ASENSI
Maire
de Tremblay-en-
France
FG



Charles ASLANGUL
Maire
de Bry-sur-Marne
LR-DVD-I



Pierre-Christophe BAGUET
Maire
de Boulogne-
Billancourt
LR-DVD-I



Dominique BAILLY
Maire
de Vaujours
LR-DVD-I



Léa BALAGE EL MARIKY
Adjointe au Maire
du 18^e arr. de Paris
AESC



Christiane BARODY-WEISS
Maire de Marnes-
la-Coquette



Laurent BARON
Maire du
Pré-Saint-Gervais
SER



Benoît BAS
Adjoint à la Maire
de Garches
LR-DVD-I



François BECHIEAU
Adjoint au Maire
du 19^e arr. de Paris
AESC



David BELLARD
Adjoint à la Maire
de Paris
AESC



Fabien BENEDIC
Conseiller municipal
d'Argenteuil
SER



Florence BERTHOUT
Maire du 5^e arr.
de Paris
LR-DVD-I



Patrice BESSAC
Maire
de Montreuil
FG



Aline BESSIS
Adjointe au Maire
du 17^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Hélène BIDARD
Adjointe à la Maire
de Paris
FG



Stéphane BLANCHET
Maire
de Sevran
FG



Jean-Michel BLUTEAU
Maire
de Villemomble
LR-DVD-I



Nicolas BONNET-OUALDJ
Conseiller
de Paris
FG



Katy BONTINCK
Première
Maire-adjointe
de Saint-Denis
AESC



Jean-Baptiste BORSALI
Maire
du Bourget
LR-DVD-I



Karim BOUAMRANE
Maire
de Saint-Ouen
SER



Guillaume BOUDY
Maire
de Suresnes
LR-DVD-I



Angelina BOURDIER-CHAREF
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine
LR-DVD-I



Monique BOUTEILLE
Première
Maire-adjointe de
Rueil-Malmaison
LR-DVD-I



Philippe BOUYSSOU
Maire
d'Ivry-sur-Seine
FG



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-
en-Brie
UDI-UC



Ian BROSSAT
Adjoint à la Maire
de Paris
FG



Véronique BUCAILLE
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Christian CAMBON
Sénateur du Val-
de-Marne, Conseiller
municipal de
Saint-Maurice
LR-DVD-I



Pierre-Olivier CAREL
Adjoint au Maire
de Rosny-sous-Bois
LR-DVD-I



Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
Conseillère
de Paris
LR-DVD-I



Gilles CARREZ
Député, Conseiller
municipal du
Perreux-sur-Marne
LR-DVD-I



Laurent CATHALA
Maire
de Créteil
SER



Régis CHARBONNIER
Maire
de Boissy-Saint-Léger
SER



Marie CHAVANON
Maire
de Fresnes
SER



Hervé CHEVREAU
Maire
d'Épinay-sur-Seine
LR-DVD-I



Marie-Carole CIUNTO
Maire
de Sucy-en-Brie
LR-DVD-I

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE



Jérôme COUMET
Maire du 13^e arr. de Paris
SER



Rolin CRANOLY
Maire de Gagny
LR-DVD-I



François DAGNAUD
Maire du 19^e arr. de Paris
SER



Philippe DALLIER
Sénateur de la Seine-Saint-Denis,
Conseiller municipal des Pavillons-sous-Bois
LR-DVD-I



Rachida DATI
Maire du 7^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Stéphanie DAUMIN
Maire de Chevilly-Larue
FG



Ségolène DE LARMINAT
Adjointe au Maire de Saint-Cloud
LR-DVD-I



Grégoire DE LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
UDI-UC



Aline DE MARCILLAC
Maire de Ville-d'Avray
UDI-UC



Anne DE RUGY
Conseillère municipale de Bagnolet
AESC



Christian DEMUYNCK
Maire de Neuilly-Plaisance
LR-DVD-I



Clotilde DEROUARD
Adjointe au Maire du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Jeanne D'HAUTESERRE
Maire du 8^e arr. de Paris
LR-DVD-I



François-Marie DIDIER
Conseiller de Paris
LR-DVD-I



Patrick DONATH
Maire de Bourg-la-Reine
UDI-UC



Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont
LR-DVD-I



Patrick DOUET
Maire de Bonneuil-sur-Marne
FG



Didier DOUSSET
Maire du Plessis-Trévise



Carole DRAI
Première Maire-adjointe de Saint-Maur-des-Fossés
LR-DVD-I



Sébastien DULERMO
Premier Maire-adjoint du 9^e arr. de Paris
UDI-UC



Shems EL KHALFAOUI
Adjoint au Maire de Saint-Denis
SER



Agnès EVREN
Députée européenne, Conseillère de Paris
LR-DVD-I



Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse
SER



Patrick FARCY
Maire de Villecresnes
UDI-UC



Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire de La Queue-en-Brie
LR-DVD-I



Yvan FEMEL
Maire de Noisieux
LR-DVD-I



Vincent FRANCHI
Premier Maire-adjoint de Puteaux
LR-DVD-I



Jean-Christophe FROMANTIN
Maire de Neuilly-sur-Seine



Philippe GAUDIN
Maire de Villeneuve-Saint-Georges
LR-DVD-I



Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire de Fontenay-sous-Bois
FG



Didier GONZALES
Maire de Villeneuve-le-Roi
LR-DVD-I



Philippe GOUJON
Maire du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Emmanuel GREGOIRE
Premier Maire-adjoint de Paris
Président du Groupe SER



Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine
LR-DVD-I



Jean-Jacques GROUSSEAU
Maire d'Athis-Mons
SER



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville
LR-DVD-I



Michel HERBILLON
Député, Conseiller municipal de Maisons-Alfort
LR-DVD-I



Stephen HERVE
Maire de Bondy
LR-DVD-I



Véronique JACQUELINE-COLAS
Maire de Vaucresson



Christine JANODET
Maire d'Orly
AESC



Patrick JARRY
Maire de Nanterre
FG



Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
LR-DVD-I



Halima JEMNI
Conseillère de Paris
SER



Philippe JUVIN
Maire de La Garenne-Colombes
LR-DVD-I



Jérôme KARKULOWSKI
Adjoint au Maire de Levallois-Perret
LR-DVD-I



Bertrand KERN
Maire de Pantin
SER



Pénélope KOMITES
Adjointe à la Maire de Paris
SER



Fatoumata KONE
Conseillère de Paris
AESC



Johanne KOUASSI
Conseillère de Paris
SER



Laurent LAFON
Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Vincennes
UDI-UC

*En décembre 2021

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE

LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S



Jean-Christophe LAGARDE
Député, Conseiller municipal de Drancy UDI-UC



Nathalie LALLIER
Maire de Paray-Vieille-Poste LR-DVD-I



Denis LARGHERO
Maire de Meudon UDI-UC



Jean-Luc LAURENT
Maire du Kremlin-Bicêtre SER



Christine LAVARDE
Sénatrice des Hauts-de-Seine, Conseillère municipale de Boulogne-Billancourt LR-DVD-I



Patrice LECLERC
Maire de Gennevilliers Président du Groupe FG



Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arr. de Paris LR-DVD-I



Françoise LECOUFLE
Maire de Limeil-Brevannes LR-DVD-I



Éric LEJOINDRE
Maire du 18^e arr. de Paris SER



Anne-Gaëlle LEYDIÈRE
Adjointe au Maire de Villejuif FG



Marie-Pierre LIMOGÉ
Première Maire-adjointe de Courbevoie UDI-UC



Pascal LOUAP
Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt LR-DVD-I



Roger MADEC
Conseiller de Paris SER



Benjamin MALLO
Adjoint au Maire du 17^e arr. de Paris LR-DVD-I



Bruno MARCELLAUD
Maire de Rungis LR-DVD-I



Séverine MAROUIN
Première Maire-adjointe d'Aulnay-sous-Bois LR-DVD-I



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne LR-DVD-I



Xavière MARTIN
Adjointe à la Maire du 14^e arr. de Paris UDI-UC



Sinda MATMATI
Adjointe à la Maire du 14^e arr. de Paris AESC



Thierry MEIGNEN
Maire de Blanc-Mesnil LR-DVD-I



Gilles MENTRE
Adjoint au Maire du 16^e arr. de Paris LR-DVD-I



Emmanuel MESSAS
Conseiller de Paris LR-DVD-I



Emile MEUNIER
Conseiller de Paris AESC



Philippe MONGES
Conseiller municipal de l'Île-Saint-Denis AESC



Valérie MONTANDON
Conseillère de Paris LR-DVD-I



Georges MOTHRON
Maire d'Argenteuil LR-DVD-I



Rémi MUZEAU
Maire de Clichy-la-Garenne LR-DVD-I



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire de Paris SER



Thérèse NGIMBOUS BATJOM
Adjointe au Maire de Nanterre SER



Isabelle NIZARD
Adjointe au Maire du 16^e arr. de Paris LR-DVD-I



Mélanie NOWAK
Adjointe au Maire de l'Hay-les-Roses LR-DVD-I



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi LR-DVD-I



Marion PARISET
Adjointe au Maire du 15^e arr. de Paris LR-DVD-I



Hélène PECCOLO
Adjointe au Maire d'Arcueil AESC



Philippe PEMEZEC
Sénateur des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal du Plessis-Robinson LR-DVD-I



Karina PEREZ
Conseillère de Paris AESC



Carine PETIT
Maire du 14^e arr. de Paris AESC



Éric PLIEZ
Maire du 20^e arr. de Paris SER



Gilles POUX
Maire de La Courneuve FG



Christine QUILLERY
Adjointe au Maire de Clamart LR-DVD-I



Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire de Paris SER



Sylvain RAIFAUD
Conseiller de Paris Président du Groupe AESC



Raphaëlle RÉMY-LELEU
Conseillère de Paris AESC



Yves REVILLON
Maire de Bois-Colombes LR-DVD-I



Pierre SACK
Premier-Maire adjoint d'Aubervilliers UDI-UC



Abdel SADI
Maire de Bobigny FG



Hamidou SAMAKE
Conseiller de Paris SER



Olivier SARRABEYROUSE
Maire de Noisy-le-Sec FG



Laurent SAUERBACH
Adjoint au Maire de Viry-Châtillon LR-DVD-I



Éric SCHLEGEL
Maire de Gournay-sur-Marne

2 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE



Jacques-Henri SEMELLE
Adjoint au Maire du 15^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Jean-Yves SENANT
Maire d'Antony
LR-DVD-I



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire de Créteil
SER



Anne SOUYRIS
Adjointe à la Maire de Paris
AESC



Fatoumata SOW
Adjointe au Maire de Colombes
SER



Francis SZPINER
Maire du 16^e arr. de Paris
LR-DVD-I



Azzédine TAÏBI
Maire de Stains
FG



Alexis TEILLET
Maire de Savigny-sur-Orge
LR-DVD-I



Aurore THIROUX
Première Maire-adjointe de Champigny-sur-Marne
LR-DVD-I



Yves THOREAU
Maire de Mandres-les-Roses
LR-DVD-I



Anouch TORANIAN
Adjointe à la Maire de Paris
SER



Ludovic TORO
Maire de Coubron
Président du Groupe UDI-UC



Agnès TOURY
Adjointe au Maire du 17^e arr. de Paris
LR-DVD-I



France-Lise VALIER
Adjointe au Maire d'Argenteuil
LR-DVD-I



Martine VALLETON
Maire de Villepinte
LR-DVD-I



Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses
UDI-UC



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr. de Paris
SER



Arnaud VEDIE
Maire de Périgny-sur-Yerres
LR-DVD-I



Brigitte VERMILLET
Maire de Morangis
LR-DVD-I



Aurélien VERON
Conseiller de Paris
LR-DVD-I



Cécile VEYRUNES-LEGRAIN
Conseillère municipale de Vitry-sur-Seine
FG



Ariel WEIL
Maire de l'arrondissement de Paris Centre
SER

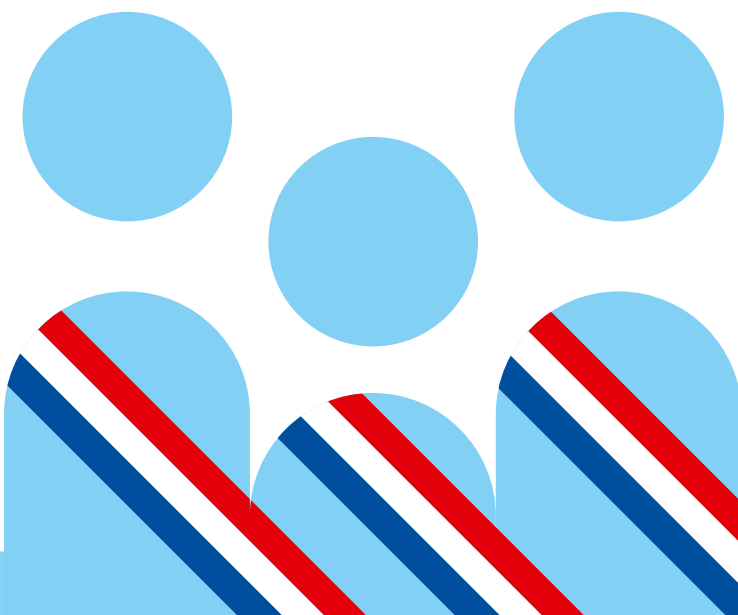


Julien WEIL
Maire de Saint-Mandé
LR-DVD-I



Métin YAVUZ
Maire de Valenton
LR-DVD-I

208
conseiller(e)s
métropolitain(e)s
au total



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris peut former des commissions spéciales ou permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions, qui sont des espaces de dialogue, émettent des avis préalables sur les décisions présentées au Bureau et au Conseil métropolitain. Elles ont fait l'objet d'un renouvellement dans le cadre de la nouvelle mandature.

LA COMMISSION SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Présidée par Ludovic TORO, Conseiller métropolitain, la Commission « Santé et Solidarités » compte 21 membres. Cette commission est notamment l'instance de suivi de la lutte contre l'épidémie de la COVID-19 et s'inscrit comme force de proposition pour la coordination, l'organisation et l'accompagnement des 131 communes de la Métropole face à la crise sanitaire.

En 2021, elle s'est réunie le 6 décembre afin de :

- Faire le point sur la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 ;
- Présenter le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le diagnostic santé.

LA COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Présidée par Séverine MAROUN, Conseillère métropolitaine, la Commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie à 5 reprises en 2021. Ces séances ont porté notamment sur :

Le développement durable de manière générale :

- Le rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable.

La thématique du bruit :

- La convention pluriannuelle de partenariat avec Bruitparif et le programme de travail pour l'année 2021 ;
- La convention relative au financement des études acoustiques de décompte des Points Noirs de Bruit Ferré ;
- L'avis de la Métropole sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Aéroport de Paris-Orly.

La thématique de l'énergie et du climat :

- La convention avec Énergie Partagée, et le programme de travail sur 2021 ;
- La convention de partenariat entre la Métropole et Électricité De France (EDF) (2021-2023) ;
- Les avenants aux conventions avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) pour leur activité 2021 ;
- La convention de partenariat en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) « SEQUOIA » et « Merisier » ;
- Le règlement des aides de la Métropole relatives aux prestations spécifiques du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) ;
- Les avis de la Métropole sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des territoires Grand Paris Grand Est et Vallée Sud Grand Paris ;
- Le lancement de la 2^e étape de l'élaboration du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) ;

- La structuration d'une coopérative Carbone et le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sa création ;
- La convention de partenariat avec la Banque des territoires pour la mise en place d'une démarche territorialisée d'un intracting classique à l'échelle métropolitaine.

La thématique de la Qualité de l'air :

- La convention pluriannuelle 2022-2024 entre la Métropole et Airparif et le programme complémentaire pour 2021 ;
- La convention de partenariat entre la Métropole et l'Université Gustave Eiffel sur 2021-2022 pour analyser l'évolution de la composition du parc automobile métropolitain ;
- La convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) concernant l'accompagnement à la prochaine étape de la ZFE métropolitaine ;
- La mise à jour et modification de la composition de la Contribution Climat-Énergie ;
- La convention de partenariat avec le SYCTOM (l'agence métropolitaine des déchets ménagers).

LA COMMISSION BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE

Présidée par Philippe GAUDIN, Conseiller métropolitain, la Commission « Biodiversité et Nature en ville » s'est réunie à 5 reprises en 2021. Ces séances ont porté notamment sur :

La thématique Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- La convention de participation financière de la Métropole au projet de « redécouverte de la Vieille-Mer » porté par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;
- La détermination du produit de la taxe GEMAPI ;
- La convention de subvention spécifique complémentaire à l'opération Casier pilote de la Bassée ;
- L'approbation des systèmes d'endiguement de la Métropole ;
- La convention de financement d'opérations sur la confluence Seine-Essonne menées avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) (2021-2028) ;
- La convention avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le financement de travaux relatifs aux ouvrages de protection anti-crue ;
- La convention de recherche avec le Laboratoire de Géographie physique pour l'étude globale sur le Bassin versant du Morbras ;

- Le programme d'actions de la Métropole pour le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027 ;
- La convention exceptionnelle de financement spécifique et complémentaire pour la réalisation de travaux avec Seine Grands Lacs ;
- La convention entre la Ville de Paris, la Métropole, Seine Grands Lacs et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- L'avenants aux conventions de transferts de charges entre la Métropole et le Conseil départemental des Hauts de Seine au titre des missions GEMAPI.

La thématique Nature :

- Le renouvellement de la convention de partenariat avec AgroParisTech et la Fondation AgroParisTech concernant la chaire « Agricultures urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes » ;
- Les conventions entre la Métropole et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, le groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France (Groupement d'Agriculteurs Bio IDF) pour la période 2021-2024, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) (partenariat 2021-2023), la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de l'Île-de-France (SAFER) (partenariat 2021-2025 et programme d'actions pour l'année 2021) ;
- La convention-cadre 2022-2024 entre l'État, l'Office National des Forêts et la Métropole pour la protection du patrimoine forestier et l'accueil du public dans les forêts domaniales métropolitaines ;

- La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la ligue de protection des oiseaux pour la période 2021-2024 ;
- La présentation du projet de Plan Biodiversité métropolitain ;
- La présentation du bilan de la première édition et annonce de la deuxième édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris ».

LA COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE ET MOBILITÉS DURABLES

Présidée par Christophe NAJDOVSKI, Conseiller métropolitain, la Commission « Cohérence territoriale et mobilités durables » s'est réunie à 4 reprises en 2021. Ces séances ont porté notamment sur :

- Le bilan de la concertation sur le projet de SCoT métropolitain et l'adoption de celui-ci ;
- Les conventions annuelles avec l'Institut Paris Région et l'Atelier Parisien d'Urbanisme ;
- La convention cadre 2022-2024 avec l'Institut Paris Région ;
- La convention de financement entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Métropole pour le cheminement cyclable d'Ablon-sur-Seine ;
- Le Plan vélo métropolitain et les subventions relatives à sa mise en œuvre ;
- La subvention au Collectif vélo Île-de-France ;
- La convention avec Plaine Commune dans le cadre de Métropolis.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présidée par Pierre RABADAN, Conseiller métropolitain, la Commission « Attractivité et Développement économique » s'est réunie 5 fois en 2021 et donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées. Elles ont porté notamment sur trois grands axes de politiques publiques portées par la Métropole en matière :

- D'économie circulaire et solidaire à travers la Convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), la Convention d'objectifs avec la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS IDF), la Création de l'association Deux Rives et l'adhésion de la Métropole du Grand Paris en tant que Membre fondateur ;
- D'économie de proximité avec la charte Centres-Villes Vivants, le Règlement du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS), la Convention d'objectifs et de financement avec l'association Centre-Ville en Mouvement, et les dérogations au repos dominical pour l'année 2022 ;
- De culture, patrimoine, tourisme avec la Convention subséquente triennale du partenariat relatif aux actions culturelles et artistiques entre la Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris, la Nuit Blanche Métropolitaine 2021, l'Accord pour la recapitalisation de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE), le Soutien aux communes organisant un «Big Jump» métropolitain le 11 juillet 2021, la Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sentiers métropolitains, la Convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'Établissement

Public de Coopération Culturelle Ateliers Médicis dans le cadre du projet « Regards du Grand Paris ».

Dans le cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris, la commission a également suivi l'avancement des travaux des actions menées dans les domaines du développement économique, culturel et numérique.

LA COMMISSION NUMÉRIQUE, INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Présidée par Dominique BAILLY, Conseiller métropolitain, la Commission « Numérique, Innovation, Recherche et Développement » s'est réunie 4 fois en 2021. Étant à la fois un lieu d'échanges et de préparation de décision, la Commission joue un rôle moteur dans le déploiement de la stratégie métropolitaine dédiée à l'innovation.

Les échanges ont permis d'aboutir à la validation, entre autres, des documents suivants :

- L'adoption du programme « *Innover dans la Ville* » ;
- L'adoption du dispositif d'accompagnement auprès des bailleurs sociaux pour le recrutement la formation de conseillers ainsi que la fourniture de matériel informatique ;
- Les conventions de partenariat avec Cap Digital, Paris&Co, la French Tech Grand Paris, le Hub Francil'in ainsi que les avenants permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions présentées ;
- L'ouverture des données de l'atlas de la biodiversité métropolitaine en open data.

Deux sessions de travail spécifiques ont été proposées aux membres de la commission. Une première session a été dédiée à l'inclusion numérique avec la participation du Hub Francil'in. Une seconde session a été dédiée aux enjeux du numérique responsable avec la présentation d'une étude déployée auprès de 3 communes du territoire.

- Enfin, les élus de la Commission sont tenus régulièrement informés des activités menées dans le cadre du réseau des élus de la Métropole délégués à l'innovation et au numérique. Plusieurs élus de la Commission ont pu participer aux visites ou webinaires organisés dans ce cadre.

LA COMMISSION AMÉNAGEMENT

Présidée par Philippe MONGES, Conseiller métropolitain, la Commission « Aménagement » s'est réunie 5 fois en 2021. Elle s'est investie sur plusieurs sujets dont :

- L'avenant à la convention bilatérale de financement avec la SOLIDeO ;
- La Zone d'Aménagement Concerté des Docks (ZAC), l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Noisy-Pôle-Gare, l'OIM de Villeneuve-la-Garenne ;
- Les financements liés au fonds des équipements structurants : financement supplémentaire de l'enfouissement des lignes à haute tension à Villeneuve-la-Garenne, création d'un franchissement Île-Saint-Denis / Saint-Denis, réhabilitation de la piscine Maurice Thorez à Montreuil ;
- La convention liant la Métropole du Grand Paris et le consortium du Stade de France afin de prévoir l'accrochage du franchissement entre le Centre Aquatique Olympique (CAO) et le Stade de France ;
- La convention de partenariat avec l'association Ekopolis.

LA COMMISSION HABITAT ET LOGEMENT

Présidée par Patrick JARRY, Conseiller métropolitain, la Commission « Habitat-Logement » s'est réunie le 28 janvier 2021. Conformément à l'ordre du jour, la commission a examiné la délibération portant avis sur le projet de décret déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées de la copropriété « le Parc de la Noue » à Villepinte puis fait un point sur l'état d'avancement du projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

Le 5 octobre 2021, la commission habitat – logement a émis un avis sur deux projets de délibérations relatifs à des actions d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti : soutien financier au dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Marguerite » et au dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Chalands 1 », deux copropriétés situées à Sevran au sein de Paris terres d'Envol. La commission a ensuite défini les axes nécessaires à la reprise de l'élaboration du projet de PMHH.

Réunie le 2 décembre 2021, la commission a émis un avis sur trois projets de délibérations :

- Parcours de rénovation énergétique performante des zones pavillonnaires ; Financement des travaux ; partenariat avec le Crédit agricole Île-de-France ;
- Contrat entre la Métropole du Grand Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) pour l'accompagnement méthodologique de la Métropole et des communes volontaires pour mener l'expérimentation de la Nuit de la Solidarité métropolitaine et réaliser l'analyse des données recueillies ;

- Expérimentation de la nuit de la solidarité métropolitaine ; indemnisation des communes volontaires.

Pierre-Yves Martin, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence Territoriale, a présenté le projet de SCoT pour l'information des membres de la Commission.

LA COMMISSION FINANCES

Présidée par Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, la Commission « Finances » travaille en étroite collaboration avec Philippe LAURENT, Vice-président aux Finances et à l'Information Citoyenne et Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget.

La Commission des finances s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2021. Elle a notamment émis un avis favorable sur le projet du budget primitif 2021 et de compte administratif 2020, puis sur les deux décisions modificatives 2021.

La Commission a été saisie de la mise en place des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), modifiant la structure du budget métropolitain dans le sens d'un meilleur suivi pluriannuel des investissements.

Elle s'est également prononcée sur la mise en place de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature 2020-2026, à travers l'approbation de sa composition et la modification de son règlement intérieur.

Les élus ont enfin poursuivi l'analyse de la dynamique de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), constatant en répercussion de la crise sanitaire une baisse par rapport au produit perçu en 2020 de près de 21 millions d'euros.

LA COMMISSION SPÉCIALE JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Présidée par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et constituée d'un membre de chaque groupe politique, la Commission spéciale « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et Héritage » travaillera sur l'ensemble des enjeux économiques et sociaux en lien avec les Jeux.

LES INSTANCES DE DIALOGUE ET DE COOPÉRATION

La Métropole du Grand Paris a plusieurs instances de dialogue et de coopération qui ont vocation à débattre, informer et rendre des avis sur les projets qu'elles mènent. Elle déploie également une démarche de coopération avec des syndicats intercommunaux ainsi qu'avec des instances européennes et internationales dans une optique de rayonnement et de développement des synergies.

LES COOPÉRATIONS AVEC LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La Métropole a développé des coopérations à l'échelle métropolitaine avec six syndicats intercommunaux : le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat mixte intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), l'établissement public territorial de bassin Seine Grand Lacs.

Ces coopérations stratégiques lui permettent, dans le cadre d'un protocole stratégique de programmation et de coopération, de renforcer ses logiques d'action.

LE G142

Le G142 réunit les Directeurs Généraux des Services des 131 communes, des 11 établissements publics territoriaux et de la Métropole elle-même. Il s'agit d'une instance d'information permettant d'assurer la communication relative aux travaux et projets métropolitains en cours. Animé par Paul MOURIER, Préfet, Directeur Général des Services, il se réunit périodiquement sur un ordre du jour déterminé à l'initiative conjointe de chacun des membres.



TÉMOIGNAGES

« Toujours attentif aux attentes de ses 4 millions d'usagers, le SEDIF a fait le choix du volontarisme avec un plan pluriannuel d'investissement (2022-2031) très ambitieux pour le service public de l'eau. Il se traduit par des stratégies innovantes et une intensification du rythme des opérations, au moyen d'une enveloppe globale de 2,5 milliards d'euros. En très forte croissance, ce PPI soutiendra l'équivalent de près de 50 000 emplois temps plein sur 10 ans. Le service public de l'eau sera ainsi l'un des principaux acteurs publics du soutien à l'économie et à l'emploi au sein de la Métropole, au moment où nous sommes tous confrontés à l'inflation et à la hausse des taux. »



**ANDRÉ
SANTINI**

Président du Syndicat des
eaux d'Île-de-France (SEDIF)

« Le SIAAP et les autres Services Publics Urbains du Grand Paris* ont conclu un protocole stratégique de programmation et de coopération avec la Métropole du Grand Paris, en 2017. Compte tenu de l'ambition commune de la Métropole et du SIAAP d'agir concrètement au plus près des territoires et des établissements métropolitains, Patrick Ollier et moi-même souhaitons initier, dès 2022, une réflexion pour construire un partenariat durable qui nous permettra de relever ensemble les grands défis du changement climatique et de la transition énergétique. »

*(SEDIF, SYCTOM, SIGEIF, Seine Grands Lacs, SIPPEREC et SIAAP)



**FRANÇOIS-MARIE
DIDIER**

Président du Syndicat inter-
départemental pour l'assainis-
sement de l'agglomération
parisienne (Siaap)

« La transition énergétique n'est pas un phénomène nouveau. En près de 120 ans le Sigeif a participé à de profondes évolutions que des réseaux performants autorisaient. C'est cette mutabilité, qui est l'un des principes du service public, qui le conduit aujourd'hui à être un des principaux acteurs de la transition écologique en Île de France, répondant aux vœux

des communes. Le soutien de la Métropole du Grand Paris est pour lui un atout précieux. »



**JEAN-JACQUES
GUILLET**

Président du Syndicat intercom-
munal pour le gaz et l'électricité
en Île-de-France (Sigeif)

« Depuis près de 100 ans, le SIPPEREC est le premier partenaire public des collectivités métropolitaines pour leurs projets de transition énergétique et numérique. Il regroupe 117 collectivités territoriales pour plus de 7 millions d'habitants. Producteur d'énergies renouvelables, acteur de l'aménagement numérique, coordonnateur de l'achat public local, le SIPPEREC propose ses expertises, ses outils et services mutualisés pour des territoires durables. »



**JACQUES
J-P MARTIN**

Président du SIPPEREC
Maire de Nogent-sur-Marne
Vice-président de l'Association
des Maires de France

LES INSTANCES DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Sous l'impulsion de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux relations territoriales, la Métropole du Grand Paris déploie une démarche de coopération avec des métropoles européennes et développe ainsi des relations de nature « diplomatique » avec des associations, telles que « Métropolis », qui rassemble aujourd'hui plus de 141 gouvernements locaux et métropolitains de 61 pays situés sur 5 continents, ou encore « the European Metropolitan Authorities ». C'est d'ailleurs dans ce cadre de coopération que Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris a reçu une

délégation de la Région-Bruxelles Capitale en septembre 2021.

Membre du réseau RiConnect d'URBACT, la Métropole a pu travailler avec 8 métropoles européennes dont l'objectif partagé est de repenser, transformer et intégrer les infrastructures de mobilité afin de reconnecter les personnes, les quartiers, les villes et les espaces naturels. C'est dans cette perspective que le projet de reconnexion de la RN3 qui intègre l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Livry-Gargan est en cours d'élaboration en étroite proximité avec Pierre-Yves Martin, Conseiller délégué au SCoT métropolitain. Participer à ce programme européen nous a conduit à partager une vision européenne à long terme d'une Métropole plus hospitalière, durable, équitable et attractive pour tous.

Notre appartenance aux grandes associations européennes nous permet des échanges d'expériences susceptibles d'inspirer, tant au niveau communautaire qu'auprès d'autres instances plus internationales telles que UN-Habitat, des ajustements des politiques publiques permettant de tenir compte des effets « micro » et « macro » du fait métropolitain sur toutes les strates.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CoDev)

Créé par la loi, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (CoDev) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile. Présidé par Philippe PELLETIER,

les travaux qu'il mène visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective.

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

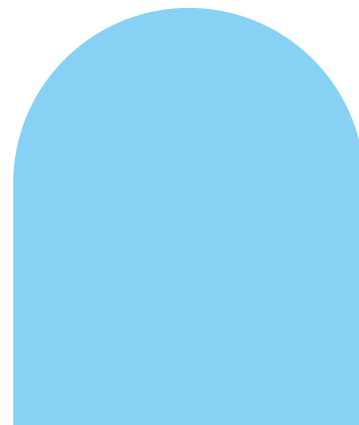
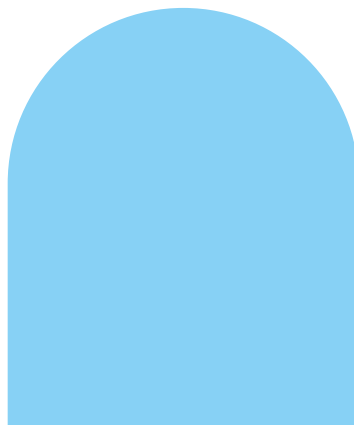
Organisée par l'article L. 5219-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et précisée à l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris, l'Assemblée des maires est une instance consultative qui débat du programme d'action de la Métropole. Elle comprend l'ensemble des 131 maires des communes membres et se réunit au moins une fois par an. Dans le cadre de l'élaboration des différents documents programmatiques métropolitains, le Président convoque régulièrement l'Assemblée des maires, en accord avec le Bureau, afin de préparer dans les meilleures conditions les grandes étapes de la planification stratégique de la Métropole du Grand Paris. L'Assemblée des Maires s'est réunie le 15 novembre 2021 dans le cadre d'une séance dédiée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain.

**NOTRE ENGAGEMENT
QUOTIDIEN AU
SERVICE DES**

131
COMMUNES

ET DES

7,2
MILLIONS
D'HABITANTS



- 1** Une Métropole attractive et rayonnante _____ P.36
- 2** Une Métropole qui œuvre au rééquilibrage territorial _____ P.48
- 3** Une Métropole dynamique, moteur de la relance économique _____ P.58
- 4** Une Métropole innovante et numérique, au bénéfice de tous _____ P.66
- 5** Une Métropole durable et solidaire _____ P.74
- 6** Une Métropole qui préserve les milieux aquatiques et prévient le risque inondation _____ P.96
- 7** Une Métropole à l'écoute des Métropolitain(e)s _____ P.104

UNE
MÉTRO
POLE
ATTRACTIVE
RAYONNANTE

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture ou encore l'architecture.

L'AMBITION OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE

Les Jeux de Paris 2024 représentent un formidable levier d'attractivité et de transformation du territoire métropolitain. En tant que maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) et du franchissement piéton qui le reliera au Stade de France, mais également en tant qu'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Plaine Saulnier sur laquelle le CAO se construit, la Métropole du Grand Paris se donne pour objectif, aux côtés de ses partenaires, de laisser un héritage durable pour le territoire métropolitain et ses habitants.



**2021, une année charnière
avec le démarrage de
la construction**

LA ZAC PLAINE SAULNIER

La ZAC Plaine Saulnier a fait l'objet d'une deuxième phase de concertation légale en début d'année avec l'organisation d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) présentant le projet Héritage et le projet Olympique. Le permis d'aménager, qui avait été déposé pour la ZAC en fin d'année 2020, a été obtenu le 2 avril 2021.

L'année 2021 a également été marquée par des études détaillées menées par la Métropole du Grand Paris suite à la

finalisation du projet olympique de la ZAC Saulnier réalisé par Paris 2024 avec la définition d'un programme précis d'aménagement.

Concernant la phase dite « héritage », la Métropole a poursuivi ses études de conception en finalisant l'avant-projet qui concrétise les grandes orientations métropolitaines en matière d'aménagement urbain.

LES TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION

Lancés en mars 2020, les travaux de déconstruction, menés par la société CARDEM, ont été achevés dans le respect des délais en mars 2021. La libération des emprises a permis à l'entreprise en charge de la dépollution de prendre possession des terrains et de démarrer sa mission.

BASSIN DE
50 x 25 M
(10 LIGNES D'EAU)

BASSIN
D'APPRENTISSAGE DE
25 X 10 M
ET UN BASSIN
AQUALUDIQUE

BASSIN PROVISoire
D'ÉCHAUFFEMENT
DE **50 M**

TOIT DE
4 680 M²
RECOUVERT
DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES

5 000
PLACES ASSISES EN
PHASE OLYMPIQUE

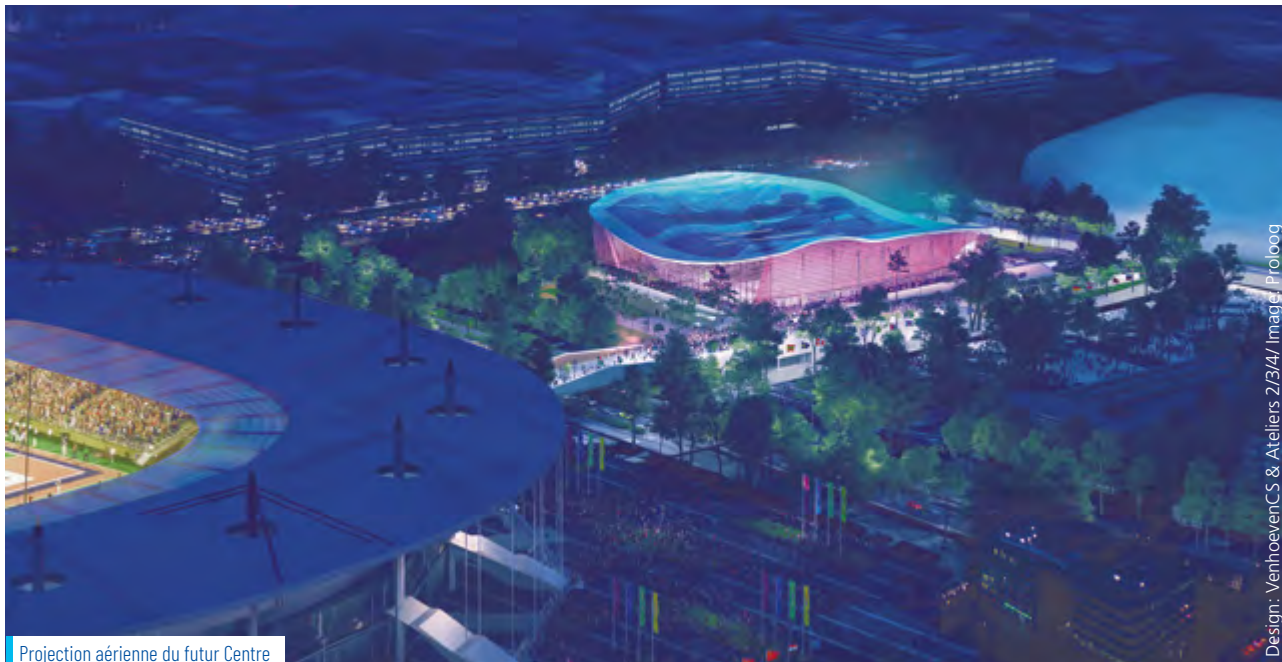
LES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION

Les travaux de dépollution, menés par le groupement SECHE - Eco Services - Charier TP - Keller Fondations, ont été lancés en octobre 2020 et se sont achevés avec 15 jours d'avance à la fin de l'année 2021. Ces travaux, qui portaient sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, ont permis de dépolluer une poche de pollution profonde située à 14 m sous le niveau du sol. L'emprise du périmètre du Centre Aquatique Olympique a été dépolluée en priorité pour une mise à disposition du terrain à l'entreprise en charge de la construction le 2 avril 2021, comme prévu au contrat de concession.



Chantier du Centre Aquatique Olympique
à Saint-Denis en 2021.

L'AMBITION OLYMPIQUE DE LA MÉTROPOLE



Design: VenhoevenCS & Ateliers 21314/ Imagis Prolog

Projection aérienne du futur Centre Aquatique Olympique.

LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

L'année 2021 a été une année charnière pour le chantier du CAO qui a franchi des étapes décisives sous l'impulsion de Quentin GESELL, Vice-président délégué au Développement Sportif.

Elle a notamment été marquée par la livraison du terrain par la Métropole du Grand Paris au concessionnaire SIMBALA (regroupant le constructeur Bouygues Bâtiment Île-de-France, l'exploitant commercial Recréa et l'investisseur FIN-PARTNER) le 2 avril 2021 et par l'obtention du permis de construire du CAO le 4 mai 2021, avec un mois d'avance par rapport au calendrier prévisionnel.

Les mois d'avril à juillet ont été consacrés aux premiers terrassements, aux installations de chantier et aux fondations profondes.

À partir du mois de juillet 2021, le gros œuvre a commencé et s'est poursuivi jusqu'à l'achèvement des niveaux bas du bâtiment. Les travaux relatifs à la construction du Franchissement ont également commencé dès l'été 2021 avec la livraison de l'emprise nécessaire à la construction de l'atterrissage du franchissement côté Stade de France. En novembre 2021, l'assemblage de la structure métallique du Franchissement, qui comporte près de 1 300 tonnes d'acier, a démarré.

EN VIDÉO



Présentation du CAO



Avancées du chantier, octobre 2021



Pose de la première pierre du CAO

L'année 2021, a été ponctuée le 15 novembre 2021 par une étape clef pour le chantier du CAO, avec la pose de la première pierre. Le Premier ministre Jean CASTEX et le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, ont souhaité donner un sens particulier et symbolique à la pose de cette première pierre en signant, avec tous les partenaires, un brise-soleil en bois qui sera apposé sur la façade du futur équipement, le bois étant un élément emblématique de la construction de ce dernier.

EN KIOSQUE



Dossier de presse du Centre Aquatique Olympique



TÉMOIGNAGE

« La charpente du Centre Aquatique Olympique sera l'un des emblèmes des ouvrages olympiques des Jeux de Paris 2024. Financée en partie par le Fonds innovation et écologie de la SOLIDeO, elle représente une prouesse que nous sommes fiers de partager avec la Métropole du Grand Paris, maître d'ouvrage. Partenaire majeur de la SOLIDeO, la Métropole a, comme nous, particulièrement à cœur de réaliser

des ouvrages qui laisseront une trace architecturale et un héritage pérenne pour les territoires. »



NICOLAS FERRAND
Président Général
exécutif de la SOLIDeO



TÉMOIGNAGE

« 2021 a été une année charnière pour la Métropole du Grand Paris et Paris 2024 : c'est à la fois l'année où nous sommes entrés dans notre Olympiade, quand Tokyo 2020 nous a passé le relais, et l'année de la pose de la première pierre du Centre Aquatique Olympique, site emblématique des Jeux et qui va laisser un héritage fort à tout le territoire. Merci à tous les acteurs engagés à nos côtés pour faire de Paris 2024 un outil de rayonnement et de développement du Grand Paris ! »



TONY ESTANGUET
Président de Paris 2024

LE PLAN PISCINE

La Métropole participe au financement de la construction ou de la rénovation de 5 piscines situées sur le territoire métropolitain dans le cadre du fonds de concours métropolitain : Montreuil, Aubervilliers, Le Bourget, Colombes, Aulnay-sous-Bois. Hormis la piscine du Bourget, ces équipements accueilleront des athlètes dans le cadre de leur préparation olympique.

Le financement de la rénovation de la piscine de Montreuil a été décidé par le Conseil métropolitain en décembre 2021. Ce projet permettra de proposer un nouveau site de préparation olympique en Seine-Saint-Denis. Le montant de la subvention de la Métropole est de 2 millions d'euros pour un coût total de l'opération estimé à 12 millions d'euros. La livraison du projet est prévue pour avril 2024.

L'année 2021 a également été marquée par l'inauguration du centre aquatique d'Aulnay-sous-Bois en juillet 2021.

AUBERVILLIERS
(CONSTRUCTION NEUVE)
4 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

AULNAY-SOUS-BOIS
CONSTRUCTION NEUVE, LIVRÉE EN JUILLET 2021)
4 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

COLOMBES
(RÉNOVATION)
2 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

LE BOURGET
(CONSTRUCTION NEUVE)
2 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

MONTREUIL
(RÉNOVATION)
2 M€
FINANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» (IMGP) s'est imposé comme le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe. Forte du succès des deux premières éditions, rendu possible par une mobilisation sans précédent des maires, la Métropole du Grand Paris a lancé en 2021 une troisième édition comprenant plusieurs nouveautés.

UN SUIVI RENFORCÉ DES DEUX PREMIÈRES ÉDITIONS

L'engouement suscité par les deux premières éditions d'IMGP s'est peu à peu transformé en un engagement fort de l'ensemble des acteurs qui collaborent étroitement à la mise en œuvre des projets.

La démarche d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» repose sur un haut niveau d'exigences à la fois en termes d'innovation et de rééquilibrage territorial. Les deux premiers appels à projets ont créé un effet de levier inégalé, avec plus de 2 millions de m² développés dans l'aire métropolitaine sur près de 80 sites et plus de 17 000 logements. Ainsi, l'ensemble des projets lauréats démontre, s'il le fallait, qu'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» est un vecteur de nouvelles logiques urbaines toujours plus vertueuses alliant innovation et ambition environnementale. Sous l'égide de Jacques-Alain BENISTI, Conseiller délégué auprès du Président en charge du suivi d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» et des grandes opérations métropolitaines, les services dédiés au dispositif d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» ont consacré une grande partie de l'année 2021 au suivi des opérations d'IMGP 1 et 2.

Le bilan de l'état d'avancement démontre qu'une grande majorité des projets sont en phase active et ont, pour la plupart d'entre eux, passé des étapes importantes au cours de l'année.

Afin de garantir la réussite des opérations, le dispositif d'accompagnement a été renforcé notamment à travers



Projet « Marne Europe », situé à Villiers-sur-Marne, dans le cadre de la 1^{re} édition d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*»

une offre d'accompagnement technique, juridique, et environnemental, la mise en place d'une cellule de suivi des innovations et des engagements environnementaux, ou encore la mise à disposition d'outils techniques et juridiques (répertoire type, protocole de suivi des innovations).

Ce soutien renforcé met à disposition des équipes projets, une ingénierie adaptée en fonction de la complexité et du niveau de difficulté des opérations.

10 Mrd€ D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS	644 ÉQUIPES CANDIDATES : 420 (ÉD. 1) + 224 (ÉD. 2)	77 SITES RÉPARTIS DANS 70 COMMUNES	2,6 M² À AMÉNAGER
		80 500 EMPLOIS EN PÉRIODE DE CONSTRUCTION	717 000 M² DE BUREAUX
		61 500 EMPLOIS PÉRENNES	17 490 LOGEMENTS
			22 HECTARES D'ESPACES VÉGÉTALISÉS

UNE TROISIÈME ÉDITION

La 3^e édition, lancée à 2021, s'inscrit dans la continuité des deux précédentes mais aussi dans la dynamique du plan de relance métropolitain.

Pour IMGP 3, la Métropole du Grand Paris a souhaité orienter l'appel à projet autour de trois thèmes, en lien avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain :

1. La mutation du bâti existant ;
2. La reconversion des friches urbaines ;
3. L'aménagement des quartiers de gare, en lien avec Richard DELL'AGNOLA, Vice-président délégué au suivi du Grand Paris Express.

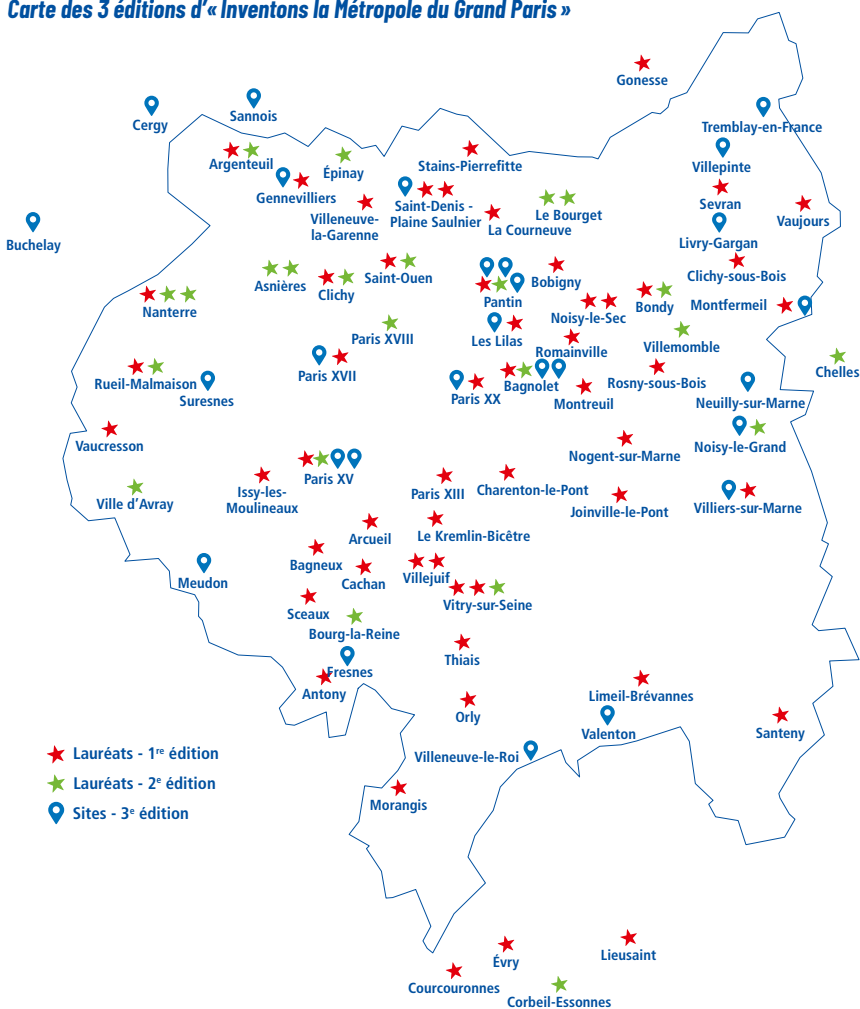
Cette édition sera l'occasion de valoriser les sites métropolitains en leur donnant une visibilité accrue, de construire des projets urbains et économiques innovants, créateurs de valeur ajoutée pour les entreprises.

Les thématiques choisies répondent à un besoin réel de s'adapter aux nouveaux modes d'habiter, de travailler mais également de se déplacer. La Métropole du Grand Paris accompagne ainsi les maires face à ces nouveaux défis en proposant un levier fort et des projets innovants et structurants afin de bâtir ensemble une Métropole agile et résiliente.

Cette troisième édition d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*» contribuera directement aux principaux objectifs métropolitains tels que :

1. Le rééquilibrage territorial ;
2. Le renforcement de l'attractivité et de la résilience du territoire métropolitain ;
3. L'accélération de la transition énergétique et écologique du territoire métropolitain ;
4. La lutte contre l'artificialisation des sols.

Carte des 3 éditions d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*»



EN VIDÉO



Retour sur l'édition 1 et 2 d'IMGP

« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

DES PROJETS INNOVANTS ET DURABLES

« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » place l'expérimentation et l'innovation au cœur des critères de sélection des projets immobiliers et urbains.

Celles-ci sont mises au service d'un développement à moindre impact écologique et répondent à de nouveaux besoins et usages. Les projets ont investi de nombreux champs : réseaux sociaux de proximité et gestion numérique, nouvelles solutions de mobilité, réversibilité et flexibilité des bâtiments, économie circulaire, biodiversité et écosystèmes, gestion des énergies, confort thermique...

Les innovations proposées répondent aux thématiques de l'appel à projet ainsi qu'aux enjeux propres à chaque site. L'innovation urbaine porte tant sur le contenu du projet que sur sa méthode d'élaboration. Dans le cadre de la troisième édition de l'appel à

projet, trois champs d'innovation ont été priorités :

- Les innovations d'usage ;
- Les innovations de conception ;
- Les innovations de méthode.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE PRIVÉE FORTE

IMGP se démarque par une démarche partenariale forte soutenue par de multiples acteurs institutionnels au travers d'engagements contractualisés avec l'État, la Société du Grand Paris, la Banque des Territoires, ou encore la Foncière de Transformation Immobilière d'Action Logement.

Dans le cadre de la préparation de la troisième édition, la possibilité de proposer des fonciers appartenant aux propriétaires privés a été ouverte, intégrant ainsi dans cette dynamique partenariale les opérateurs immobiliers et d'aménagement qu'ils soient publics ou privés.



La Métropole présente aux salons du MIPIM et du SIMI

Après la période de crise sanitaire, le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) a fait son retour à Cannes les 7 et 8 septembre 2021. La Métropole du Grand Paris a organisé un programme très riche sous le pavillon « United Grand Paris » autour des thèmes de la relance économique, la relance industrielle, la qualité du bâti et la qualité de vie. Elle était également présente au Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI), du 8 au 10 décembre au Palais des Congrès à Paris sous la thématique « Construire la ville de Demain ». Malgré un contexte sanitaire encore difficile et des activités limitées, la Métropole a pu mettre en avant ses atouts en tant que Métropole Maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique et sa maquette, aménageuse d'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) et Innovante avec « *Inventons la Métropole du Grand Paris* » (IMGP).



TÉMOIGNAGE

« L'évolution technologique va offrir l'opportunité au Groupe Orange de réduire son empreinte immobilière en réduisant ses surfaces techniques. Cela permettra ainsi de donner une nouvelle vie à nos immeubles tout en contribuant aux objectifs RSE du Groupe. L'inscription du site de Bagnolet au concours IMG33 permettra, avec le partenariat avec la Métropole du Grand Paris et la ville de Bagnolet,

de valider un projet de redéveloppement ambitieux de cet immeuble en entrée de ville de Bagnolet. »



ÉRIC
HOVRIEZ

Directeur immobilier d'Orange



EN KIOSQUE



Dossier de presse IMG33

AXE SEINE

« Paris, Rouen, Le Havre, une seule et même ville dont la Seine est la grande rue » disait Napoléon Bonaparte le 7 novembre 1802. Plus de deux siècles après, cette déclaration trouve un nouvel élan dans un partenariat inédit porté par La Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole.

La vallée de la Seine est unique. Son patrimoine culturel, son positionnement géographique, et ses ressources variées en font un espace économique et touristique incontournable à l'échelle nationale et internationale. Mais la vallée de la Seine est aussi confrontée à des problématiques économiques et environnementales majeures, et doit sans cesse se réinventer pour faire face à la compétition portuaire internationale, aux relocalisations industrielles, et au dérèglement climatique.

Convaincus du caractère exceptionnel de ce territoire et de la nécessité d'agir rapidement en faveur d'un renouveau industriel et d'une plus grande résilience face aux enjeux climatiques, les élus de la Métropole du Grand Paris, de la Ville de Paris, de la Métropole Rouen Normandie et du Havre Seine Métropole ont décidé de se mobiliser. Les 11 février, 31 mai et 26 octobre 2021, les quatre maires et présidents de ces institutions se sont réunis pour structurer leur démarche de partenariat autour d'une « Entente de l'axe Seine » en cours de constitution. Pilotée au sein de la Métropole du Grand Paris par Patrick OLLIER avec l'appui de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations territoriales, la coopération de l'axe Seine s'est ainsi accélérée en 2021.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

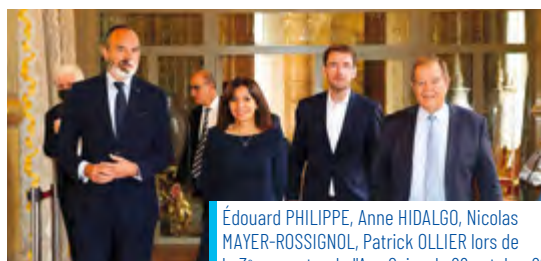
- Partager analyses et retours d'expériences à l'échelle de l'axe Seine ;
- Développer des projets et des outils ayant pour ambition de valoriser et de transformer les territoires de l'axe Seine ;

- Mutualiser expertise et ingénierie, et bâtir des stratégies partagées pour la transition écologique et le développement économique et culturel de la vallée de la Seine.

Avec l'axe Seine comme territoire de projets, les trois espaces métropolitains de Paris, de Rouen et du Havre montrent leur capacité à travailler ensemble par-delà les frontières administratives, en mutualisant leurs actions au service de projets communs.

Concrétisation de cette démarche de coopération, inédite par son ampleur géographique et thématique, 6 groupes de travail ont été constitués dès 2021 pour favoriser le développement économique durable et le rayonnement de la vallée de Seine :

- **Énergies renouvelables ;**
- **Logistique urbaine fluviale, piloté par la Métropole du Grand Paris ;**
- **Culture, tourisme, patrimoine en lien avec Luc CARVOUNAS, Vice-président délégué au Tourisme et Jacqueline BELHOMME, Conseillère déléguée à la Culture et au Patrimoine ;**
- **Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et respect de la biodiversité, piloté par la Métropole du Grand Paris ;**
- **Commande publique ;**
- **Agriculture durable et alimentation.**



Édouard PHILIPPE, Anne HIDALGO, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Patrick OLLIER lors de la 3^e rencontre de l'axe Seine, le 26 octobre 2021.



TÉMOIGNAGE

« Nos actions sont décisives pour les territoires, notamment à travers leurs retombées en termes d'emplois et de valeur ajoutée ; mais les politiques d'aménagement locales et l'accompagnement des collectivités sont, elles aussi indispensables au développement de notre port. C'est dans cet esprit de complémentarité que nous travaillons, avec la Métropole du Grand Paris, au déploiement d'activités logistiques et industrielles durables. La conciliation entre développement économique du fleuve et maintien du cadre de vie pour les riverains est possible grâce à notre dialogue constant sur chaque projet : citons notamment les travaux en cours autour de la logistique fluviale urbaine, axe stratégique de notre développement commun. »



**STÉPHANE
RAISON**

Directeur Général et Président
du Directoire d'HAROPA

EN VIDÉO



Événement
en faveur de
la logistique fluviale

CULTURE ET SPORT

La Métropole du Grand Paris développe des actions en faveur de la culture et du sport avec un objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire.

Sous le pilotage de Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine, la Métropole du Grand Paris a développé, en 2021, son soutien en faveur des initiatives culturelles emblématiques du territoire métropolitain.

FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS

La Métropole du Grand Paris soutient depuis 2017 le festival de documentaires MegaCities-ShortDocs. Les courts-métrages de ce festival mettent en lumière des solutions initiées par des citoyens du monde entier pour relever les défis sociaux, économiques ou encore technologiques auxquels sont confrontées les mégapoles.

En 2021, la Métropole du Grand Paris a décidé de reconduire, sous le pilotage de son partenariat auprès de l'association organisatrice Films4SustainableWorld en lui accordant une subvention de 22 000 €.

Le Prix Métropole du Grand Paris, qui récompense et valorise une initiative citoyenne à impact social ou environnemental, a été remporté en 2021 par le court-métrage « Condamnés à l'échec » réalisé à Saint-Denis par Hamza Chennaf, Sofia Akbli et Aïssatou Faty.

LES ATELIERS MÉDICIS

Le Conseil métropolitain a approuvé le versement d'une contribution de 500 000 € en 2016 pour financer le premier bâtiment Ateliers Médicis. Porté par l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis auquel la Métropole adhère, cet équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale sera situé à proximité de la ligne 16 du Grand Paris Express à Clichy-Montfermeil. En attendant l'inauguration de ce futur équipement à l'horizon 2025, un bâtiment de préfiguration a été ouvert et permet de déployer un projet étroitement lié au territoire. En 2021, la Métropole a subventionné les Ateliers Médicis pour la préparation de l'Exposition Regards du Grand Paris, à hauteur de 80 000 €, qui se tiendra en

2022. À cela s'ajoute une subvention de 37 500 € pour l'organisation d'un évènement, organisé par les Ateliers Médicis, dans le cadre de la Nuit Blanche.

MICRO-FOLIES

La Métropole s'engage pour accompagner le développement de Micro-Folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique situé dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Ce concept a été mis en œuvre en 2017 par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux (musée du Louvre, centre Georges-Pompidou, etc.).



TÉMOIGNAGE

« Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu d'accueil et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. Grâce

au soutien de la Métropole du Grand Paris, le dispositif compte 19 Micro-Folies sur ce territoire. »



**DIDIER
FUSILLIER**

Président de l'Établissement
Public du Parc et de la Grande
Halle de La Villette

La Métropole du Grand Paris finance les dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une Micro-Folie jusqu'à 50 %. Cette aide est à la fois un soutien et un engagement fort en faveur de la médiation culturelle numérique à l'échelle des 131 communes, conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). En 2021, plus de 102 000 € de subventions ont été attribués par la Métropole, via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour soutenir les communes de Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance et Villiers-sur-Marne, qui ont déposé un projet de Micro-Folie. Ce qui porte à 15 le nombre de Micro-Folies soutenues par la Métropole depuis 2019.

15

**MICRO-FOLIES
SOUTENUES
DEPUIS 2019**

SENTIERS MÉTROPOLITAINS DU GRAND PARIS

Lors de sa séance du 9 juillet 2021, la Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 80 000 € pour les années 2021-2022 à l'association Sentiers Métropolitains, pour la création du Sentier Métropolitain du Grand Paris de plus de 350 km. Ce sentier de randonnée pédestre traverse 95 communes membres de la Métropole du Grand Paris et offre aux habitants et aux visiteurs une excursion sur 20 à 30 journées. Par ailleurs,



il constitue un nouvel espace public facilitant la mobilité piétonne à l'échelle métropolitaine. Enfin, le Sentier Métropolitain du Grand Paris associe des patrimoines culturels et naturels tout en valorisant des initiatives locales.

Après la finalisation d'une première version de l'itinéraire, il s'agit désormais d'animer le Sentier et de poursuivre son partage avec les habitants.

350 KM

**DE SENTIER
MÉTROPOLITAIN
DU GRAND PARIS**

NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE, 13 COMMUNES IMPLIQUÉES DANS LA 3^E ÉDITION

Nuit Blanche est un événement d'art contemporain devenu métropolitain depuis 2019. Cette deuxième Nuit Blanche métropolitaine s'est tenue dans la nuit du 2 au 3 octobre 2021. Le thème de cette édition était « mettre les corps en mouvement ». La programmation couvrait harmonieusement le territoire métropolitain, avec plus du double du nombre de communes impliquées par rapport à l'édition 2019 (5 en 2019 et 13 en 2021). Ces 13 communes représentent 735 000 habitants impactés. L'effet de levier de la Métropole est

CULTURE ET SPORT

réel : les 415 000 € de financements métropolitains ont générés plus de 960 000 € de projets artistiques. Pour l'organisation, la Métropole s'est appuyée sur les Ateliers Médicis et le réseau d'art contemporain TRAM. Des randonnées pédestres étaient également proposées par Enlarge Your Paris et TRAM, grâce au soutien de la Métropole, pour relier les lieux métropolitains de Nuit Blanche.

Le Conseil métropolitain a alloué un budget de 415 000 € à cet événement.

415 000 €

DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES
EN 2021 GÉNÉRANT
960 000 €
DE PROJETS
ARTISTIQUES

FESTIVAL ATMOSPHÈRES

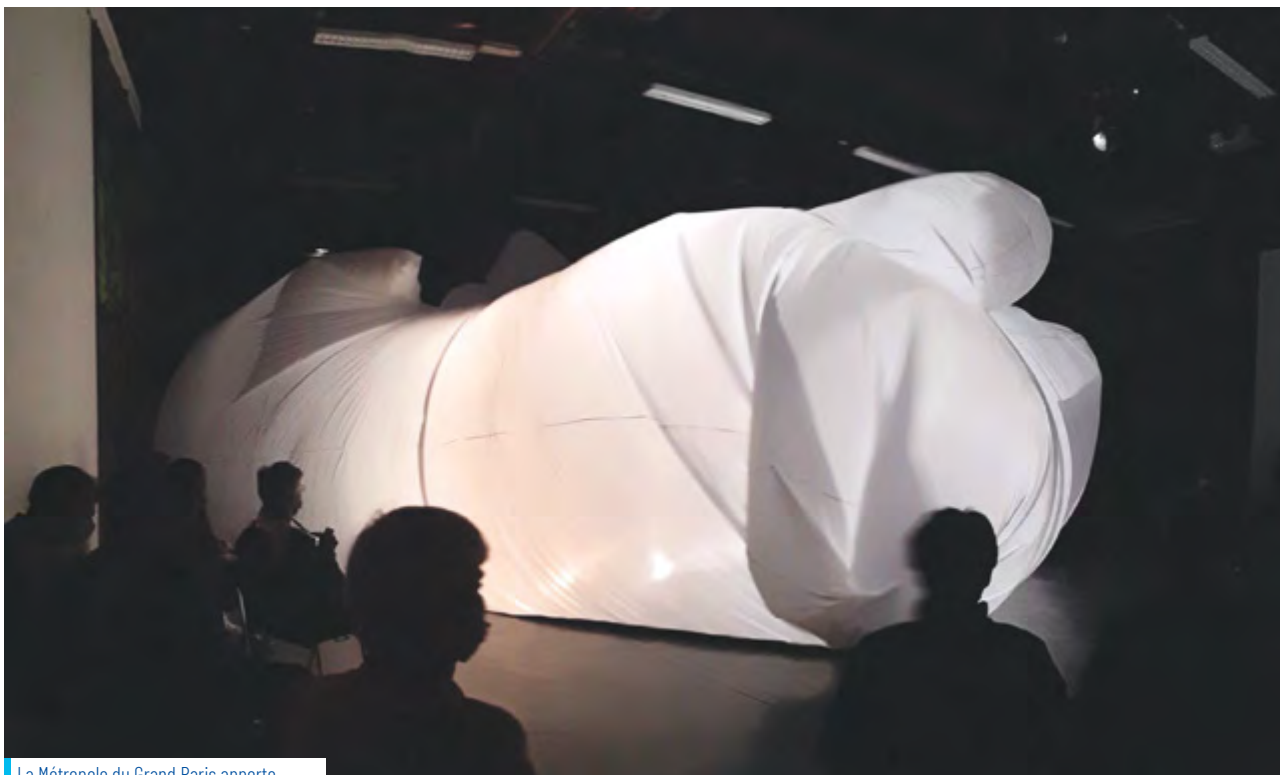
La Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 15 000 € à l'association Atmosphères 21 pour l'organisation de la 11^e édition du Festival Atmosphères qui s'est tenue en 2021. La programmation cinéma, art et science avait pour fil rouge l'histoire naturelle, dans le cadre d'un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Cet événement toujours gratuit s'ouvre au plus grand nombre :

- 10 000 festivaliers présents ;
- 2 300 scolaires tout au long du festival ;
- 16 000 festivaliers à distance, qui ont pu suivre les programmes en direct ;
- Plus de 100 000 vues des vidéos en replay sur YouTube.

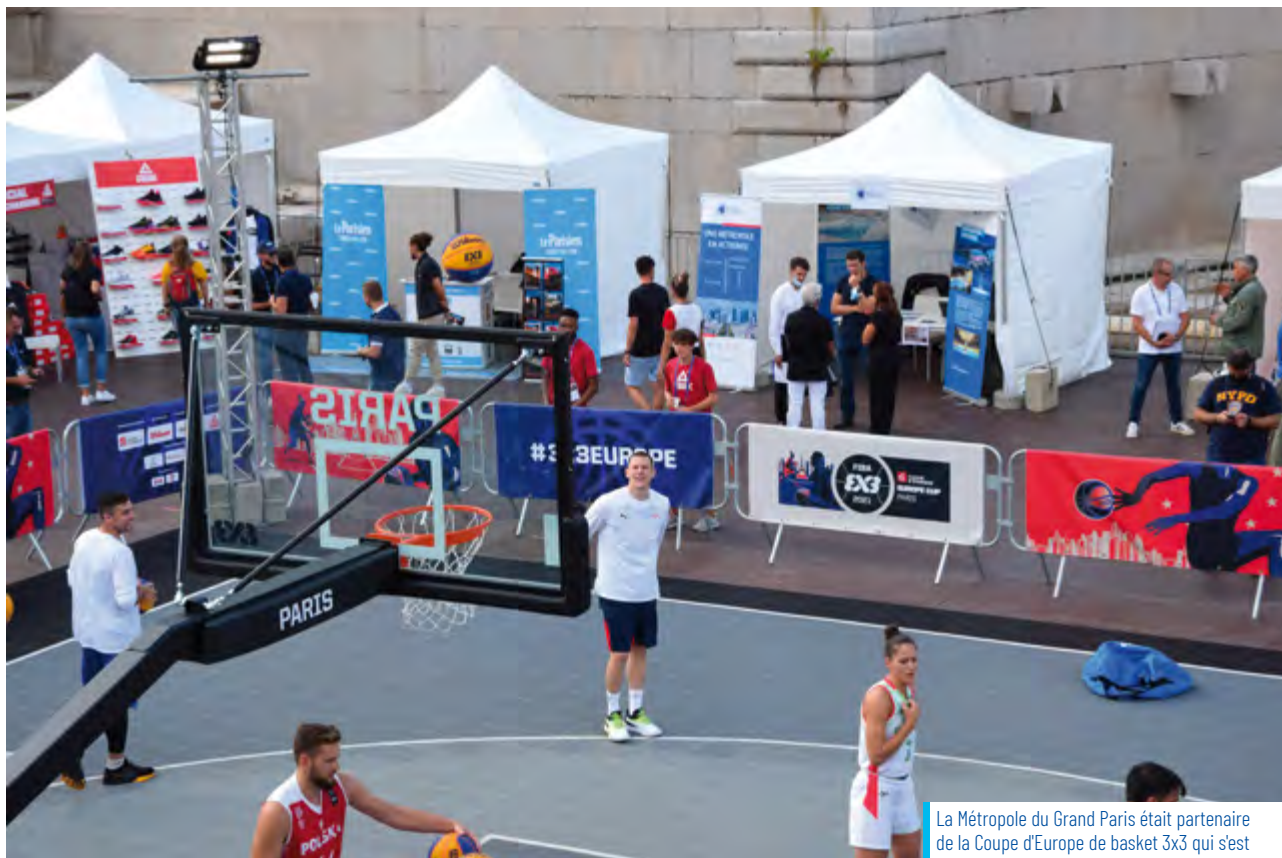
SPORT

En matière sportive, la Métropole du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique construit, en face du Stade de France à Saint-Denis, en vue des Jeux de Paris 2024. À ce titre, la Métropole du Grand Paris était présente au village éphémère du Trocadero pour la retransmission des cérémonies de clôture des jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo les 8 août et 5 septembre 2021. Ces cérémonies ont officiellement marqué le début de l'Olympiade de 2024 à laquelle la Métropole du Grand Paris est fière d'être associée en tant que collectivité hôte cheffe de file.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris est également reconnue « Métropole Hôte » de la Coupe du Monde de rugby qui aura lieu en France en



La Métropole du Grand Paris apporte son soutien aux initiatives culturelles emblématiques du territoire métropolitain.



La Métropole du Grand Paris était partenaire de la Coupe d'Europe de basket 3x3 qui s'est déroulée les 10 et 11 septembre 2021 au Trocadéro.

2023 et participe pleinement à l'organisation comme le démontre le partenariat conclu avec le Comité d'organisation en décembre 2021.

La Métropole du Grand Paris apporte également son soutien aux manifestations sportives qui mettent en avant le sport-santé, la pratique physique accessible au plus grand nombre mais aussi les valeurs de convivialité, de partage et de dépassement de soi. La Métropole du Grand Paris a ainsi conclu en 2021 un partenariat avec la Fédération Française de Basketball afin de promouvoir ce sport au sein de l'espace métropolitain et d'encourager la pratique du basket 3x3. Elle a notamment participé à la FIBA 3x3 les 10 et 11 septembre 2021 au Trocadéro.

? EN SAVOIR PLUS



Atelier Médicis



Le sentier métropolitain du très Grand Paris



Micro-Folie

[📺] EN VIDÉO



Nuit Blanche



Festival MegaCities



UNE
MÉTRO
POLE
QUI ŒUVRE
AU RÉÉQUILIBRAGE
TERRITORIAL

L'aménagement du territoire est l'une des compétences majeures de la Métropole du Grand Paris. L'objectif poursuivi est d'assurer un développement cohérent des communes et une réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire métropolitain.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain est la colonne vertébrale des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris. Il détermine le projet du territoire métropolitain et définit les grandes orientations d'aménagement sur les quinze à vingt prochaines années.

Suite à la décision du Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, et du Conseil métropolitain de confier au nouvel exécutif le vote de l'arrêt du SCoT, qui s'imposera aux plans locaux d'urbanisme, les années 2020 et 2021 ont été consacrées à des travaux d'approfondissement, notamment autour des sujets cartographiques, de la rédaction des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (du coefficient pleine terre) et du renforcement du volet santé.

Ces travaux, menés sous l'impulsion de Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la cohérence territoriale, ont permis d'aboutir à la stabilisation d'un projet de SCoT soumis aux élus en avril 2021. Sur la base de cette nouvelle version, un important travail itératif s'est engagé avec les communes membres, les territoires métropolitains et les partenaires, dans l'objectif d'ajuster et de préciser le document.

Le planning de travail de l'année 2021 s'est organisé autour de nombreuses

réunions techniques et politiques, d'atelier d'élus, de séminaires, et d'une assemblée des maires permettant de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain. Ce travail collaboratif a permis de présenter le projet de SCoT au Bureau métropolitain du 9 décembre 2021. Les élus métropolitains ont approuvé à une très large majorité de 94,2 % le 1^{er} arrêt du SCoT à l'occasion du Conseil métropolitain du 24 janvier 2022.



? EN SAVOIR PLUS

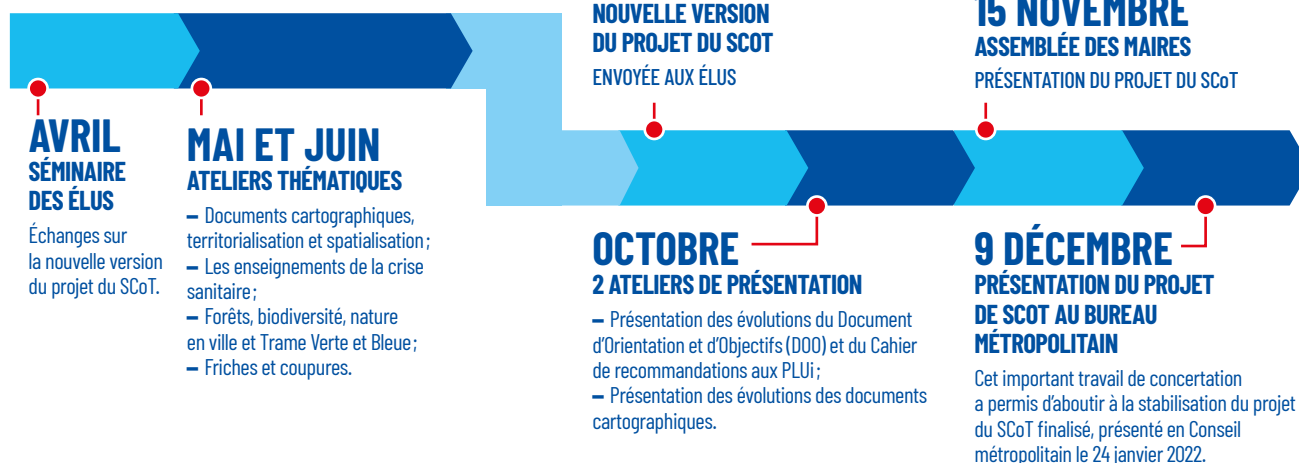


Délibération du Conseil métropolitain du 24 janvier 2022 relative à l'approbation du bilan de la concertation et de l'adoption du projet



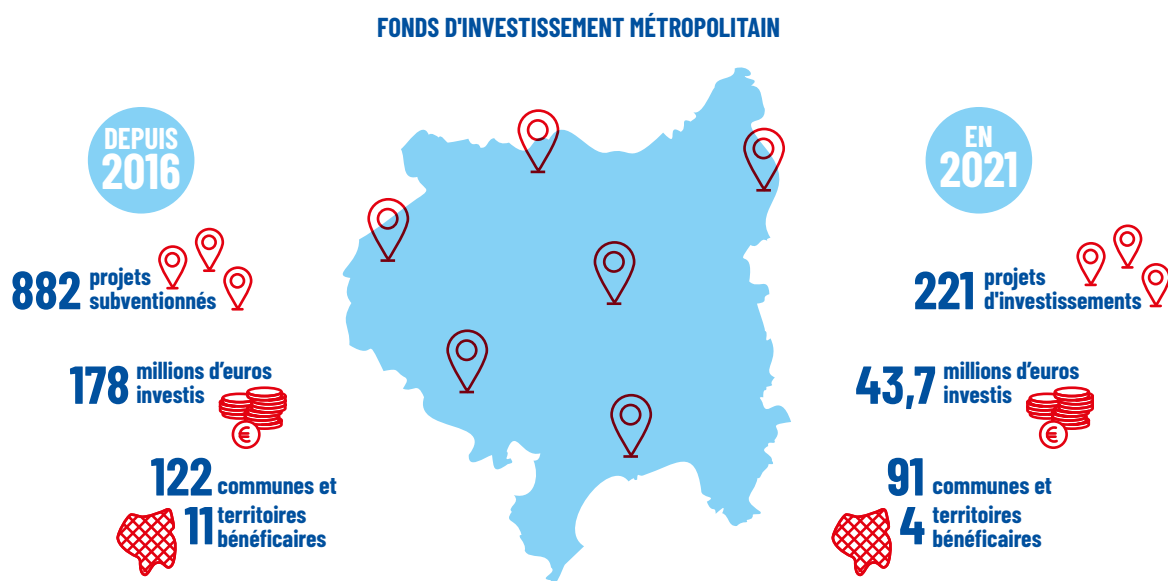
Consulter la page dédiée au SCoT sur le site internet de la Métropole

2021



FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) concourt au financement de projets portés par les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans une démarche de solidarité et de rééquilibrage territorial qui tient compte de leurs capacités financières.



Depuis 2016, 882 projets ont été subventionnés par le FIM à hauteur de 178 millions d'euros au bénéfice de 122 communes et des 11 territoires. En 2021, 43,7 millions d'euros ont été attribués. Ils permettront la réalisation de 221 projets d'investissement dans 91 communes et 4 territoires métropolitains. Le coût global des projets subventionnés atteint 144 millions d'euros. Le règlement du FIM permet aux communes des taux de subvention variant entre 30 et 50 %. Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le

soutien financier accordé par la Métropole est modulé en fonction de la capacité financière de chaque ville. Limité à 30 % du montant de la dépense, pour les communes les plus riches, il est porté à 50 % pour la moitié des communes dont les ratios financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi d'aider des communes fragiles avec une faible ingénierie et une moindre capacité d'investissement, dans la limite d'un plafond de subvention d'un million d'euros. Supervisés par Laurent LAFON, Rapporteur du Comité d'examen du

FIM, les projets financés en 2021 bénéficient à des communes urbaines, périurbaines et semi-rurales aux problématiques très diverses. Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage, notamment la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le renforcement de la nature en ville ou encore le développement des mobilités douces.



? EN SAVOIR PLUS



*Délibération du Bureau
métropolitain du 23 mars
2021 relative à l'attribution
de subventions au titre du Fonds
d'Investissement Métropolitain*



*Délibération du Bureau
métropolitain du 6 octobre
2021 relative à l'attribution
de subventions au titre du Fonds
d'Investissement Métropolitain*



*Délibération du Bureau
métropolitain du 9 décembre
2021 relative à l'attribution
de subventions au titre du Fonds
d'Investissement Métropolitain*

*Pour connaître la liste des projets financés
en 2021 dans le cadre du FIM, voir l'annexe
en page 126.*

ZAC ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain. Elles visent à améliorer le cadre de vie des Métropolitains et à réduire les inégalités entre les territoires qui composent la Métropole du Grand Paris.



Perspective de la future ZAC des Docks, éco-quartier phare de la Métropole du Grand Paris situé à Saint-Ouen-sur-Seine.

Sous l'égide de Georges SIFFREDI, Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris prend en charge, à la demande des Maires, des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) telles que la ZAC des Docks et la ZAC Plaine Saulnier. Elle est également compétente pour mener des Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) situées notamment à Villeneuve-la-Garenne, Livry-Gargan et Noisy-Est à Noisy-le-Grand.

En 2021, de nombreuses avancées ont pu être réalisées sur les différentes opérations :

– **OIM de Villeneuve-la-Garenne** : la Métropole a co-piloté en 2021, avec la ville de Villeneuve-la-Garenne, l'élaboration du contrat de projet partenarial d'aménagement qui associe les collectivités des Hauts-de-Seine, les collectivités limitrophes de Seine-Saint-Denis, l'État et plusieurs de ses opérateurs (EPFIF, Grand Paris Aménagement, RTE) et la Banque des Territoires. Elle a également préparé le lancement des premières études prévues au titre du

contrat, et en particulier de l'étude-cadre de programmation qui vise à articuler les différents projets d'aménagement en cours ;

– **OIM de Noisy-Champs Pôle Gare** : les études pré-opérationnelles se sont poursuivies en 2021 afin d'affiner précisément l'ensemble des enjeux techniques et programmatiques de l'opération d'aménagement. Des études relatives à l'implantation de nouveaux équipements publics sur la future opération d'aménagement (un nouveau groupe scolaire et un gymnase) ont notamment été réalisées.

L'approfondissement de ces études techniques, ont également permis de mieux intégrer la zone Natura 2000 attenante à l'opération (la Butte verte) et d'améliorer la végétalisation du site. C'est sur la base de ces éléments de projets stabilisés que la concertation préalable à la création de la ZAC Noisy-Pôle Gare a été ouverte au 1^{er} trimestre 2022 ;

– **OIM de Livry-Gargan Poudrierie Hochailles** : appuyée par Paris & Métropole Aménagement dont elle est actionnaire, la Métropole a poursuivi les études pré-opérationnelles à l'échelle du périmètre élargi de l'OIM qui comprend la zone commerciale au sud de la RN3 et le tissu faubourien à l'Est du centre-ville. La Métropole a également acquis des premiers terrains, avec le soutien opérationnel et financier de l'Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF) ;

– **ZAC des Docks** : elle a poursuivi sa mise en œuvre opérationnelle avec 45 % d'avancement de son programme (4 030 m² de surfaces de plancher - bureaux, logements, équipements, commerces livrés sur 878 600 m² prévus au total). Il est à noter que des réflexions ont été portées par la Ville de Saint-Ouen, la Métropole et l'aménageur Sequano sur l'amélioration de la végétalisation de l'opération et la lutte contre les îlots de chaleur.

Toutes ces opérations sont définies à partir de critères permettant de caractériser leur dimension et leur intérêt métropolitain. Ces critères tiennent compte des objectifs assignés à la Métropole du Grand Paris qui visent à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les territoires qui la composent. Les projets sont conçus en tenant compte

de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux. En 2021, des accords-cadres techniques et juridiques ont enfin été mis en place afin d'accompagner la réalisation des projets d'OIM qui sont confiés à la Métropole.

100
HECTARES
POUR LA ZAC
DES DOCKS

56
HECTARES
POUR L'OIM
LIVRY-GARGAN

12
HECTARES
POUR LA ZAC
SAULNIER

14
HECTARES
POUR L'OIM
NOISY-EST À
NOISY-LE-GRAND

70
HECTARES
POUR L'OIM
VILLENEUVE-LA-
GARENNE



TÉMOIGNAGE

« Parce que la Zac de l'Écoquartier des Docks à Saint-Ouen-sur-Seine est devenue, dès 2018, la première opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, Séquano est un partenaire historique de la Métropole. Ce partenariat va prochainement prendre une nouvelle dimension, par son entrée au capital de notre société. Il s'agit là, pour la Métropole, d'une nouvelle étape dans la montée en charge de

l'exercice de sa compétence aménagement et pour Séquano, d'un temps fort de son projet de développement. »



**PASCAL
POPELIN**

Directeur Général de Sequano

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Dans un souci de rééquilibrage territorial, d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de l'attractivité, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier à des projets d'équipements structurants qui participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et la résorption de coupures urbaines.



Sous le pilotage d'Hervé GICQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux équipements structurants, à l'amélioration de l'intégration des abords des autoroutes urbaines, la Métropole du Grand Paris a principalement participé, en 2021, au financement de cinq projets structurants à travers une enveloppe de 33,12 millions d'euros : l'enfouissement des lignes à haute tension à Villeneuve-la-Garenne, le franchissement urbain Pleyel, le franchissement Île-Saint-Denis, la piscine de Montreuil ainsi que le franchissement entre Dugny et Le Bourget.

18,12 M€
D'EUROS POUR
L'ENFOUISSEMENT
DES LIGNES À
HAUTE TENSION
DE VILLENEUVE-LA-
GARENNE

6 M€
POUR LE
FRANCHISSEMENT
URBAIN PLEYEL

3 M€
POUR LE
FRANCHISSEMENT
DE L'ÎLE-SAINT-DENIS

2 M€
POUR LA PISCINE
DE MONTREUIL

4 M€
POUR LE
FRANCHISSEMENT
DE DUGNY-LE
BOURGET

ENFOUISSEMENT DES LIGNES À HAUTE TENSION À VILLENEUVE- LA-GARENNE

Le projet consiste en la création d'une galerie souterraine pour enfouir 4 liaisons électriques à haute tension surplombant les villes de Villeneuve-la-Garenne, l'Île-Saint-Denis et Saint-Denis. Cet enfouissement permettra, à terme, la construction du Village Olympique sur l'Île-Saint-Denis et le développement urbain de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) de Villeneuve-la-Garenne. La Métropole

finance ce projet à hauteur de 18,12 millions d'euros. Les travaux sont en cours jusqu'en 2024.

FRANCHISSEMENT URBAIN PLEYEL À SAINT-DENIS

Le projet de franchissement Pleyel de 300 mètres de long au-dessus du faisceau ferroviaire Nord Europe traversant Saint-Denis participe à la résorption d'une fracture urbaine importante et à la création de continuités durables entre les territoires de la Métropole. Il permettra à terme l'interconnexion entre les quatre lignes du Grand Paris Express et le RER D. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Plaine Commune. À ce jour, la participation de la Métropole est de 5 millions d'euros sur 222 millions totaux estimés du projet.

FRANCHISSEMENT ÎLE-SAINT-DENIS

Le franchissement piéton-vélo-bus reliera les deux parties du village olympique entre l'île-Saint-Denis et Saint-Denis, et plus largement l'île-Saint-Denis aux pôles majeurs de Mairie de Saint-Ouen ou Pleyel. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis (CD93). La Métropole du Grand Paris finance ce projet à hauteur de 3 millions d'euros. L'équipement, dont les travaux ont démarré en 2021, sera mis en service mi-2023.

PISCINE MAURICE THOREZ DE MONTREUIL

Pour accompagner les besoins des clubs sportifs du territoire, la piscine Maurice-Thorez, située à Montreuil, figure dans la liste des sites d'entraînement pour les Jeux de Paris 2024. La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par Est-Ensemble. Le montant de la subvention de la Métropole est de 2 millions d'euros pour un coût total de l'opération estimé à 12 millions d'euros. Les travaux démarreront en 2023 pour une livraison en mai 2024 et une ouverture au public en juin 2024.

LE FRANCHISSEMENT DE DUGNY-LE BOURGET

Le projet se situe à la jonction des communes de Dugny et du Bourget. Insérée dans la ZAC du Cluster des Médias, la passerelle franchit l'A1 par des mobilités douces et relie Le Bourget, Dugny, les gares/pôles de la Courneuve, le parc George Valbon et l'Aire des Vents, tout en désenclavant le quartier de la Comète. Les travaux démarrent en octobre 2022 pour une durée de 15 mois. La livraison de l'ouvrage est prévue pour février 2024. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 15,4 millions d'euros avec un financement de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 4 millions d'euros.

? EN SAVOIR PLUS



Délibérations du Conseil Métropolitain du 11 octobre 2019 et du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relatives au franchissement urbain de Pleyel à Saint-Denis



Délibération du Conseil Métropolitain du 2019/10/11/03 et CM2021/07/09/12 relative au projet Franchissement urbain Pleyel à Saint-Denis



Délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative au projet de franchissement Ile-Saint-Denis



Délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative au projet de la Piscine Maurice Thorez de Montreuil



Délibération du Conseil Métropolitain du 12 février 2021 relative au franchissement de Dugny-Le Bourget

CENTRES-VILLES VIVANTS

La vitalité des centres-villes est un enjeu majeur pour la redynamisation sociale, sociétale et économique des communes métropolitaines. La Métropole du Grand Paris accompagne ainsi ses Maires dans leurs projets de revitalisation du centre-ville.



La Métropole du Grand Paris a initié, en 2020, un plan d'action global « Centres-villes vivants » sous l'impulsion de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux commerces de proximité.

Lors des Assises métropolitaines du Centre-ville organisées en octobre 2021 au Parc Floral, la 2^e édition du programme d'accompagnement « Centres-villes vivants » a été présentée, proposant un nouveau programme d'accompagnement stratégique,

technique et financier dont l'enveloppe est fixée à 15 millions d'euros.

Ce programme prévoit :

– La création d'une foncière de revitalisation métropolitaine (rez-de-chaussée actifs) avec la Banque des Territoires pour effectuer le portage en se fondant sur le dispositif de préemption des baux commerciaux qui permettra donc l'acquisition, la gestion, la commercialisation et la cession de murs et fonds commerciaux, au service de projets des communes.

15
NOUVELLES
COMMUNES
« CENTRES-VILLES
VIVANTS »

3
NOUVEAUX
PARTENAIRES

4
NOUVEAUX
PROJETS FINANCÉS
POUR UN MONTANT
DE 740 000 €



CENTRES-VILLES VIVANTS

Les premières Assises métropolitaines
du Centre-Ville se sont déroulées
le 19 octobre 2021 au Pavillon Chesnaie du Roy.

- Un réseau métropolitain des managers de commerce et de centre-ville copiloté avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France (www.reseau-managers.fr);
- Des Assises Métropolitaines du centre-ville;
- Un Observatoire de l'Attractivité des centres-villes;
- Un Programme d'accompagnement technique et financier des projets des communes de revitalisation de leur centre-ville;
- L'Accompagnement à la transition numérique du commerce et de l'artisanat de proximité via le programme « *Innovater dans la Ville* » de la Métropole du Grand Paris et la Boutique connectée en partenariat avec CCI Paris Île-de-France et Chambre des Métiers et de l'Artisanat Île-de-France;
- Le doublement des fonds alloués pour financer les projets (Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services - FIMACS) soit 15 millions d'euros sur 3 ans.

350
PARTICIPANTS
AUX ASSISES
MÉTROPOLITAINES
DU CENTRE-VILLE

90
COMMUNES ET
4 TERRITOIRES
DANS LE RÉSEAU
MÉTROPOLITAIN
DES MANAGERS
DE CENTRE-VILLE

EN KIOSQUE



2^e édition du Programme
Centres-villes vivants

? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée à Centre
Villes vivants sur le site internet
de la Métropole du Grand Paris

UNE
MÉTRO
POLE
DYNAMIQUE,
MOTEUR DE LA RELANCE
ÉCONOMIQUE

La Métropole du Grand Paris encourage le développement économique local en déployant notamment des actions en faveur de l'économie circulaire et de l'optimisation des flux marchands pour favoriser l'émergence d'une Métropole innovante et résiliente. Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle, la Métropole a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre, en 2021, de son Plan de relance, en partenariat avec l'État, la Banque des territoires et la Région Île-de-France.

RELANCE ÉCONOMIQUE

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle déclenchée en 2020 et qui s'est poursuivie en 2021, la Métropole du Grand Paris a accéléré la mise en œuvre de son Plan métropolitain de relance en développant notamment sa démarche partenariale.

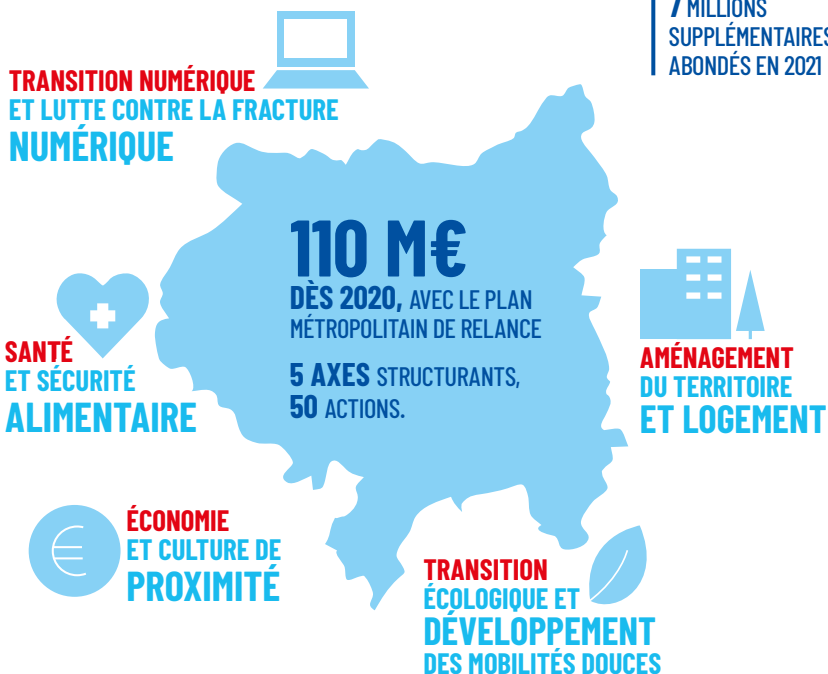


Une relance économique métropolitaine solidaire et résiliente

Face à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la Métropole du Grand Paris a pu faire preuve de son agilité et de sa capacité de résilience dans la relance de l'économie locale avec ses communes et avec le soutien aux différents acteurs de proximité.

Adopté par le Conseil métropolitain du 15 mai 2020, le Plan métropolitain de relance a débloqué une enveloppe de 110 millions d'euros pour engager la transition de l'économie métropolitaine vers un territoire durable, équilibré et résilient. 50 actions, réparties en 5 axes, ont ainsi été engagées dans un cadre partenarial avec, en particulier, la Banque des Territoires et la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, sous l'égide de Karine FRANCKET, Conseillère métropolitaine déléguée au suivi du Plan métropolitain de relance, d'André SANTINI, Vice-président délégué à la Stratégie économique et d'Éric CESARI, Vice-président délégué à la Stratégie et Partenariats institutionnels.

LES 5 AXES DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE RELANCE :



EN 2021, UNE ACTION PARTENARIALE RENFORCÉE

Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain de relance, et de sa « connexion » avec le Plan « France Relance » de l'État (100 milliards d'euros), Patrick OLLIER, Président de la

Métropole du Grand Paris et Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, ont signé le jeudi 18 mars 2021, le CRTE « première étape ». Cette signature du CRTE marque la volonté partagée de l'État et de la Métropole du Grand Paris d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement qui répond à une triple ambition :

- La transition écologique ;
- Le développement économique ;
- La cohésion territoriale.

RELANCE ÉCONOMIQUE

Une participation supplémentaire au Fonds de résilience régional pour aider les TPE (Très Petites Entreprises) / PME (Petites et Moyennes Entreprises)

La Métropole du Grand Paris a contribué, aux côtés de la Région Île-de-France, de la Caisse des Dépôts et de 70 collectivités du territoire dont la Ville de Paris, au Fonds de résilience à hauteur de 14 millions d'euros en 2020. Ce fonds vise à soutenir la relance des TPE et PME, et à financer le coût des adaptations indispensables à la reprise d'activité. En 2021, ce fonds a été abondé par la Métropole de 7 millions d'euros supplémentaires.

Renouvellement du partenariat avec la Banque des Territoires

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Olivier SICHEL, Directeur de la Banque des Territoires ont signé, le 8 juillet 2021, une nouvelle convention de partenariat triennale, destinée à relancer l'économie métropolitaine affectée par la crise sanitaire. D'une durée de 3 ans, cette convention permettra de mener des actions conjointes dans différents domaines :

- Aménagement, attractivité, commerces ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Habitat ;
- Culture et tourisme ;
- Innovation et numérique.



TÉMOIGNAGE

« La Banque des Territoires est partenaire de la Métropole du Grand Paris depuis sa création et se mobilise pour le développement de tous ses projets (GEMAPI, plan de rénovation thermique des bâtiments publics, foncières commerces, etc.). La Métropole joue aujourd'hui un rôle stratégique pour accompagner le développement économique des territoires. La Banque des Territoires compte rester, à ses côtés, un partenaire de premier plan. »



RICHARD CURNIER

Directeur régional Île-de-France de la Banque des territoires



EN KIOSQUE



Les 50 actions
du plan de relance



EN VIDÉO



Vœux
de Patrick OLLIER



La Métropole
du Grand Paris, acteur
de la relance économique,
soutient ses communes



LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.

PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Après 2 ans de déploiement du Pacte pour une logistique métropolitaine, la Métropole du Grand Paris a présenté, lors du Comité des partenaires le 9 février 2021, les 5 nouveaux axes de l'Acte II sous le pilotage de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine :

1. Accélérer la transition des flottes de véhicules de transport routier de marchandises, en lien étroit avec la mise en place de la ZFE ;
2. Expérimenter et déployer sur le territoire des pratiques logistiques innovantes ;
3. Développer le transport de marchandises par voie fluviale ;
4. Réimplanter du foncier et de l'immobilier logistique en zone urbaine dense ;
5. Piloter la politique publique par la donnée.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA LOGISTIQUE

Au cours de l'année 2021 quatre guides techniques, à destination des collectivités et de l'écosystème logistique, ont été publiés sur le site internet de la Métropole. Résultats des travaux menés par les partenaires pilotes du Pacte, ces guides ont été construits comme des boîtes à outils à destination des collectivités. Ils abordent notamment les thèmes de l'harmonisation des règlements de transport de marchandises, de transport fluvial, des solutions de

mutualisation et des modèles logistiques innovants.

La Métropole a par ailleurs poursuivi son objectif d'accompagnement des professionnels à la transition des flottes de véhicules de transport routier de marchandises. Une étude sur la transition des flottes des artisans et des commerçants en compte propre, en lien avec les prochaines étapes de la ZFE, a été lancée en 2021 et se poursuit en 2022.

La Métropole du Grand Paris porte également un programme d'animation des communes métropolitaines aux enjeux de la logistique urbaine.

Cet accompagnement s'est décliné en 2021 sous la forme :

- De sessions de sensibilisation à la logistique urbaine à l'attention des élus et des services ;
- D'un soutien au déploiement d'expérimentations.

Dans ce cadre, la Métropole a notamment été retenue dans le cadre d'un projet de l'European Institute of Innovation and Technology (EIT) Urban Mobility. Le projet consiste à expérimenter en milieu urbain une solution permettant de piloter en temps réel les aires de livraison.



Transport par voie fluviale sur la Seine.

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

**SENSIBILISATION AU TRANSPORT
DE MARCHANDISES PAR VOIE
FLUVIALE**

La Métropole a organisé un événement de sensibilisation au transport de marchandises par voie fluviale, le 21 octobre 2021 sur le Port de Bonneuil-sur-Marne. De plus, dans le cadre de l'Entente Axe Seine, les 3 Métropoles du Havre, de Rouen, et du Grand Paris, ainsi que la Ville de Paris, ont réaffirmé que le développement de la logistique fluviale constituait un défi de premier plan pour l'ensemble de la vallée de la Seine. La fin de l'année 2021 a été marquée par la mise en place de cette démarche partenariale autour de l'Axe Seine, pour aboutir à la publication d'un AMI Logistique Urbaine Fluviale au 1^{er} trimestre 2022 visant à expérimenter de nouvelles façons de desservir le cœur d'agglomération en utilisant la voie d'eau.



Jean-Michel GENESTIER est intervenu pour promouvoir le transport de marchandises par voie fluviale le 21 octobre 2021 au Port de Bonneuil-sur-Marne.

La Métropole a par ailleurs soumis une offre de 9 740 280 € pour entrer au capital de la société Sogaris, pionnière en matière d'immobilier logistique innovant et durable. La Métropole siège donc désormais au Conseil d'administration de Sogaris.

TÉMOIGNAGE

«La mobilité organisée et durable des marchandises est devenue un maillon essentiel du fonctionnement de nos villes, et un critère de qualité de vie de nos concitoyens. La Métropole du Grand Paris et Sogaris partagent la même vision d'une logistique urbaine efficace, décarbonée et respectueuse. Au travers de démarches fortes telles que le Pacte, la Métropole s'est imposée comme un acteur de référence. C'est dans ce cadre que Sogaris a pu

l'accompagner en 2021 dans l'analyse du marché immobilier logistique et de l'impact de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions.»



FRANÇOIS DAGNAUD
Président du Conseil
d'administration de Sogaris

EN KIOSQUE



*Bilan de l'enquête
logistique urbaine,
début 2021*



*Mémo n°1
Intégrer la logistique
dans les opérations
d'aménagement*



*Mémo n°2
Harmoniser les
réglementations
de transport de marchandises*



*Mémo n°3
Mutualiser les espaces
logistiques*



*Mémo n°4
Penser au fluvial pour
le transport de marchandises*

EN VIDÉO



*Événement en faveur
de la logistique fluviale
sur le Port de Bonneuil
sur Marne*

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole du Grand Paris souhaite faire progresser la part de l'Économie circulaire et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le périmètre métropolitain. L'économie circulaire et l'ESS, en tant qu'outils de transition économique, écologique et sociale, sont indissociables.

Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Vice-président à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, la Métropole du Grand Paris déploie des nombreux outils, diagnostics et programmes opérationnels pour développer l'économie circulaire et solidaire sur le périmètre métropolitain.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

Le Métropole joue un rôle central dans le développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. Suite à des années d'appropriation de ces deux modèles, la Métropole du Grand Paris a souhaité formaliser sa vision et son action pour le territoire

métropolitain au travers l'élaboration d'une stratégie d'économie circulaire et solidaire. L'annonce de ce travail a été faite par le Président lors de la 5^e édition du Grand Paris Circulaire.

LABEL ECI

La Métropole du Grand Paris a reçu jeudi 16 septembre 2021, le label « ECI Économie Circulaire de l'ADEME (Agence de la transition écologique) ». Cette marque de reconnaissance vient récompenser l'engagement métropolitain sur cette thématique stratégique majeure. Cet axe constitue un levier clé pour atteindre les objectifs de déploiement d'une Métropole attractive, résiliente et durable.

GRAND PARIS CIRCULAIRE

La Métropole organise chaque année le Grand Paris Circulaire, événement annuel de référence en matière d'économie circulaire et solidaire. En 2021, ce sont plus de 40 intervenants, élus, startups et acteurs de l'ESS, qui sont venus partager leurs initiatives exemplaires en matière d'économie circulaire et solidaire du 16 au 19 novembre 2021.



Intervention de Xavier LEMOINE à l'occasion du Grand Paris Circulaire le 16 novembre 2021.



**STRATÉGIE
MÉTROPOLITAINE
D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
& SOLIDAIRE**

 EN VIDÉO



5^e édition
du Grand Paris
Circulaire

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Chargement au port de Gennevilliers d'une péniche qui évacue par la Seine les terres polluées du chantier du Centre Aquatique Olympique.

PORTAIL WEB DÉDIÉ À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Grandpariscirculaire.org a fêté son 3^e anniversaire en 2021. Complété par des webinaires de sensibilisation sur le BTP (Bâtiment et Travaux Publics) circulaire, la consigne en restauration collective, le textile, et le reconditionnement informatique.

PROGRAMME « ACHATS ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE »

La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'Institut National de l'économie circulaire (INEC), l'Observatoire des Achats Responsables et les Canaux, a accompagné 23 communes et territoires de la Métropole dans

leurs projets d'achats exemplaires : rénovation de la Maison des Seniors de Saint-Maur-des-Fossés selon les principes de l'économie circulaire et solidaire, portage de repas à domicile des seniors pour Les Lilas, fournitures scolaires pour Chaville, travaux sur le réseau d'assainissement pour Grand Paris Grand Est, etc.

MÉTABOLISME URBAIN

La Métropole s'est dotée d'une étude de métabolisme urbain, en vue d'objectiver la consommation et la gestion des ressources sur son territoire. Elle a souhaité dépasser l'approche « bilan de flux » traditionnelle pour également mesurer le stock existant (bâti, véhicules, etc.), cartographier les acteurs opérant les principales chaînes

de valeur (construction et alimentation) et identifier les fonciers potentiellement mobilisables pour développer de nouvelles activités d'économie circulaire.

PROGRAMME MÉTROPOLITAIN POUR LA CONSTRUCTION CIRCULAIRE

Premier poste de consommation de matières et de production de déchets à l'échelle métropolitaine, la construction fait l'objet d'un programme dédié visant à accompagner la transition du secteur. Les premières actions engagées comprennent l'élaboration et la diffusion d'une charte partagée et d'un catalogue des solutions pour la construction circulaire.

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) ET L'ASSOCIATION DES DEUX-RIVES

L'EIT vise la coopération entre acteurs économiques locaux autour de projets d'optimisation des ressources (mutualisations d'achats et d'équipements, transformation des déchets en ressources, etc.). La Métropole a élaboré un outillage dédié à destination de communes et territoires métropolitains. Elle est par ailleurs membre fondateur de l'Association des Deux-Rives, première démarche d'EIT déployée sur un quartier urbain dense (12^e et 13^e arrondissements de Paris).



TÉMOIGNAGE

«La transition de nos villes vers un fonctionnement sobre et circulaire est un axe central pour l'Université. La Chaire Economie circulaire et Métabolisme urbain a permis d'ancrer ces recherches dans la réalité du terrain francilien et de discuter nos résultats avec les acteurs concernés. Une attention particulière est portée à la transmission des connaissances créées à travers des outils opérationnels d'aide à la décision (EvalMetab pour évaluer et comparer les opérations d'aménagement) et

des programmes de formation adaptés aux besoins des professionnels. Nous sommes heureux de renouveler ce partenariat gagnant-gagnant pour trois nouvelles années.»



CORINNE BLANQUART

1^{re} Vice-Présidente de l'université Gustave Eiffel, Directrice de la Chaire Économie circulaire et Métabolisme urbain

PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES

79

PARTICIPANTS DE
43 STRUCTURES DONT
23 COLLECTIVITÉS
MÉTROPOLITAINES

GRANDPARISCIRCULAIRE.ORG

+ 800
MEMBRES

200
CONTENUS

100
CONTRIBUTEURS

1
RÉSEAU DE **10**
PLATEFORMES

GRAND PARIS CIRCULAIRE 2021

11

WEBINAIRES EN
QUATRE JOURS
& **2 H** D'ATELIER
PARTICIPATIF

50

INTERVENANTS

ANNONCE
DE L'ÉLABORATION
DE LA **1^{re}** STRATÉGIE
D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
ET SOLIDAIRE

1

WEBINAIRE EN
ANGLAIS DEDIÉ
AUX ENTREPRENEURS
ÉTRANGERS

UNE
MÉTRO
POLE
INNOVANTE
NUMÉRIQUE,
AU BÉNÉFICE DE TOUS

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une Métropole innovante et solidaire, capable de lutter contre la fracture numérique.

SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SMAN)

Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) fixe les actions métropolitaines prioritaires à l'horizon 2024, en matière d'infrastructures, de services et d'usages numériques.

L'innovation et le numérique sont des moteurs puissants de transformation de la société et de l'économie. À travers son SMAN, la Métropole du Grand Paris vise à accompagner ces grandes transitions de la zone dense et urbaine, afin de construire un territoire métropolitain innovant au service de ses citoyens

Sous l'égide de Geoffroy BOULARD, Vice-président à la Communication, à l'Innovation et au Numérique, et dans le cadre de son SMAN, la Métropole structure son action autour de trois sujets thématiques :

- L'Innovation, en accompagnant ses communes et ses territoires dans le lancement de projets capables de répondre aux nouveaux enjeux et aux transitions de l'espace urbain ;
- Le Numérique, pour soutenir la transition des administrations, tout en s'assurant que le développement de ces nouveaux services ne soit pas source d'exclusion et reste environnementalement soutenable ;



- La Data, en adressant l'ensemble de la chaîne de valeur de la donnée numérique, de sa production, à sa gestion puis son exploitation au service des grandes transitions de la zone urbaine dense.

La Métropole a également conduit en 2021 deux champs d'action transverses à ces trois thématiques :

- Une démarche d'accompagnement de projet à travers le programme « *Innover dans la Ville* » et son levier de financement, le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique ;
- Le développement de réseau d'élus et d'agents autour des enjeux du Numérique et de l'Innovation.



TÉMOIGNAGE

« En à peine plus d'un an, grâce à la confiance et au volontarisme des élus et équipes de la Métropole du Grand Paris, nous avons déployé AI-4CITIES: un ambitieux programme européen d'expérimentation d'innovations numériques de rupture pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Aux côtés d'autres capitales pilotes et avant-gardistes (Helsinki, Amsterdam, Copen-

hague etc.), la Métropole mise ainsi sur l'innovation pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone d'ici 2050. »



CHARLES HUOT

Président de Cap Digital

? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée au SMAN sur le site internet de la Métropole du Grand Paris

PARTENARIATS AVEC LES RÉSEAUX D'ENTREPRISES INNOVANTES

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement de l'innovation sur le territoire, en nouant des partenariats avec les acteurs économiques spécialisés dans le domaine.

L'objectif est de favoriser la collaboration entre communes et start-ups afin d'apporter des réponses innovantes aux enjeux des communes du territoire.

En 2021, la Métropole a défini une stratégie partenariale basée sur un ensemble de collaborations avec des partenaires jouant un rôle de premier plan au sein de l'écosystème d'innovation. Ainsi, cette stratégie a conduit la Métropole à nouer des partenariats structurants avec notamment La French Tech Grand Paris, Cap Digital et Paris&Co.

FRENCH TECH GRAND PARIS



Cette association fédère les start-ups du territoire métropolitain. En 2021, le partenariat a permis de structurer les premières actions telles que l'organisation d'un événement mettant en valeur le territoire métropolitain auprès d'un panel d'acteurs de l'innovation (influenceurs, entrepreneurs, investisseurs), français et internationaux qui imaginent la ville de demain. L'association a organisé les premiers ateliers liés au groupe de travail « la Ville de demain ». Enfin, la Métropole a pu bénéficier du réseau de l'association pour participer à un ensemble de conférences et tables-rondes (France Is Artificial Intelligence, France Digitale days...) mettant ainsi en valeur l'action métropolitaine.

CAP DIGITAL



Cap Digital est le pôle de compétitivité de référence en matière d'innovation et de numérique. Il bénéficie d'une forte expertise en matière de pilotage de projets européens. L'année 2021 a été marquée par le déploiement du projet européen IA4 Cities. Quatre communes de la Métropole (Aulnay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Arcueil et Issy-les-Moulineaux) ont pu expérimenter des solutions portées par des start-ups européennes permettant d'utiliser l'intelligence artificielle dans le domaine des mobilités douces et de la gestion bâtiminaire.

PARIS&COMPAGNIE (PARIS&CO)



Ce partenaire est une association spécialisée sur les thématiques de l'attractivité et de l'innovation. Une de ses principales missions consiste à accélérer le développement de jeunes entreprises françaises et étrangères. À ce titre, elle finance et anime un ensemble d'incubateurs sectoriels (sport, santé, alimentation durable, tourisme, événementiel, édition numérique, eSport, fintech, transformation des RH). Elle pilote le premier réseau d'incubateur en Île-de-France. En 2021, la Métropole a poursuivi sa collaboration avec Paris&Co dans le cadre du programme

« Innover dans la Ville ». Elle a également participé à la sélection des entreprises incubées par Paris&Co ainsi qu'à des événements conjoints.



? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 relative à l'avenant n°2 à la convention d'objectif et de financement avec Paris&Co



Délibération du Conseil Métropolitain du 7 avril 2021 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et Cap Digital



Délibération du Conseil Métropolitain du 7 avril 2021 relative à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et French Tech Grand Paris



Délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative à l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la French Tech Grand Paris

PROGRAMME « INNOVER DANS LA VILLE » : NUMÉRIQUE PUBLIC ET INNOVATION URBAINE

Avec le programme « *Innovater dans la Ville* », la Métropole du Grand Paris s'engage auprès des communes et des territoires pour les accompagner dans leur démarche de construction de projets innovants au service des citoyens métropolitains.



**INNOVER
DANS LA VILLE**
Innovation & Numérique
dans la Métropole
du Grand Paris

Intervention de Geoffroy BOULARD à l'occasion du Salon Viva Technology qui s'est déroulé à Paris du 16 au 19 juin 2021.

En lien avec son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique, la Métropole a mis en place le programme « *Innovater dans la Ville* ». Ce programme vise à accompagner les communes et territoires dans leur démarche de construction de projets innovants et à favoriser leur possible extension sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

« *Innovater dans la Ville* » offre notamment aux candidats :

- La possibilité de présenter et discuter leur projet avec un comité de spécialistes reconnus de l'innovation

TÉMOIGNAGE

« Nous sommes ravis de l'engouement et de la valeur créée par notre partenariat avec la Métropole du Grand Paris. Nos enjeux de la Ville de Demain permettent de créer un pont entre collectivités et startups pour mettre l'innovation au cœur des transitions métropolitaines. Cette collaboration, c'est, en quelques chiffres, un annuaire de pas moins de 330 startups, 9 sessions

de travail entre élus et fondateurs, et un guide pratique pour les collectivités pour favoriser l'expérimentation. »



**LARA
ROUYRES**

Présidente de la French Tech
Grand Paris

4 UNE MÉTROPOLE INNOVANTE ET NUMÉRIQUE, AU BÉNÉFICE DE TOUS

PROGRAMME « INNOVER DANS LA VILLE » : NUMÉRIQUE PUBLIC ET INNOVATION URBAINE

(Paris&Co, CapDigital, La French Tech Grand Paris, La 27^e Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux...) afin de bénéficier d'avis d'experts, de pistes d'amélioration et des mises en contact avec des acteurs pertinents;

- Un parcours balisé, appuyé par les équipes de la Métropole, dans le but de maximiser la réussite des projets dans la durée;

- L'accès à un outil de financement à travers le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN). Refondé dans le cadre du programme, ce fonds permet d'intégrer davantage de projets présentant une composante innovante, dépassant ainsi le champ de l'innovation numérique. Il peut ainsi apporter un soutien financier allant jusqu'à 40 000 € aux projets ayant intégré le programme.

Depuis sa création, le programme a permis d'accompagner 94 projets au profit de 46 communes et 8 territoires et d'attribuer près de 3 millions d'euros de subventions.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 7 avril 2021 relative au « Lancement du programme Innover dans la Ville »



Programme « Innover dans la Ville »



Le Salon Viva Technology a été l'occasion de présenter le programme « Innover dans la ville » proposé par la Métropole du Grand Paris.

VivaTechnology fut le premier événement post confinement, qui s'est tenu de manière hybride en juin 2021 en présentiel à la Porte de Versailles et en ligne. L'objectif de ce salon était de dévoiler et de faire connaître le programme de soutien à l'innovation et au numérique « Innover dans la Ville » en direction des communes.

EN VIDÉO



Innover dans la Ville

EN 2021, C'EST :

30
PROJETS
ACCOMPAGNÉS

15
COMMUNES ET
7 TERRITOIRES
SUBVENTIONNÉS

931 M€
DE SUBVENTIONS
ATTRIBUÉES

INCLUSION NUMÉRIQUE

En cohérence avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé avec l'État le 18 mars 2021, la Métropole du Grand Paris s'est investie dans le déploiement du Pass Numérique afin de pouvoir structurer les réseaux d'inclusion numérique sur le périmètre métropolitain.



Ce dispositif se matérialise par des carnets de 10 chèques (sur le modèle des titres-restaurants) d'une valeur de 10€ chacun. Ces chèques donnent accès à des services d'accompagnement numérique permettant l'acquisition de compétences dites « essentielles » (démarche en ligne, envoi de courriel, traitement de texte...). À ce titre, il constitue un outil pertinent pour lutter contre la fracture numérique.

La Métropole du Grand Paris conduit ainsi la plus grande expérimentation du Pass Numérique en France, en y consacrant un total de 3,8 millions d'euros dont 1,8 million d'euros de subventions de l'État.

En 2021, la Métropole a poursuivi le déploiement des Pass numérique initié en 2020 sur 15 communes

métropolitaines et arrondissements parisiens, lauréats du premier appel à manifestation d'intérêt.

Afin d'amplifier l'impact de ce dispositif, la Métropole a lancé, le 9 juillet 2021, un deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a permis de désigner 16 communes supplémentaires en tant que lauréates.

Ce dispositif permettra de proposer une formation de base gratuite à plus de 34 000 personnes qui auront été diagnostiquées en situation d'exclusion numérique. Environ 100 000 heures de formation pourront ainsi être délivrées au sein d'un réseau métropolitain d'une centaine de lieux de médiation numérique délivrant ces formations.

EN 2021, C'EST :

PRÈS DE **50**
STRUCTURES
DE MÉDIATION
PROPOSANT
DES FORMATIONS

15
COMMUNES ET
ARRONDISSEMENT
DÉPLOYANT LE PASS
NUMÉRIQUE

PLUS DE **70**
LIEUX DE
PRESCRIPTION
DE PASS

PRÈS DE **1400**
BÉNÉFICIAIRES

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative au lancement d'une deuxième édition de l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain dans le cadre du déploiement des pass numériques



Délibération du Bureau Métropolitain du 9 décembre 2021 relative à la sélection des territoires d'expérimentation pour le déploiement des pass numériques dans le cadre du deuxième AMI Métropolitain



Consulter la page dédiée au Pass Numérique sur le site internet de la Métropole du Grand Paris

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Face aux impacts environnementaux du numérique, la Métropole du Grand Paris s'engage pour que les solutions innovantes mises en œuvre aujourd'hui ne deviennent pas les problèmes de demain.



Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, de déclin de la biodiversité et de raréfaction des ressources naturelles, la prise en compte de l'empreinte environnementale du numérique est primordial.

Les impacts environnementaux des usages du numérique sont souvent sous-estimés par les utilisateurs. Des études scientifiques actuelles estiment que le numérique est responsable de 3,9 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Sans compter le processus d'extraction et de fabrication des équipements numériques qui requiert une consommation importante de ressources naturelles et participe ainsi à la dégradation de notre environnement.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole du Grand Paris mène différentes actions pour passer d'un numérique impulsif à un numérique mature, raisonné, conscient de ses impacts et de ses bénéfices.

En 2021, la Métropole du Grand Paris a notamment conduit une évaluation de l'impact environnemental des pratiques numériques de trois communes de son périmètre : Cachan, le Raincy et Nanterre.

Cette étude avait pour finalité d'évaluer l'empreinte environnementale des usages numériques des communes et de leurs agents et d'identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre pour la réduire.

Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une réunion de la commission « Numérique, Innovation, Recherche et Développement », dédiée à cette thématique. Celle-ci a permis de sensibiliser les participants aux enjeux du numérique responsable et aux bonnes pratiques à suivre dans ce domaine.

Face aux enjeux du numérique responsable, la Métropole a également réalisé avec le Hub Francil'In une étude de l'écosystème du reconditionnement informatique. Dans le cadre de cette collaboration, la Métropole et le Hub ont mené une campagne d'entretiens qualitatifs auprès de collectivités et d'acteurs du reconditionnement et réalisé un sondage auprès de réparateurs et de reconditionneurs du territoire métropolitain.

Ces résultats ont permis de mieux cerner les enjeux de l'écosystème du reconditionnement afin de définir des solutions pour pallier les difficultés rencontrées à la fois par les communes et les reconditionneurs.

3,9 %
DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET
DE SERRE AU NIVEAU
MONDIAL LIÉES
AU NUMÉRIQUE

DATA

La Métropole développe des actions de production et de collecte de données pour répondre aux grandes transitions de la zone urbaine métropolitaine.



Dans le cadre de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique, la Métropole du Grand Paris a développé une stratégie en matière de données, structurée autour de quatre principaux axes :

- Collecter des données prioritaires en lien dans les politiques publiques de la Métropole ;
- Structurer la gouvernance de la donnée en interne à la Métropole ;
- Construire et piloter un écosystème de partenaires en matière de données numériques ;
- Définir une proposition de valeur aux communes en matière de données numériques.

Plus spécifiquement, la Métropole se positionne comme un acteur-expérimentateur dans la production de données. Elle cherche ainsi à tester de nouveaux modes d'acquisition afin d'apporter des ressources inédites et novatrices aux acteurs de son territoire.

Dans ce cadre, elle a notamment lancé deux expérimentations de collecte de données sur 2021 :

- Constitution de la trame noire métropolitaine (c'est-à-dire les espaces non-éclairés la nuit) à partir de données satellitaires ;
- Collecte de données sur la fréquentation piétonne de 26 centres-villes du programme Centres-Villes Vivants.

L'année 2021 a été aussi marquée par la première publication en Open Data de jeux de données de la Métropole du Grand Paris. Les données de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine sont ainsi maintenant accessibles à tous sur un portail dédié (<https://metropole-grand-paris.opendata.arcgis.com/>). Plusieurs jeux de données viendront enrichir ce portail en 2022.

12 JEUX DE DONNÉES DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE EN OPEN DATA


? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative à l'ouverture des données de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine en Open Data



Portail Open Data de la Métropole du Grand Paris

UNE
MÉTRO
POLE
DURABLE
 **SOLIDAIRE**

La Métropole du Grand Paris joue un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, à travers des actions concrètes en matière de qualité de l'air, de mobilités durables, de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre le bruit, de santé ou encore de politique de l'habitat.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris a poursuivi en 2021 la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) qui formalise l'engagement de la Métropole du Grand Paris à baisser les émissions de gaz à effet de serre et à développer des politiques d'adaptation au changement climatique.



Vue aérienne du passage de la Seine dans la Métropole du Grand Paris.

Le PCAEM concrétise et cadre l'ambition portée par l'Accord de Paris à l'échelle du territoire métropolitain. Il est composé de 41 actions qui s'articulent autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- Atteindre une qualité de l'air conforme aux recommandations fixées par l'Organisation mondiale de la santé en 2030 ;
- Réduire les consommations énergétiques ;

- Développer la production des énergies renouvelables et de récupération pour porter leur part à 60 % de la consommation finale d'énergie en 2050 dont au moins 30 % d'énergies locales.

La Métropole, en tant que collectivité coordinatrice de la transition énergétique, ambitionne de mobiliser l'ensemble des acteurs métropolitains autour de la trajectoire de neutralité carbone. Pour ce faire, plusieurs politiques publiques ont été lancées ou renforcées en 2021 sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des réseaux énergétiques.

OBJECTIFS EN 2050 PAR RAPPORT A 2005 :

BAISSER LES
ÉMISSIONS DE GES
DE **80 %**

PORTER LA PART
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES À
60 % DE
LA CONSOMMATION
FINALE D'ÉNERGIE

RÉDUIRE DE
50 %
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN



La Métropole du Grand Paris agit pour le développement des mobilités douces.

UNE ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PCAEM

Trois ans après son adoption, la Métropole a débuté l'évaluation à mi-parcours du PCAEM afin de faire le bilan des actions mises en œuvre, constater les progrès effectués mais également pointer les perspectives d'amélioration et les projets à développer. Fin 2021, 13 actions sont lancées ou achevées; 17 actions sont à renforcer; 8 actions sont à lancer et 3 à réorienter. Cette démarche essentielle pour améliorer l'action métropolitaine se conclura en 2022.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME ADAPTAVILLE

Pour contribuer au déploiement d'actions d'adaptation au changement climatique, la Métropole a soutenu le lancement de la plateforme Adaptaville, mise en ligne par l'Agence Parisienne du Climat le 18 mai 2021. Des solutions concrètes y sont recensées et présentées, des informations techniques sont partagées et des premières visites ont été organisées pour les communes et les partenaires de l'aménagement intéressés.

41
ACTIONS DANS
LE CADRE DU PCAEM

FIN 2021 :

13
ACTIONS SONT
LANCÉES OU
ACHEVÉES

8
ACTIONS SONT
À LANCER

17
ACTIONS SONT
À RENFORCER

3
À RÉORIENTER

Dans le cadre de sa démarche d'animation territoriale, la Métropole a organisé un webinaire d'information traitant de l'obligation de réalisation d'un Plan Air renforcé le 4 mai 2021.

Enfin, conformément à ses prérogatives, la Métropole a rendu deux avis favorables sur les projets de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Grand Paris Grand Est et de Vallée Sud - Grand Paris, le 15 octobre 2021.

? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée au Plan Climat, Air, Énergie Métropolitain sur le site internet de la Métropole du Grand Paris



Avis du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 relatif au projet de plan Climat Air Énergie territorial du Grand-Paris Grand-Est



Consulter la page dédiée à la Transition énergétique sur le site internet de la Métropole du Grand Paris



Adaptaville

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air à travers plusieurs dispositifs, parmi lesquels figure le renforcement de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine.

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique dans un contexte de contentieux à l'échelle européenne et nationale. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés, selon le bilan 2021 de la qualité de l'air d'Airparif (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Île-de-France).

Instaurée en 2019, la Zone à Faibles Émissions métropolitaine a été renforcée en juin 2021, avec l'interdiction

des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés. Cette nouvelle étape doit permettre des gains en émission ainsi qu'une baisse de 50 000 personnes exposées à des niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) dépassant la valeur limite annuelle (40 µg/m³). Ces bénéfices s'étendent au-delà du périmètre de la mesure car ils impliquent une amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire.

En 2021, la Métropole a coordonné la mesure à l'échelle des 77 communes incluses à l'intérieur du périmètre formé par la A86 (A86 exclue). 64 communes ont mené à bien leur consultation et abouti à la signature de 58 arrêtés ZFE.

Pour améliorer la connaissance du parc des professionnels impactés par les prochaines étapes de la mesure, une étude a été lancée en 2021 en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ainsi que l'Université Gustave Eiffel. Plus de 4 000 chefs d'entreprise sur 12 secteurs d'activités ont été

questionnés, 9 « focus groups » ont été organisés, pour les secteurs difficiles à atteindre ou soumis à des dérogations et contraintes spécifiques. Une analyse comparative sur la dynamique des offres en véhicules et infrastructures a été réalisée par l'Université Gustave Eiffel et sera complété en intégrant une nouvelle organisation de la logistique. L'objectif est de proposer une stratégie d'accompagnement, d'ici fin 2022, en partenariat avec la CCI, aux professionnels impactés par la ZFE.

L'accompagnement de cette étape s'est également traduit par une importante campagne de communication vis-à-vis du grand public, par le biais de campagne d'affichage, spot radios, vidéos pédagogiques, infographies, site internet, etc... Cette campagne a été relayée sur les différents canaux de communication de la Métropole et des communes concernées. Une enquête de perception de la mesure auprès du grand public a également été réalisée.



77
COMMUNES
CONCERNÉES PAR
LE PÉRIMÈTRE
DE LA ZFE

6,25 M€
DÉDIÉ PAR
LA MÉTROPOLE AUX
AIDES « MÉTROPOLE
ROULE PROPRE »
EN 2021

JUSQU'À
13 000 €
D'AIDES CUMULÉES
POUR L'ACHAT
D'UN VÉHICULE PROPRE
D'OCCASION

5,6 M
D'HABITANTS

JUSQU'À
18 000 €
D'AIDES CUMULÉES
POUR L'ACHAT
D'UN VÉHICULE
PROPRE NEUF



TÉMOIGNAGE

«L'appétence des collectivités locales nous semble aujourd'hui évidente! Elles lancent des démarches territoriales ambitieuses, programmatiques et pluriannuelles. Nous travaillons en confiance avec la Métropole du Grand Paris en nous appuyant sur des dispositifs qui ont démontré leur efficacité que ce soit sur leur ambition en faveur du développement des énergies renouvelables, le soutien à l'émergence de l'économie circulaire et plus spécifiquement la mise en place d'actions

incitant à une meilleure qualité de l'air. Ce partenariat nous permet d'écrire les nouveaux récits de la transition écologique pour parvenir à l'objectif de la neutralité carbone horizon 2050.»



**JÉRÉMIE
ALMOSNI**

Directeur régional Île-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

**DES MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES**

« Métropole Roule Propre ! »

Pour les particuliers, la Métropole du Grand Paris a mis en place, dès 2016, le dispositif « Métropole Roule Propre ! » d'aide au changement de véhicules, cumulable avec les dispositifs de l'État.

Un guichet unique pour les aides de l'État et de la Métropole

Un guichet unique des aides au renouvellement des véhicules a été mis en place dès 2019 afin de pouvoir déposer un unique dossier de demande de subventions et de bénéficier d'une instruction unique. Le dispositif « Métropole Roule Propre ! » est monté très fortement en puissance entre 2020 et 2021, passant de 293 à 1 470 dossiers de demande d'aide pour un budget 2021 s'élevant à 6,25 millions d'euros.

Toutes ces aides cumulées permettent à un métropolitain de bénéficier d'un soutien financier allant jusqu'à 18 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf et 13 000 € pour un véhicule d'occasion, réduisant ainsi le reste à

charge des ménages qui doit pouvoir être couvert par le dispositif de micro-crédit ou par le futur prêt à taux zéro.

Des subventions dans le cadre du Fonds d'Investissement métropolitain (FIM)

En complément, la Métropole accompagne les communes dans le renouvellement de leurs véhicules et l'implantation de bornes de recharge électrique pour les flottes municipales à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM). En 2021, 4,03 millions d'euros de subventions ont ainsi été accordées aux collectivités métropolitaines et 11,44 millions d'euros depuis 2016.

Un Pacte de logistique métropolitaine pour accompagner le verdissement des véhicules.

Depuis juillet 2018, le Pacte de logistique métropolitaine vise à optimiser les flux logistiques en accompagnant le verdissement des véhicules, en mutualisant des sites (intégration de la logistique dans les opérations d'aménagement), en développant le transport fluvial, et en sensibilisant les consommateurs aux enjeux d'une logistique écologique.

**DIAGNOSTIC SUR
LE CHAUFFAGE À BOIS**

Si le trafic routier est la première source d'émission en dioxyde d'azote, le chauffage au bois est le plus gros contributeur en émissions de particules à l'échelle métropolitaine. En 2021, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont initié des travaux suite à un appel à projet lancé par l'ADEME. Celui-ci vise à réaliser un diagnostic sur l'équipement et l'usage du chauffage au bois à l'issue duquel un plan d'actions sera proposé.

**ÉTAT DES LIEUX SUR
LE TRAFIC FLUVIAL**

En 2021, la Métropole du Grand Paris a engagé, en partenariat avec la Ville de Paris, la réalisation d'un état des lieux sur le trafic fluvial. Celui-ci vise à identifier la contribution de chaque secteur aux émissions et mesurer plus finement l'impact de la pollution liée au trafic fluvial sur la pollution de fond. Une feuille de route sera proposée afin d'inciter les armateurs à renouveler leurs flottes en proposant un diagnostic.

EN VIDÉO



Perception de la ZFE par la population



2^e étape de la ZFE



La Métropole du Grand Paris poursuit son engagement en faveur de la qualité de l'air avec la ZFE

COMPENSATION CARBONE

La création d'un dispositif de compensation carbone volontaire est inscrite dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) pour contrebalancer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées sur le territoire métropolitain.



La source principale d'émissions d'oxydes d'azote au sein de la Métropole du Grand Paris est le trafic routier avec 54 % des émissions.

2021 a été l'année de grandes avancées pour le projet de création d'un dispositif de compensation carbone volontaire, en lien avec la Ville de Paris. L'atteinte de la neutralité carbone ne sera en effet possible qu'en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (-80 %) et en compensant les émissions résiduelles incompressibles.

Une communication en Conseil de Paris en juillet 2021 et une délibération lors du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 ont permis de réaffirmer la volonté de lancer un opérateur de compensation carbone en

2022 et le souhait de prendre part à la gouvernance de cette future structure aux côtés d'acteurs publics et privés. Celle-ci pourra plus largement constituer un outil de financement de la transition écologique du territoire métropolitain.

Afin d'impliquer un maximum d'acteurs de natures différentes, la structuration juridique devrait être celle d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Pour mobiliser et identifier des premiers investisseurs privés, une délibération du Conseil Métropolitain de décembre 2021 a officialisé le

lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Relayé sur les réseaux de la Ville de Paris et de la Métropole, cet AMI permettra de lancer l'activité de la coopérative et de garantir la pérennité de ses activités.

? EN SAVOIR PLUS



Appel à Manifestation d'Intérêt « coopérative carbone territoriale »

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN (SDEM)

La Métropole du Grand Paris a lancé le 21 juin 2019 l'élaboration d'un Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), conformément au plan d'action prévu par le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM).



À travers la réalisation du SDEM, il s'agit d'établir une feuille de route opérationnelle en faisant converger les stratégies et en s'appuyant sur les actions cumulées de tous les acteurs de la transition énergétique, de manière à atteindre les objectifs fixés dans le PCAEM. Parmi ces objectifs figure l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Nécessairement partenariale, l'élaboration du SDEM se fait en concertation avec les autorités compétentes intéressées, notamment le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)

et la Ville de Paris, ainsi que l'ensemble des parties prenantes du système énergétique métropolitain.

Document incitatif de planification territoriale et de programmation opérationnelle, espace d'échanges et de coordination, le SDEM doit aussi permettre d'assurer la sûreté et la qualité des sources énergétiques sur la base d'une connaissance éclairée du périmètre métropolitain ainsi que des potentiels d'innovation. Il s'agit également de favoriser l'appropriation de cette stratégie énergétique par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les citoyens.

Sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques, l'état des lieux du système énergétique métropolitain a été réalisé au cours du premier semestre 2021, et présenté à la Commission Consultative sur l'Énergie en septembre 2021.

La construction des grandes orientations du SDEM a ensuite été réalisée en concertation avec près de 300

partenaires, réunis lors de 13 ateliers thématiques organisés d'octobre 2021 à janvier 2022. Ces ateliers ont permis d'identifier les actions à mettre en œuvre en complément des mesures existantes. Le projet de SDEM a été rédigé sur la base de ces éléments de diagnostic et de concertation, pour un arrêt lors du Conseil métropolitain du 4 avril 2022.

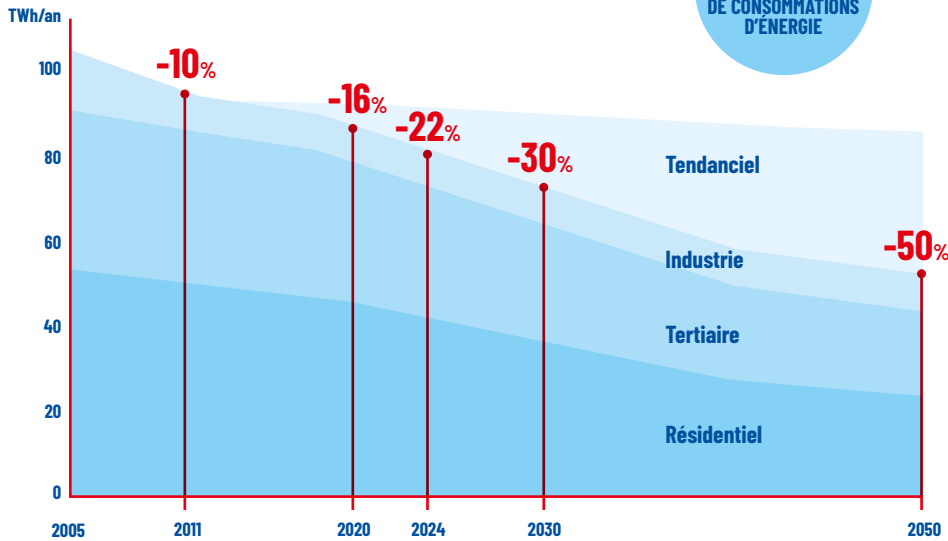
Le plan d'action du SDEM doit désormais être priorisé et approfondi collectivement, en vue de l'adoption de la version finalisée en fin d'année 2022.

? EN SAVOIR PLUS



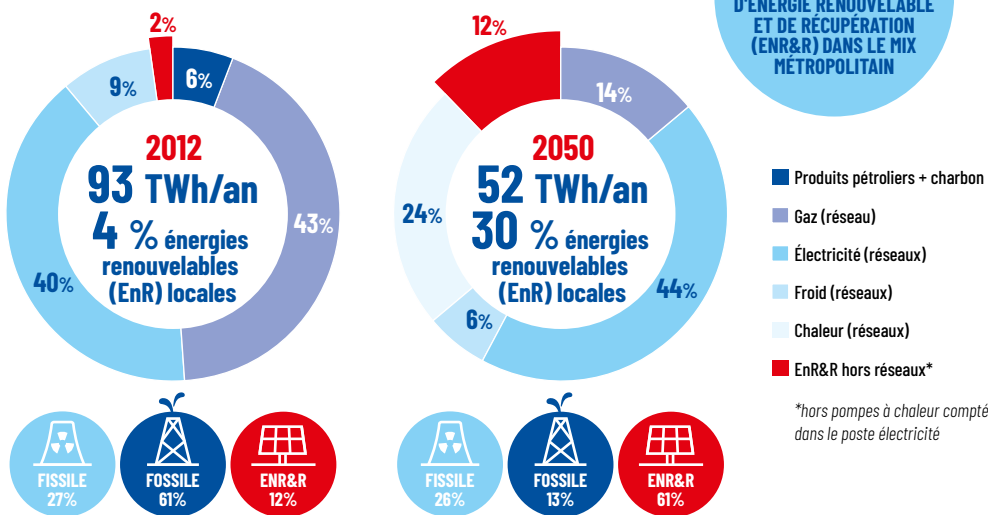
Projet de SDEM

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE MÉTROPOLITAINES (HORS TRANSPORT)



Le SDEM doit permettre de s'aligner sur l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, en réduisant les consommations et en diversifiant le mix énergétique.

ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN (HORS TRANSPORT)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Métropole du Grand Paris propose, aux particuliers comme aux professionnels, un service d'accompagnement à la rénovation énergétique qui couvre désormais l'ensemble du territoire métropolitain.



LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE)

Dès 2019, la Métropole du Grand Paris s'est engagée, aux côtés de l'État, en tant que porteur associé du programme SARE. La Métropole participe ainsi à hauteur de 6,6 millions d'euros au financement de ce programme dont le coût global s'élève à 26 millions d'euros. Ce levier de financement a permis à la Métropole de structurer un service de proximité, tant auprès des ménages que des professionnels de la rénovation énergétique, sous le pilotage de Patrick CHAIMOVITCH, Vice-président délégué à la Rénovation énergétique.

Il a également permis d'apporter un soutien aux 6 Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC), l'association Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du

Val-de-Marne. Ces structures sont chargées de fournir des informations sur le sujet aux ménages ainsi qu'aux copropriétés. Ce sont ainsi 15 000 actes qui ont été réalisés en 2021, en augmentation de 35 % par rapport à l'année 2020.

Dans le cadre du SARE, la Métropole a par ailleurs lancé un dispositif

d'aides aux copropriétés privées afin de favoriser la réalisation de prestations d'audit et de maîtrise d'œuvre dans leurs projets de travaux.

LE PARCOURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES SECTEURS PAVILLONNAIRES (PREP)

Dans le cadre du dispositif expérimental du PREP, porté en partenariat avec l'entreprise solidaire Dorémi, la Métropole a par ailleurs adopté en Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 une convention de partenariat avec le Crédit Agricole d'Île-de-France. Après La Banque Postale, il s'agit du deuxième établissement bancaire qui s'est engagé auprès de la Métropole à accompagner les propriétaires dans le montage financier de leur projet de travaux ambitieux via la proposition de solutions adaptées (Eco-prêt à Taux Zéro - EcoPTZ - notamment).



TÉMOIGNAGE

«Dorémi se réjouit que la Métropole du Grand Paris, partenaire historique en Île-de-France, développe à nos côtés un écosystème favorable à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles. Grâce au PREP et à un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs institutionnels, une dizaine d'équipes d'artisans sont formées à ce jour à la rénovation performante. Nous

sommes fier.e.s de voir les premières signatures de chantiers performants (niveau BBC) aboutir et avons hâte de les voir se multiplier.»



VINCENT
LEGRAND

Directeur Général de DOREMI

LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS

Lauréate du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), la Métropole pilote deux groupements pour le compte de 31 communes. Dénommés « AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA » et « AAP (Appel à Projets) MERISIER », ces dispositifs apportent 1 600 000 € pour financer différents investissements organisationnels : études, accompagnements, instrumentation, Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et Maîtrise d'œuvre (Moe). Au total, 400 bâtiments pour 750 000 m² de surface chauffée seront financés.

Expérimentation issue de l'AMI SEQUOIA, la Métropole met à disposition un outil de suivi mutualisé des consommations énergétiques patrimoniales à l'échelle de 9 communes. En 2021, la Métropole a identifié les communes partie prenante du projet et retenu la solution informatique ADVIZEO. Le projet rentrera en 2022 dans sa phase opérationnelle pour piloter le paramétrage de l'outil par les communes. Le projet permettra à moyen terme de :

- Capitaliser des données énergétiques comparatives du patrimoine public;
- Rationaliser les plans d'investissement du patrimoine public à l'échelle de la Métropole;
- Piloter un potentiel déploiement de l'outil à l'échelle métropolitaine.

6,6 M€
ALLOUÉS PAR LA
MÉTROPOLE AU
PROGRAMME SARE

15 000
ACTES D'INFO-
CONSEIL RÉALISÉS
EN 2021

400
BÂTIMENTS
PUBLICS POUR
750 000 M² DE
SURFACE CHAUFFÉE
SERONT FINANCÉS

 EN KIOSQUE



La Métropole du Grand Paris,
acteur majeur de la rénovation
énergétique



La Métropole du Grand Paris a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour généraliser à l'échelle métropolitaine une démarche expérimentale menée sur les villes de Montfermeil et de Sceaux : le parcours de la rénovation énergétique performante (PREP) des secteurs pavillonnaires.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le Plan climat air énergie métropolitain fixe, entre autres, l'objectif de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à 60 % de la consommation finale à l'horizon 2050.

AXE SEINE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de mettre en œuvre cette politique, une structure dédiée a été créée, visant à repérer, faciliter et cofinancer le développement des énergies renouvelables pour l'ensemble des acteurs publics et privés. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, et à l'issue des rencontres « Axe Seine » qui se sont déroulées en 2021, la Métropole de Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole, et la Ville de Paris ont choisi d'œuvrer collectivement à la relance et la résilience de leurs territoires, par la création d'une Société d'Économie mixte (SEM) : Axe Seine Énergies Renouvelables (ASER).

L'objectif de la SEM est d'intervenir sur le territoire de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires réunis notamment autour du projet de l'Axe Seine ainsi que sur d'autres territoires situés à proximité. Elle agit en coordination avec les acteurs locaux, dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables.

Les actionnaires initiaux de cette SEM sont la Métropole du Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, le Havre Seine Métropole, la Caisse des Dépôts et consignations, et la société Énergie Partagée Investissement.

SOLARISATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Par ailleurs, la Métropole a souhaité lancer, sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques, un Appel à Initiative Privée (AIP) Solarisation pour permettre à des investisseurs privés d'installer des centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics du territoire. Ce projet a pour objectif de massifier la production photovoltaïque et de récupérer une redevance financière. En 2021, une analyse technique de géolocalisation et d'évaluation économique de toitures a été réalisée par un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) technique : 33 communes et 5 territoires ont proposé 227 bâtiments. Un schéma juridique a été construit pour lancer l'AIP en 2022.

GÉOTHERMIE

Le développement d'une filière telle que la géothermie de surface s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique poursuivis par la Métropole du Grand Paris : il s'agit d'une énergie décarbonée, locale, pertinente économiquement et parfaitement adaptée aux spécificités de notre territoire. En partenariat avec l'ADEME et le BRGM (Service géologique national), la Métropole du Grand Paris a ainsi souhaité développer des outils visant à mettre en valeur cette solution parfois mal appréhendée.



Pour ce faire, la Métropole a publié en novembre 2021 un argumentaire sur 7 bonnes raisons de choisir la géothermie de surface, dans lequel elle partage des retours d'expérience d'opérations menées sur le périmètre métropolitain.

La Métropole du Grand Paris a co-publié avec les mêmes acteurs une étude du potentiel de développement de la géothermie de surface sur le territoire métropolitain, estimé à 29,75 TWh/an, soit près de 60 % de la consommation actuelle en chauffage, en eau chaude sanitaire et en froid.

? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil
Métropolitain du 15 février 2022
relative à la création d'une société
d'économie mixte "Axe seine
énergies renouvelables"



Géothermie

EN KIOSQUE



7 bonnes raisons de
choisir la Géothermie

MOBILITÉS DURABLES

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et diminuer l'empreinte carbone afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à améliorer la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces sous l'impulsion de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et Circulations douces et Maire de Chennevières-sur-Marne, ainsi que de Jacques BAUDRIER, Conseiller Métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables.

Elle soutient ainsi des projets locaux dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte État-métropoles.

Depuis 2016, 87 projets de mobilité douce ont été subventionnés, dans 58 communes, à hauteur de 40 millions d'euros, notamment dans le cadre du

Fonds d'Investissement Métropolitain, du Pacte État-métropoles et du financement des équipements structurants.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - MÉTROPOLIS

La Métropole du Grand Paris a retenu l'offre Métropolis, groupement d'entreprises françaises (SIIT, SPIE CityNetworks et Etotem) qui permet de proposer sur tout le territoire



Bornes de recharge pour véhicule électrique du réseau Métropolis.

métropolitain un service de recharge pour véhicules électriques au maillage pertinent, économiquement robuste et lisible pour l'utilisateur. Ce dispositif répond notamment aux objectifs fixés, sur le plan national, par la charte « Objectif 100 000 bornes », signée le 12 octobre 2020. Celle-ci vise le déploiement de 100 000 bornes de recharge de véhicules électriques. Sous le pilotage d'Étienne LENGEREAU, Conseiller métropolitain délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharge électrique et Maire de Montrouge, la Métropole du Grand Paris concourt ainsi fortement à cet objectif, par son engagement à déployer 5 000 bornes de recharges dont au moins 250 points de charge express sur l'ensemble de son territoire, avec l'offre Métropolis. En 2021, la Métropole a notamment lancé le réseau de stations de charge express, sur 5 communes (Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Rueil-Malmaison, Saint-Denis et Vincennes).



TÉMOIGNAGE

« En installant des bornes de différentes puissances, accessibles à tous, et en pratiquant une facturation transparente et équitable au kWh, Métropolis innove et fait basculer la recharge des véhicules électriques dans la modernité. Le réseau est construit sur les tendances du marché des véhicules électriques : les bornes sont adaptées à un usage quotidien, simple et efficace, pour tous les véhicules 100% électriques ou hybrides

rechargeables, d'aujourd'hui et de demain. Métropolis permet aux communes d'offrir à la population un service de très haute qualité et de promouvoir la mobilité durable. »



BENOÎT THIEBLIN

Directeur Général de Métropolis

41,8 M€
DE SUBVENTIONS
DEPUIS 2016
ALLOUÉS À 93
PROJETS DE
MOBILITÉ DOUCE

5 000
BORNES
DE RECHARGE
POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES
D'ICI 2022

5 000
EUROS VERSÉS
À LA COMMUNE
PAR POINT
DE RECHARGE

43
COMMUNES
ENGAGÉES FIN 2021
SOIT UN TOTAL DE
169 STATIONS
TOTALISANT **761**
POINTS DE CHARGE

MOBILITÉS DURABLES

PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

L'année 2021 a été marquée par l'approbation, par le Conseil métropolitain, du Plan vélo Métropolitain sur présentation de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et Circulations douces, Maire de Chennevières-sur-Marne et de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables. Le Plan vélo est l'une des actions fortes du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 18 mars 2021 avec l'État, en matière de mobilités durables. Doté d'un budget de 10 millions d'euros par an, le Plan vélo métropolitain représente 200 km d'itinéraires, répartis en 8 lignes structurantes, dans 65 communes du périmètre métropolitain. Il est le fruit d'un travail partenarial mené avec le Collectif Vélo Île-de-France, l'Institut Paris Région (IPR) et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur).

Lors du Conseil métropolitain du 15 octobre 2021, la Métropole du Grand Paris a d'ores et déjà adopté 1,8 millions d'euros pour 6 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain.

200 KM
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES
AU TOTAL

8 LIGNES
STRUCTURANTES
DESSERVANT
65 COMMUNES

10 M€
D'INVESTISSEMENT
ANNUELS
DÉPLOYÉS PAR
LA MÉTROPOLÉ

1,8 M€
DE SUBVENTIONS
MÉTROPOLITAINES
ADOPTÉES EN
2021 AU TITRE
DU PLAN VÉLO
MÉTROPOLITAIN



TÉMOIGNAGE

« Nous avons dévoilé en 2021 avec la Métropole du Grand Paris le Plan vélo métropolitain. L'élaboration de ce schéma de 8 lignes cyclables a fait l'objet d'un intense travail partenarial, auquel nous avons apporté toute notre expertise d'usage. Ce réseau et sa coordination par la Métropole sont nécessaires pour faire émerger

continuités cyclables permettant aux habitants de choisir le vélo pour se déplacer. »



LOUIS BELENFANT
Directeur du Collectif Vélo Île-de-France



Lignes du Plan Vélo métropolitain.



Développer les circulations douces

SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLE

La Métropole du Grand Paris s'est résolument engagée, dès sa création, pour le développement du vélo, notamment par sa participation financière de 4 millions d'euros par an au syndicat Vélib' Métropole. Dans le cadre de son plan de relance, l'extension du service Vélib' a été décidée, avec la création de 100 stations supplémentaires hors Paris d'ici fin 2022.



La Métropole du Grand Paris finance le syndicat Vélib' Métropole à hauteur de 4 millions d'euros par an.



TÉMOIGNAGE

«Depuis 2018, en soutenant financièrement l'installation et l'exploitation de nouvelles stations en dehors de Paris, la Métropole du Grand Paris accompagne le développement métropolitain de Vélib'. Avec 70 collectivités adhérentes dont une soixantaine déjà équipées de stations, Velib' Métropole poursuit ainsi le renforcement de son maillage. Aux 1010 stations de la capitale s'ajoutaient au 31

décembre: 412 stations hors Paris. Dans ce cadre, 34 stations ont été ouvertes en 2021, sur 100 stations supplémentaires prévues.»



SYLVAIN RAIFAUD

Président du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib'



EN KIOSQUE



Dossier de Presse du Plan Vélo Métropolitain



EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à l'approbation du plan vélo métropolitain



Délibération du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 relative à l'attribution de subventions au titre du Plan Vélo Métropolitain à la ville de Plaine Commune



Délibération du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 relative à l'attribution de subventions au titre du Plan Vélo Métropolitain à la ville de Paris

FIN 2021:

55

COMMUNES ÉQUIPÉES EN STATIONS

1432

STATIONS EN SERVICE DONT 423 STATIONS EN PROCHE COURONNE

PLUS DE **350 000** ABONNÉS

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

ATLAS ET PLAN BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAIN

Les défis écologiques présents et futurs sont plus que jamais au centre d'une vaste réflexion sur l'environnement urbain dans laquelle s'inscrivent les actions de la Métropole du Grand Paris.



La Métropole du Grand Paris a lancé en 2018 un projet global de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité métropolitaine, basé sur deux actions majeures :

- La réalisation d'un Atlas de la biodiversité métropolitaine ;
- L'élaboration d'un Plan biodiversité métropolitain.

Ce projet est lauréat du premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Atlas de la biodiversité communale », organisé par l'Office français de la biodiversité.

L'Atlas de la biodiversité métropolitaine, approuvé par le Conseil métropolitain du 17 décembre 2021, constitue le socle de cette démarche, puisqu'il vise à développer, à partir d'un inventaire des habitats et des espèces et d'une définition de la trame verte et bleue, une vision stratégique de la biodiversité sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par tous. À partir de l'analyse de plus de 900 000 données d'observations naturalistes, l'Atlas a ainsi répertorié 3 824 espèces

végétales et animales sur le territoire et a déterminé les principaux corridors et espaces écologiques, soulignant la richesse de la biodiversité et des habitats au sein de la Métropole.

Dans la continuité de ce travail, la Métropole du Grand Paris a souhaité élaborer un Plan biodiversité métropolitain, sous l'impulsion d'Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en Ville, à la biodiversité et à l'agriculture métropolitaine, afin de traduire les enjeux mis en évidence en une stratégie et un programme d'actions permettant d'intégrer la biodiversité dans la construction et la réalisation du projet métropolitain.

Le Plan biodiversité propose un cadre d'action transversal, recherchant une synergie d'acteurs et de secteurs d'intervention, notamment en matière d'aménagement, de santé, de mobilité, de climat, d'énergie et de gestion de l'eau, pour une véritable reconquête de la biodiversité d'ici 2030 et un accès de tous les habitants à un espace vert.

3 824
ESPÈCES
DIFFÉRENTES
RECENSÉES
AU SEIN DE
LA MÉTROPOLE :
1 410 ESPÈCES
VÉGÉTALES ET
2 414 ESPÈCES
ANIMALES

PRÈS DE
32 000 HA
D'ESPACES
À CARACTÈRE
NATUREL, SOIT
ENVIRON **40 %**
DU TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN

Il se structure autour des trois axes suivants :

1. Développer et régénérer les axes écologiques et les espèces associées ;
2. Développer et diffuser la connaissance de la biodiversité sur le territoire de la Métropole ;
3. Promouvoir la biodiversité dans une Métropole exemplaire et rayonnante.

Il compte 13 objectifs déclinés en 43 fiches actions.

EN KIOSQUE



Plan biodiversité

EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative à la présentation du projet de Plan Biodiversité Métropolitain

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PARTENARIATS NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ

En réponse au changement climatique et pour développer l'attractivité du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris agit pour le retour de la nature en ville. Cela passe notamment par la structuration d'un réseau de collectivités et de partenaires engagés sur la préservation de la biodiversité.



La Métropole du Grand Paris s'engage pour le retour de la nature en ville.

Fort du succès de la 1^{re} édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », le Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 a approuvé à l'unanimité le lancement de la 2^e édition de l'appel à projets, en partenariat avec CDC Biodiversité. Cet appel à projets entend soutenir les collectivités qui s'engagent dans la lutte contre le changement climatique et la reconquête de la biodiversité à travers des actions de préservation et de restauration d'espaces de nature. La Métropole apporte son soutien financier à hauteur de 4 millions d'euros.

En 2021, la structuration du réseau s'est également opérée à l'échelle internationale puisque la Métropole a participé au Congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, qui s'est tenu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021. Cet événement d'envergure internationale a été l'occasion pour Antoinette GUHL,

Vice-présidente de la Métropole déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, de présenter les résultats de l'Atlas de la biodiversité métropolitaine. Aux côtés de CDC Biodiversité, la Métropole a également pu y présenter le bilan de la 1^{re} édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », qui a permis d'accompagner 9 projets de collectivités, favorisant la restauration et le maintien des services écosystémiques et renforçant la résilience du territoire, avec un soutien de la Métropole à hauteur de 1,9 million d'euros.

En 2021, la Métropole a également renouvelé le partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France, Plante & Cité, le Cluster Eau-Milieus-Sols ainsi qu'avec la Ligue de Protection des Oiseaux, en particulier pour soutenir la réalisation d'animations de sciences participatives.

140

PARTICIPANTS AU WEBINAIRE « NATURE EN VILLE ET SANTÉ », ORGANISÉ AVEC PLANTE & CITÉ LE 7 DÉCEMBRE 2021 DANS LE CADRE DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN D'ÉLUS « NATURE EN VILLE »

4 M€

POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS « NATURE 2050 – MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

35

PROJETS NATURE EN VILLE ET AGRICULTURE FINANCÉS EN 2021 DANS LE CADRE DU FIM, POUR 4,8 MILLIONS D'EUROS



TÉMOIGNAGE

«La Métropole du Grand Paris investit les moyens nécessaires pour relever les défis de la résilience. En réinvestissant 4 millions d'euros en 2022, dans un second appel à projet avec le programme Nature 2050 de CDC Biodiversité, elle inscrit significativement son engagement pour remettre la biodiversité au cœur des villes et mise sur l'adaptation de celles-ci au changement climatique grâce aux Solutions fondées sur la nature.»

CDC Biodiversité est fière d'accompagner avec Nature 2050 l'ambition de la Métropole du Grand Paris.»



MARIANNE LOURADOUR

Directrice générale de la CDC Biodiversité

PRÉSERVATION DES FORÊTS DOMANIALES

Le patrimoine forestier est soumis à une pression foncière très forte sur la Métropole du Grand Paris. Il doit être préservé et valorisé car il répond à des enjeux environnementaux et économiques importants auxquels la Métropole tient.

Par délibération du Conseil du 9 juillet 2021, une convention a été conclue entre l'État, la Métropole et l'Office National des Forêts (ONF), pour l'année 2021, afin de mettre en œuvre les actions suivantes, subventionnées par la Métropole, sous l'impulsion de Brigitte MARSIGNY, Conseillère métropolitaine déléguée aux espaces boisés et aux Forêts :

- La mise en valeur pédagogique et écologique du sentier des mares de la forêt Notre-Dame ;
- Le réaménagement durable des aires de stationnement des forêts de Fausses-Reposes et La Grange ;
- L'amélioration de la signalétique et l'adaptation de l'information aux nouveaux usages de la forêt de Meudon ;
- La proposition d'une sylviculture innovante pour s'adapter aux attentes sociétales et au réchauffement climatique en forêt de La Grange ;
- L'aménagement de stationnements vélo dans les forêts des Hauts-de-Seine ;

- La mise en valeur de sites emblématiques en forêt de Meudon ;
- L'entretien des forêts domaniales métropolitaines pour en améliorer la qualité d'accueil.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a conclu une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat (2022-2024) avec l'État et l'Office national des forêts afin de renforcer les connaissances des milieux forestiers en Métropole, préserver, développer, valoriser ces espaces et sensibiliser les acteurs métropolitains aux enjeux forestiers du territoire. Cette convention a été approuvée par le Conseil métropolitain du 15 octobre 2021.

Cette collaboration a vocation à mobiliser 1 million d'euros par an, répartis entre les trois partenaires, et à associer des financeurs complémentaires (tels que les communes, les Départements,



La Métropole du Grand Paris agit pour la préservation de ses forêts domaniales.

l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, etc.), de manière à enrichir le programme d'actions et à assurer la coordination des actions menées.

600 000 €

DE SOUTIEN
FINANCIER DE
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS
À L'ONF SUR TROIS
ANS (2019-2021)

1 M€

PAR AN MOBILISÉS
PAR LA MÉTROPOLE,
L'ÉTAT ET L'ONF
DANS LE CADRE
DE LA CONVENTION
PLURIANNUELLE
(2022-2024)

5 000

HECTARES
DE FORÊTS
DOMANIALES
MÉTROPOLITAINES
PRÉSERVÉES



TÉMOIGNAGE

« Depuis 2019, dans le cadre d'une convention avec l'Office national des forêts, la Métropole Grand Paris affirme son engagement en faveur de la préservation et de la valorisation des forêts domaniales en Ile-de-France et de l'accueil du public francilien au sein de ces forêts. Ce patrimoine forestier qui est largement plébiscité par le public, améliore le cadre de vie, produit du bois, matériau renouvelable, et de nombreux services écosystémiques. Grâce à la mobilisation de la

Métro-pole Grand Paris, de nombreux projets de protection et d'accueil du public ont pu être déployés et illustrent cette dynamique territoriale exemplaire pour le bien de la forêt et des Hommes. »



**JEAN-YVES
CAULLET**

Président du Conseil
d'administration de l'Office
National des Forêts (ONF)

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est engagée dans le domaine du développement durable, afin de préserver, valoriser et développer les espaces d'agriculture urbaine et périurbaine sur le territoire métropolitain.

Sous l'égide d'Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine et de Djénéba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation, la Métropole du Grand Paris mène de nombreuses actions en matière d'alimentation et d'agriculture. Ces actions, qui ont connu une accélération sous l'effet du Plan de Relance métropolitain en 2020, se sont renforcées en 2021.

Le Conseil métropolitain du 9 juillet 2021 a ainsi approuvé à l'unanimité de nouveaux partenariats avec la Chambre d'Agriculture Île-de-France, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France (GAB Île-de-France) et la Safer Île-de-France).

Ces conventions de partenariat visent notamment à :

- La préservation des terres agricoles franciliennes ;
- Le développement de l'agriculture urbaine ;
- La reterritorialisation de la production afin de rapprocher consommateurs et producteurs, proposer des produits locaux et résilients et réduire les coûts carbone ;
- La création de valeur sur le territoire ;
- L'approvisionnement des restaurations collectives et produits bio et locaux ;
- Le renforcement des relations entre citoyens-consommateurs et producteurs.



La Métropole du Grand Paris préserve et valorise les espaces agricoles au sein de la Métropole.

Ce travail partenarial a permis d'engager des études sur les espaces agricoles, les circuits de commercialisation des produits métropolitains et les potentiels en matière de structuration des filières de proximité pour approvisionner la restauration collective, afin de répondre aux enjeux identifiés dans le Plan Climat Air Énergie et aux orientations du Plan Alimentaire Métropolitain approuvées en 2019.

EN 2021,
207
ENTREPRISES
AGRICOLES ONT LEUR
SIÈGE SUR LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS.

2145
HECTARES
D'ESPACES
AGRICOLES,
SOIT **2,6%**
DU TERRITOIRE

La Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ont signé une convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture métropolitaine le 30 mars 2021. Cette convention fixe des objectifs communs en matière de préservation de la ressource en eau et de gestion des inondations, de valorisation des circuits courts, d'aménagements, de restauration collective, d'accompagnement des projets d'installation ou encore de soutien à la diversification.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION



L'approvisionnement des restaurations collectives en produits bio et locaux fait partie des enjeux métropolitains en matière d'alimentation et d'agriculture.



TÉMOIGNAGE

«Le renouvellement du partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France traduit une relation fructueuse. Notre collaboration permet de développer ensemble des synergies au service de l'agriculture et des territoires. Les échanges et travaux engagés cette année ont permis d'identifier les acteurs métropolitains impliqués dans la structuration du système

alimentaire et d'accompagner les communes dans le renforcement de la résilience territoriale.»



**CHRISTOPHE
HILLAIRET**

Président de la Chambre
d'Agriculture de Région
Île-de-France



EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à la Convention de partenariat avec le groupement des agriculteurs d'Île-de-France pour la période 2021-2024



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à la Convention cadre de partenariat 2021-2025 avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de l'Île-de-France et programme d'actions pour l'année 2021



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à la Convention pluriannuelle 2021-2023 de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

La Métropole du Grand Paris s'engage dans la lutte contre les nuisances sonores avec des actions ambitieuses définies dans son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui bénéficie d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-président de la Transition écologique, à la Qualité de l'air, et au Développement des Réseaux Énergétiques, la Métropole du Grand Paris déploie les actions prévues dans son PPBE. Celui-ci comprend notamment :

- une synthèse des résultats de la cartographie du bruit ;
- les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites ;
- les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des dix années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures ;
- une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce document stratégique, la Métropole du Grand Paris s'appuie notamment sur l'association Bruitparif – le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore – avec qui elle

a renouvelé son partenariat sous la forme d'une convention pluriannuelle cadre d'objectifs et de financement pour la période 2021 – 2023.

Dans le cadre de cette convention, la Métropole a pu bénéficier de conseils sur le bruit aérien et sur les zones calmes en 2021. Elle a également pu intervenir en appui des sollicitations de plusieurs communes sur des problématiques de bruit ferroviaire (Gagny, Issy-les-Moulineaux) et de bruit routier (Montreuil, Villiers-sur-Marne). Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris et Bruitparif ont lancé l'actualisation des cartes stratégiques de bruit pour la 4^e échéance de la directive européenne.

LUTTE CONTRE LE BRUIT FERROVIAIRE

Le Conseil métropolitain a approuvé le 7 avril 2021 la convention de cofinancement des études d'actualisation du décompte des Points Noirs du Bruit ferroviaire avec l'État, la Région Île-de-France et SNCF Réseau. En 2021, la

Métropole a également poursuivi l'accompagnement financier et le suivi de plusieurs opérations de résorption de Points Noirs du Bruit ferroviaire à Vanves, Malakoff et Saint-Denis (maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau), ainsi qu'à Vincennes et Fontenay-sous-Bois (maîtrise d'ouvrage RATP).

COMMISSIONS CONSULTATIVES DE L'ENVIRONNEMENT

La Métropole du Grand Paris siège dans les commissions consultatives de l'environnement des trois grands aéroports franciliens (Paris - Charles-de-Gaulle, Paris - Le Bourget et Paris - Orly), de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux et de l'aérodrome de Lognes – Emerainville. À ce titre, elle a notamment participé aux débats sur la révision du PPBE de l'aéroport de Paris – Orly et déposé un avis dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PPBE de l'aéroport Paris – Orly pour la période 2018 - 2023. Cet avis a fait l'objet d'une délibération en Conseil métropolitain du 15 octobre 2021.



TÉMOIGNAGE

« Par son soutien important, la Métropole du Grand Paris a permis à Bruitparif de travailler cette année à la mise à jour du diagnostic des enjeux sonores du territoire : nouvelles cartes de bruit, coût social du bruit et enquête auprès des habitants. Un constat objectif qui permet à la Métropole d'agir de manière adaptée : résorption des situations d'exposition au bruit les plus critiques,

aménagement en intégrant la dimension du sonore en amont et expérimentation de radars sonores innovants. »



**FANNY
MIETLICKI**
Directrice de BRUITPARIF

POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat, en lieu et place de ses communes. L'intérêt métropolitain relatif à l'habitat concerne des actions et opérations développées en faveur du parc privé immobilier.

Pilotée par Michel LEPRETRE, Vice-président délégué à l'Amélioration de l'Habitat, avec l'appui de Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Olivier KLEIN, Conseiller délégué à la Politique du Logement et Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat et Logement, la politique locale de l'habitat a notamment pour objectif d'assurer un rééquilibrage de l'offre de logements à l'échelle de la Métropole.

LES ACTIONS ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

La mise en place de Plans De Sauvegarde (PDS) ou de dispositifs de Veille et Observation des Copropriétés (VOC) sont des actions reconnues d'intérêt métropolitain qui peuvent bénéficier de co-financements métropolitains. La Métropole finance aujourd'hui deux VOC (Paris-Terred'Envol, Paris-Ouest-La-Défense à Nanterre) et quatre PDS (3 à Sevran, 1 au Blanc-Mesnil).

Les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et les Opérations de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) peuvent également être déclarées d'intérêt métropolitain.

L'EXPÉRIMENTATION MÉTROPOLITAINE DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Dans le cadre de l'expérimentation d'un première Nuit de la Solidarité métropolitaine, la Métropole du Grand

Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt en 2021 pour inviter les communes métropolitaines à y participer sur la base de l'exemple parisien. La Nuit de la Solidarité est un décompte anonyme et objectif des personnes en situation de rue. Neuf communes métropolitaines (hors Paris) se sont engagées en 2021 dans cette démarche expérimentale: Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Courbevoie, Gagny, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison et Saint-Denis.

En partenariat avec la Direction des Solidarités de la Ville de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), la Métropole du Grand Paris a ainsi accompagné les communes volontaires dans l'organisation de cette première édition métropolitaine sur différents plans: la coordination métropolitaine de la démarche, la mise à disposition d'un « Kit enquête », la prise en charge financière de frais matériels et l'élaboration d'un socle commun en matière de communication notamment.

Cette première édition de la Nuit de la Solidarité métropolitaine a eu lieu dans la nuit du 20 au 21 janvier 2022 en présence de François DECHY, Conseiller métropolitain délégué au Développement de l'Offre d'insertion et à la Création de l'Observatoire Métropolitain de l'Insertion.

LA RELANCE DU PLAN MÉTROPOLITAINE DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le PMHH est compatible avec le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France

La Métropole du Grand Paris agit pour un développement équilibré de l'offre de logements sur l'ensemble du périmètre métropolitain.



(SDRIF) et prend en compte le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) en Île-de-France.

Dans ce contexte, le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain – reprendra l'objectif de production de logements défini par le SRHH: 38 000 logements par an sur le territoire métropolitain pour un objectif total de 70 000 logements par an à l'échelle régionale tel que prévu par la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris.

Dans la perspective de l'arrêt du SCoT métropolitain, le comité de pilotage du PMHH, a pris l'engagement, lors de sa dernière réunion du 8 novembre 2021, de reprendre les travaux d'élaboration du projet de PMHH sur la base du projet arrêté en juin 2018.

La reprise des travaux du PMHH devra ainsi prendre en compte la démarche de l'État portant sur la révision partielle du SRHH et la mise en place de contrats locaux dans le cadre du Plan de Relance.

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris œuvre pour le bien-être et la qualité de vie de ses habitants, à travers des politiques environnementales, sociales et économiques ambitieuses. La crise sanitaire a révélé l'importance d'intégrer à ces politiques une composante santé.

DES ACTIONS CONCRÈTES EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

En 2020, le diagnostic santé mené dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain a mis en lumière des inégalités sociales et territoriales conséquentes.

Forte de ce constat, la Métropole du Grand Paris a souhaité, sous l'impulsion de Ludovic TORO, Conseiller métropolitain, Président de la Commission "Santé et Solidarités", inscrire rapidement la dimension sanitaire au cœur de ses préoccupations et de ses engagements.

Le territoire métropolitain est marqué par des enjeux majeurs en termes d'accès aux soins, de nuisances environnementales, ou encore de besoins

liés aux conditions de logement pré-occupantes (habitat indigne), d'alimentation et d'accès aux espaces verts. La crise sanitaire relative à l'épidémie de la Covid-19, a notamment exacerbé ces fragilités.

Au-delà d'une mobilisation auprès des acteurs de santé, des élus et des habitants, pendant la crise sanitaire, avec un soutien matériel et financier significatif (plus de 6 millions d'euros ont été versés à l'AP-HP et aux hôpitaux du territoire); la Métropole du Grand Paris a souhaité poursuivre son engagement, de manière pérenne, au plus près des Maires.

Dans cette optique, et conformément au Plan de relance « Pour un territoire durable, équilibré et résilient », voté en mai 2020, le Conseil Métropolitain a

approuvé le 7 avril 2021, la mise en place d'une stratégie métropolitaine de santé. Concrètement, celle-ci vise la structuration d'un plan d'actions ambitieux, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, les communes et les acteurs de santé.

L'objectif est d'aboutir à des actions coordonnées, cohérentes et complémentaires favorables à la santé des métropolitains, dans le champ des compétences de la Métropole permettant de répondre aux enjeux de santé publique et environnementale du territoire.

Cette stratégie doit également s'inscrire dans les orientations stratégiques et programmatiques de la Métropole, et notamment celles qui sont liées au projet de SCoT métropolitain, parmi lesquelles figurent l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants, la réduction des inégalités, le respect des équilibres territoriaux ou encore la construction d'une métropole résiliente.

L'élaboration de ce projet est confiée à la "Commission Santé et Solidarités" qui pourra s'appuyer sur le réseau métropolitain des Maires et élus à la santé.



TÉMOIGNAGE

« Par l'implication du Docteur et Maire Ludovic Toro, Président de la commission médicale de la Métropole du Grand Paris, et l'intervention du Président Ollier, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins IDF représentée par sa Présidente le Docteur Valérie Briole a pu réaliser, à la Métropole du Grand Paris, une conférence de presse le 9 mars 2022 au sujet de l'aggravation des difficultés d'accès aux soins sur le territoire, avec une extension x9, des zones d'intervention prioritaire, occupant 63% du territoire sur le zonage ARS 2022. Cette conférence de presse a permis une centaine de publications dans les médias et journaux nationaux.

Parmi les solutions évoquées, la mise aux normes de rez-de-chaussée d'im-

meubles en construction en vue de location ou vente de locaux à destination de cabinets pour les médecins ou professionnels de santé est une avancée.

Un protocole de travail facilitateur des installations ou des successions de médecins a été élaboré entre les URPS médecins et la commission santé de la Métropole du Grand Paris.

L'URPS Médecins aura à cœur de poursuivre ce travail commun essentiel à la bonne santé des franciliens. »



**DR. VALÉRIE
BRIOLE**

Présidente de l'URPS Médecins
Libéraux Île-de-France



UNE
MÉTRO
POLE
QUI PRÉSERVE LES MILIEUX
AQUATIQUES
PRÉVIENT LE RISQUE
INONDATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.

FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

La Métropole du Grand Paris mène des actions pour lutter contre les crues et redonner vie aux cours d'eau.

Sous le pilotage de Sylvain BERRIOS, Vice-président délégué à la Gestion des Milieux aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), la Métropole du Grand Paris a poursuivi, en 2021, ses actions en faveur de la renaturation de l'Yerres, du réaménagement du Vallon de Sausset, de la réouverture de la Bièvre ou encore de l'aménagement du Morbras.

RENATURATION DE L'YERRES

Ce projet d'envergure consiste à soustraire à l'urbanisation des quartiers systématiquement exposés aux inondations. Il est estimé à 33 millions d'euros dont 7,5 millions sur six ans (2019-2024) sont alloués par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations, préserver la biodiversité des milieux aquatiques et restaurer la continuité



La Métropole du Grand Paris protège les cours d'eau et prévient le risque inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

écologique du bassin de l'Yerres. L'année 2021 aura été plus particulièrement consacrée à l'acquisition foncière des biens en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI), à la poursuite des dossiers techniques, aux partis pris

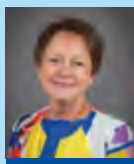
d'aménagements, à la constitution des dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de Mise en Conformité des Documents d'Urbanisme (MECDU).



TÉMOIGNAGE

«En 2021, le Département du Val-de-Marne et la Métropole du Grand Paris ont poursuivi leur étroite coopération dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Ainsi, nous avons non seulement pu entretenir et consolider des murettes anti-crue et perrés mais aussi réaliser d'importants travaux d'aménagement et de renaturation des berges de la

Marne et de la Seine. De belles réalisations qui vont améliorer le cadre de vie des Val-de-Marnais ! »



CHANTAL DURAND

12^e Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne en charge de la délégation eau et assainissement

RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

Le projet du Vallon du Sausset (35 hectares) est situé à l'interface des espaces urbanisés et naturels sur la commune de Tremblay-en-France. Le projet de réaménagement permet de redonner de la fonctionnalité au ru du Sausset et de développer des zones humides. Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé à 21 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris y participe pour près de 26 % du coût, soit environ 5,5 millions d'euros. Les études et travaux s'échelonnent de 2019 à 2025.

FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

L'année 2021 a principalement été consacrée à la concertation pour la maîtrise foncière des terres agricoles, aux travaux de fouilles archéologiques et à la finalisation des procédures réglementaires par le dépôt du dossier loi de l'eau.

RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

Après la réouverture d'une partie de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses en 2016, la dynamique de réouverture s'est poursuivie en 2021 avec la création d'un tronçon de 600 m de long à Arcueil et Gentilly par le Département du Val-de-Marne, projet pour lequel la Métropole a apporté 2,5 millions d'euros.

Afin de poursuivre cette démarche, la Métropole étudie, en qualité de maître d'ouvrage, et en partenariat avec les communes traversées, la réouverture et la renaturation de cinq autres tronçons de la Bièvre. L'année 2021 a ainsi été marquée par le démarrage des marchés pour les études visant à définir ces projets de réouverture et de renaturation situés à Antony, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly et Paris.

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DU MORBRAS

Le Morbras est un affluent de la Marne qui court sur 14 km dans le Val-de-Marne. Il nécessite un entretien régulier et une approche globale de l'ensemble de son linéaire de 34 km. La Métropole du Grand Paris a donc initié, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM), un diagnostic des prestations d'entretien et une étude globale visant à redonner un caractère naturel à ce bassin-versant. L'étude globale, lancée en 2020, a permis de procéder à un état des lieux en 2021. De plus, à la suite d'effondrements sur les berges du ru de la Fontaine de Villiers, la Métropole a obtenu un arrêté de travaux d'urgence pour procéder à une consolidation ponctuelle des berges et du lit de la rivière.

? EN SAVOIR PLUS



*Délibération du Bureau
Métropolitain du 28 juin
2021 relative à l'approbation
de l'attribution de l'accord-cadre
relatif à des missions d'assistance
à maîtrise d'ouvrage, études
préalables, montage opérationnel,
concertation préalable
des opérations métropolitaines
lots 1 et 2*



L'année 2021 a permis de poursuivre la dynamique de réouverture de la Bièvre avec un nouveau tronçon à Arcueil et Gentilly.

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

La Métropole du Grand Paris agit localement, et sur l'ensemble du bassin versant, afin de protéger les populations et les biens contre les inondations.

DIGUES ET PROTECTIONS LOCALES

La défense de la Métropole du Grand Paris contre les inondations est notamment assurée par un ensemble d'un peu plus de 100 km de digues et murs anti-crue. Si elle en est responsable, la Métropole du Grand Paris en partage la gestion avec le Département du Val-de-Marne et le Département de Seine-Saint-Denis dans le cadre de conventions. Pour sa part, elle gère 61 km d'ouvrages et 598 ouvertures qu'elle doit fermer en cas de crue. Conformément à la nouvelle réglementation, la Métropole a entamé en 2019 la démarche de régularisation des ouvrages de son territoire et a constitué 19 systèmes d'endiguement, nouvelle échelle de gestion imposée par les textes. Le 30 juin 2021, 12 demandes d'autorisation ont été formulées pour les systèmes d'endiguement auprès des services de l'État, en vue de poursuivre son action de gestion et d'être en mesure d'entamer des travaux de réhabilitation.

174 000 €

DE TRAVAUX
DÉLIBÉRÉS ET
EXÉCUTÉS EN 2021
SUR LES OUVRAGES
DU DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

30 %

DU MONTANT
GLOBAL DU PROJET
DU CASIER PILOTE
DE LA BASSÉE
ALLOUÉS PAR
LA MÉTROPOLE



La Métropole du Grand Paris participe au projet du Casier Pilote de la Bassée pour prévenir le risque inondation.

CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

Le site pilote constitue une première étape expérimentale d'un aménagement global de stockage des eaux de la Seine en cas de crue allant de l'Yonne à l'amont de la Métropole. Il est implanté dans le département de Seine-et-Marne et représente une surface de 372 hectares avec une capacité de stockage d'environ 9 millions de m³ pour une protection attendue de l'ordre de 8 cm à Paris lors d'inondations. La Métropole a alloué 31,3 millions d'euros au projet du Casier Pilote de la Bassée depuis 2018. La Métropole octroie par ailleurs 3,6 millions d'euros de cotisation annuelle à l'EPTB Seine Grands Lacs depuis son adhésion en 2021. Elle participe également aux investissements pour l'entretien des lacs réservoirs pour lequel

elle a alloué 2,3 millions d'euros en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 115 millions d'euros et devrait s'achever fin 2023, avant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La Métropole du Grand Paris finance ainsi cette opération à hauteur de 30 % du montant global, devenant le deuxième financeur après l'État. Les interventions préparatoires aux travaux ont débuté en 2021 par l'éradication des espèces invasives, la protection des espèces sensibles et les défrichements nécessaires à la libération de la zone de travaux.

PROTECTION EN AMONT

Aujourd'hui, ce sont non seulement les quatre grands lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs qui

SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS

participent à la protection du périmètre métropolitain, mais également toutes les actions menées en amont du territoire, sur le bassin versant de la Seine. Dans ce cadre, le Conseil métropolitain du 21 juin 2019 s'est prononcé, dans une logique de solidarité amont-aval, à travers la charte d'engagement en faveur des projets destinés à restaurer ou optimiser des zones d'expansion des crues. En 2021, la Métropole a poursuivi, avec les chambres d'agriculture et l'EPTB, le travail pour préparer les chartes locales qui s'appliqueront afin d'indemniser les agriculteurs dans le cadre d'aménagements de sur-inondation. Son adhésion à l'EPTB et les subventions spécifiques qu'elle lui verse contribue à l'entretien et la rénovation des barrages réservoirs.

ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

La Métropole exerce sa compétence directement mais également :

- Au travers de ses adhésions aux syndicats de rivières - le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), le Syndicat de l'Orge - aux syndicats porteurs de Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- Par ses conventions « loi FESNEAU » signées avec les départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis ;
- Par sa délégation « entretien des cours d'eau » avec le syndicat du Morbras.



TÉMOIGNAGE

« L'arrivée de la Métropole du Grand Paris, acteur majeur de la prévention des inondations dans la Métropole, dans la gouvernance de Seine Grands Lacs fin 2020 a permis de donner une nouvelle dynamique à notre action au service des territoires amont. Ce lien fort, souhaité par le Président Patrick OLLIER, nous permet de développer des solutions innovantes pour compléter les ouvrages de protection de Seine Grands Lacs existants (lac d'Orient, lac Amance & lac du Temple, lac du Der, lac de Pannecièrre) ou en cours de construction (casier pilote de La Bassée). Nous travaillons notamment en lien avec les chambres d'agriculture et les acteurs locaux sur la création

de zones d'expansion des crues (ZEC). Nous développons aussi nos partenariats avec les territoires pour renforcer notre accompagnement à leur profit. Ensemble, nous déployons une stratégie gagnant - gagnant pour la protection des populations aussi bien de la Métropole que des 18 départements amont sur lesquels Seine Grands Lacs rayonne. »



**RÉGIS
SARAZIN**

Maire de Nanteuil-lès-Meaux
Vice-président de Seine
Grands Lac



? EN SAVOIR PLUS



Délibération du Conseil Métropolitain du 7 avril 2021 relative à la Convention de financement spécifique complémentaire à la réalisation du site pilote La Bassée 2021



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à l'approbation des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à la Convention opérationnelle d'application 2021 avec la Chambre d'Agriculture de Région-Île-de-France



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à la Convention avec le département du Val-de-Marne pour le financement de travaux relatifs aux ouvrages de protection anti-crue

MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

La Métropole du Grand Paris se donne les moyens d'agir pour exercer pleinement sa compétence GEMAPI grâce à une gestion financière maîtrisée de ses actions et une consolidation de ses partenariats.



La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GEMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'échelonne de 2019 à 2023.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL

La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GEMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'échelonne de 2019 à 2023. Ce programme est estimé à plus de 100 millions d'euros et comprend les dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques métropolitains, les renaturation ou réouverture de cours d'eau. S'y ajoutent également les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages de défense contre les crues.

STABILISATION DE LA DURABILITÉ DES FINANCEMENTS

Pour mettre en œuvre sa compétence sur le long terme, la Métropole du Grand Paris a institué une taxe GEMAPI. Le Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 a fixé à 3 millions d'euros le produit pour l'année 2019. Il s'agit d'une taxe très raisonnable : 0,007 % sur la taxe foncière, 0,010 % sur la taxe d'habitation et 0,11 % sur la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GEMAPI a été reconduit sur l'année 2021, sa traduction fiscale est donc restée similaire.

100 M€
CONSACRÉS PAR
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS À
LA GEMAPI DANS
LE CADRE D'UN
PROGRAMME
PLURIANNUEL QUI
S'ÉCHELONNE
DE 2019 À 2023

34 M€
D'EMPRUNT DANS
LE CADRE DU 1^{ER}
AQUAPRÊT

MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI



Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la Métropole du Grand Paris assure entre autres l'entretien du ru des Godets, un affluent de la Bièvre.

APPROBATION D'UN PROGRAMME D'ACTION ENGAGÉ PAR LA MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FUTUR PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) 2022-2028 DE LA SEINE ET LA MARNE FRANCILIENNES

La Métropole engage 24 actions, pour un budget estimé à 45,8 millions d'euros sur 6 ans et pour les 7 axes du PAPI, porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs. Les actions de la Métropole vont de l'acquisition de la connaissance et la sensibilisation jusqu'aux confortement des ouvrages et la réhabilitation des zones d'expansion de crues.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES MÉTROPOLITAINES

- L'Axe Seine : la Métropole du Grand Paris s'est engagée à piloter l'animation du groupe de travail GEMAPI de l'Axe Seine afin de faire un état des lieux de la gouvernance et des enjeux pour identifier les priorités ;
- La recherche : la Métropole a financé le programme de recherche interdisciplinaire en environnement sur la Vallée de la Seine et du programme de recherche et d'étude du Morbras ;
- La coopération internationale : la Métropole finance le colloque EAUMEGA2021 auquel elle a pu participer aux côtés des autres métropoles mondiales pour évoquer le défi du changement climatique et la gestion de l'eau ;

- La Métropole a renouvelé en 2021 son partenariat avec l'association ESPACES par convention pluriannuelle (2022-2024) d'objectifs et de financement (90 000€ par an) ;
- Autres démarches métropolitaines : la mise en œuvre de la compétence GEMAPI répond à certains des grands enjeux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Cette compétence contribue également à la valorisation du patrimoine naturel et paysager qui constitue une politique portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le dispositif « baignades en Seine et en Marne-Héritage JO Paris 2024 », soutenu par la Métropole, contribue ainsi à

développer le lien entre urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique. En 2021, le Conseil métropolitain a délibéré favorablement pour soutenir les communes organisant un « Big Jump » métropolitain le 11 juillet 2021 en faveur de la baignade en milieu naturel et de la protection des milieux aquatiques.

REPRÉSENTATION AUX INSTANCES DE BASSIN ET CONSTRUCTION DE PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris est particulièrement active au sein des instances de bassin. Elle est ainsi représentée au sein du comité du bassin Seine-Normandie, des instances de

dialogue de la Stratégie locale de gestion du risque inondation, des commissions locales de l'eau, du comité de pilotage du programme d'action et de prévention des inondations. Par ailleurs, elle a développé de nombreux partenariats avec les syndicats de rivière, des porteurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Yerres, de la Bièvre, Croult-Enghien-Vieille-Mer et Marne Confluence. En 2021 elle a intégré le Comité syndical de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs en qualité de nouveau membre. Le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, a été élu à l'unanimité, lors du conseil syndical du 28 septembre 2021, à la tête de l'EPTB Seine Grands Lacs.

En 2021, la Métropole du Grand Paris a également apporté son avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027.



? EN SAVOIR PLUS



Avis du Bureau Métropolitain du 28 juin 2021 relatif à la consultation sur le projet de Schéma directeur d'aménagements et de gestion des eaux (sdage) 2022-2027



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative au soutien aux communes organisant un « Big Jump » métropolitain le 11 juillet 2021 en faveur de la baignade en milieu naturel et de la protection des milieux aquatiques



Délibération du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2021 relative à l'approbation d'une convention de recherche avec le laboratoire de géographie physique pour l'étude globale sur le bassin versant du Morbras



Délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative à la Convention pluriannuelle d'objectif et de financement à conclure entre la métropole du Grand Paris et l'Association Espaces

UNE **MÉTRO** **POLE** **À L'ÉCOUTE** **DES** **MÉTROPOLITAIN(E)S**

Pour mener à bien ses politiques publiques, la Métropole du Grand Paris tient à y associer ceux qui sont au cœur de ses préoccupations, les Métropolitains eux-mêmes. C'est pourquoi elle développe la participation citoyenne en s'engageant dans le dialogue avec les habitants.

CoDev

Créé par la loi, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (CoDev) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile.



Journée d'installation du CoDev
le 29 juin 2021 à l'Hôtel Potocki.

Accompagnés par Pascal PELAIN, Conseiller métropolitain délégué au suivi du Conseil de Développement, les travaux menés par le CoDev visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective.

En 2021, le CoDev a été renouvelé. Il est désormais présidé par Philippe PELLETIER, avocat honoraire au barreau de Paris, associé cofondateur du cabinet Lefèvre Pelletier et associés, Président du Plan bâtiment durable et Président d'honneur de Seqens.

Le CoDev est composé de 96 membres, dont la moitié est issue d'un collège d'habitants, et l'autre d'un collège de personnalités qualifiées, qui s'engagent bénévolement pour un mandat de 3 ans. Les habitants volontaires sont désignés par tirage au sort dans le

respect de la parité. Les personnalités qualifiées sont issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Ils sont désignés par le Président de la Métropole du Grand Paris sur la base de leur expertise.

Le CoDev mène plusieurs missions au service du projet métropolitain :

- Il contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet métropolitain ;
- Il interroge l'avenir et assure un rôle d'éclairer auprès des élus en s'appuyant sur l'expertise citoyenne pour apporter une aide à la décision ;
- Il est doté d'une gouvernance et d'une parole indépendante.

En 2021, le CoDev a débuté trois travaux, qui seront finalisés en 2022.

Les sujets de ces trois travaux sont :

- Une saisine du Président de la Métropole sur le Schéma Directeur Énergétique métropolitain (SDEM) ;
- Deux auto-saisines :
- Sur les Tiers-lieux à l'échelle de la Métropole du Grand Paris en lien avec Laurent RUSSIER, Conseiller Métropolitain délégué au Développement des Tiers-lieux ;
 - Sur l'eau et le réchauffement climatique.



TÉMOIGNAGE

« Quelle formidable aventure que celle de notre Conseil de développement ! Voilà en effet un groupe fraîchement constitué : 48 habitants tirés au sort, et 48 personnes choisies en raison de leurs expériences diversifiées, autant d'hommes que de femmes, tous engagés bénévolement. Le Conseil a une fonction claire : aider les élus métropolitains à bien accomplir leur mission. À cette fin, trois premiers groupes de travail ont démarré en 2021 et six nouveaux groupes seront lancés en 2022, qui vont énoncer des propositions innovantes. En plus de ces travaux, le Conseil de développement a de nombreuses autres ambitions, enthousiasmantes, pour les trois années de son mandat. »



**PHILIPPE
PELLETIER**

Président du CoDev

JEUDIS DE LA MÉTROPOLE

En 2021, la Métropole du Grand Paris a lancé les «Jeudis de la Métropole», un nouveau dispositif participatif afin d'associer les Métropolitains à ses réflexions et poursuivre son action en faveur d'un territoire durable, résilient et équilibré.



À l'initiative de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et de Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne, la création du

rendez-vous mensuel des «Jeudis de la métropole», a permis d'inviter usagers métropolitains, élus et experts à débattre autour de thématiques fortes pour le territoire. Santé, nature en ville, mobilités douces, aménagement et mutations économiques constituent quelques-uns des thèmes abordés en 2021. Ils ont permis d'aligner l'action de la Métropole du Grand Paris destinée à répondre aux défis de notre époque en matière de transition écologique, d'urbanisme,

de logement ou de mobilité. En plaçant les citoyens au cœur de ce dispositif, la Métropole du Grand Paris souhaite mieux appréhender leurs attentes et leurs aspirations tout en leur présentant les actions et les projets mis en œuvre quotidiennement à leur service.



LE SAVIEZ-VOUS?

DE NOMBREUX ÉLUS MÉTROPOLITAINS ET PERSONNALITÉS SONT INTERVENUS LORS DES DÉBATS ORGANISÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2021 DONT :

Président et élus de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne, Antoinette GUHL, Vice-présidente de la Métropole du Grand Paris déléguée à la Nature en ville, à la biodiversité et à l'agriculture métropolitaine, Geoffroy BOULARD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Communication et à l'Innovation numérique, Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et aux Circulations douces, Marie-Christine SÉGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux Commerces de proximité, Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué au déploiement des pistes cyclables, Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la cohérence territoriale, Hélène de COMARMOND, Conseillère métropolitaine déléguée à la Cité de la gastronomie.

Intervenants extérieurs

Dominique ALBA, Directrice Générale de l'Apur, Louis BELENFANT, Directeur du Collectif Vélo Île-de-France, Richard CURNIER, Directeur régional Île-de-France de la Banque des Territoires, Didier KLING, Président de la CCI Paris Île-de-France, Grégoire LOIS, Directeur-adjoint de Vigie-Nature au Muséum national d'histoire naturelle et naturaliste à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France, Marianne LOURADOUR, Directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires, Jacques-François MARCHANDISE, Délégué général de Fing, Jeanne MASSA, CEO et co-fondatrice d'Habiteo et Pierre-Antoine MOLINA, Préfet, Secrétaire Général aux Politiques Publiques de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

7
DÉBATS
ORGANISÉS

PLUS DE
7 000
VISIONNAGES

12
EXPERTS
INVITÉS

EN VIDÉO



Jeudi de la Métropole : « Se déplacer à vélo, quels enjeux pour la Métropole du Grand Paris ? »

EN SAVOIR PLUS



La Métropole du Grand Paris s'engage dans le débat citoyen et lance les «Jeudis de la Métropole»



Suivez l'actualité du dialogue citoyen métropolitain

MÉTROPOLE 2050

L'année 2021 a été marquée par le lancement du Cycle d'écoute « Métropole 2050 », une initiative innovante qui donne la parole aux Métropolitains afin d'imaginer ensemble la Métropole de demain.



Initié par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne, le cycle d'écoute « Métropole 2050 » entend permettre aux habitants de se rencontrer et d'échanger ensemble sur l'avenir de la Métropole. Cette démarche a notamment pris la forme d'une enquête audiovisuelle diffusée lors d'une soirée de lancement en novembre 2021 et d'ateliers publics organisés ensuite dans 6 communes métropolitaines.

UNE CENTAINE DE JEUNES MÉTROPOLITAINS INTERROGÉS DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE AUDIOVISUELLE

La Métropole du Grand Paris a lancé, dans un premier temps, une vaste enquête (40 heures de tournage) auprès d'une centaine de jeunes âgés de 10 à 30 ans qui habitent, travaillent ou étudient sur son territoire. En se projetant dans la Métropole de 2050, ces jeunes métropolitains ont fait part



**Imaginer ensemble
la Métropole de
demain**



Intervention de Philippe LAURENT à l'occasion de la soirée de lancement du cycle d'écoute « Métropole 2050 » en novembre 2021.

de leurs attentes et de leurs rêves pour un cadre de vie meilleur. Ces différents témoignages ont donné naissance à un film qui leur a été dévoilé en avant-première lors de la soirée de lancement organisée le 8 novembre 2021.

DES ATELIERS PUBLICS DANS 6 COMMUNES MÉTROPOLITAINES

6 réunions publiques ont ensuite été organisées du 23 novembre au 13 décembre 2021 dans les communes de Morangis, Créteil, Paris 17^e, Nanterre, Montrouge et Aubervilliers pour recueillir la vision des habitants et enrichir le débat.

Parallèlement, la Métropole du Grand Paris a mis en place une plateforme numérique qui a permis aux internautes métropolitains de participer en ligne en répondant à un questionnaire.

À l'issue de ce projet prospectif, une restitution, visant à présenter les leçons tirées de l'enquête (audiovisuelle et numérique) et des débats, sera organisée en 2022. Cette dernière permettra de partager, avec les parties prenantes de la démarche, mais aussi l'ensemble des acteurs intéressés, la vision que les Métropolitains ont de leur Métropole en 2050 : sa place dans le pays et le monde, les risques perçus et les recommandations pour y construire un avenir meilleur.

EN VIDÉO



Lancement
de la démarche
Métropole 2050

EN SAVOIR PLUS



Cycle d'écoute
Métropole 2050



Atelier public organisé à la Mairie du 17^e arrondissement de Paris dans le cadre du cycle d'écoute « Métropole 2050 ».



TÉMOIGNAGE

« J'ai participé à l'ensemble du Cycle d'écoute Métropole 2050; depuis la soirée de lancement à la Tour Eiffel aux ateliers de travail au cours desquels nous avons pu formuler des propositions. J'ai particulièrement apprécié ce temps d'échange entre habitants où nous avons pu proposer des solutions concrètes à notre échelle. Je pense que la réflexion en groupe et les idées des citoyens peuvent être pertinentes et utiles. Cette expérience

m'a permis d'en apprendre plus sur la Métropole du Grand Paris et m'a donné envie de m'engager davantage dans la vie citoyenne. »



**AMBRE
QUENTIN**

Métropolitaine

6

ATELIERS PUBLICS
AYANT RASSEMBLÉ
PLUS DE 500
PERSONNES.

PLUS DE

500

PARTICIPANTS

40 H

DE TOURNAGE
POUR L'ENQUÊTE
AUDIOVISUELLE

DES MOYENS AU SERVICE

DE NOS **AMBITIONS**



1 Administration _____ P.112

2 Moyens financiers _____ P.114

3 Commande
publique _____ P.115

ADMINISTRATION

En 2021, la Métropole du Grand Paris, a continué à se structurer et se développer grâce à l'engagement fort de ses équipes.

Les actions de recrutement et d'intégration de nouveaux collaborateurs ont été importantes en 2021, se traduisant par 52 arrivées, incluant les apprentis, les contrats de renfort et 5 mobilités internes. La Métropole a également accueilli 11 stagiaires école en 2021. Fin 2021, la Métropole du Grand Paris comptait 116 agents, contre 90 en 2020. L'intégration des nouveaux agents s'est faite de façon adaptée grâce à l'investissement des équipes, et grâce au soutien de Manuel AESCHLIMANN, Vice-président délégué à l'Administration générale.

En 2021, la moyenne d'âge des personnels est de 40 ans, légèrement inférieure à celle constatée dans la fonction publique territoriale (45 ans). Cet écart s'explique par la structure métropolitaine des emplois qui compte une proportion significative de chargé(e)s de mission au profil plus jeune. La part du personnel de catégorie « A » représente d'ailleurs plus des trois quarts des postes occupés.

UNE ADMINISTRATION DE MISSION QUI POURSUIT SA STRUCTURATION

La Métropole du Grand Paris porte de façon permanente une stratégie de structuration de sa gestion des ressources humaines : développement des compétences et des parcours professionnels, politique de rémunération équilibrée entre les femmes et les hommes (sous le pilotage de Nadège AZZAZ, Conseillère métropolitaine déléguée à l'Égalité femmes-hommes), dotation informatique et téléphonie, conditions de travail et articulation équilibrée entre vies professionnelle et personnelle.

L'adaptation régulière de l'organisation des services permet une optimisation du fonctionnement pour répondre au développement de l'activité avec notamment la création des structures « service » dans certaines directions. Cela permet d'offrir une meilleure lisibilité de l'organisation, des périmètres des directions et des responsabilités des collaborateurs.

DES ÉVOLUTIONS LIÉES À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Élaboration du rapport social unique

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales doivent réaliser un Rapport Social Unique (RSU) qui remplace désormais les anciens bilans sociaux et bilans en matière de santé, sécurité au travail et diversité. La Métropole a présenté son 1^{er} Rapport Social Unique pour l'année 2020 en Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021. Il permet de présenter différentes thématiques RH liés à l'emploi, au recrutement, aux parcours professionnels, à la formation, aux rémunérations, à la santé et la sécurité au travail, à l'organisation du travail, à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, à l'action et la protection sociale, au dialogue social et à la discipline.

Élargissement des modes de recrutement avec le contrat de projet

En 2021, la Métropole a créé pour la première fois par délibération des « contrats de projet » afin de mettre en œuvre des politiques publiques

inscrites dans sa feuille de route. Ces contrats permettent une gestion fine des moyens humains et budgétaires mobilisés en recrutant des agents sous contrat, sur poste non permanent, dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Amélioration des parcours de carrière et mobilité des collaborateurs

Les lignes directrices de gestion – Promotion interne

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le dispositif de promotion interne a été retiré du champ de compétence de la Commission Administrative Paritaire. Depuis, le Président du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) est le seul compétent pour l'établissement des listes d'aptitude.

La mobilité des collaborateurs

La Métropole a déployé un processus de mobilité interne en permettant à ses collaborateurs de postuler sur des emplois vacants en amont de leur publication en externe.

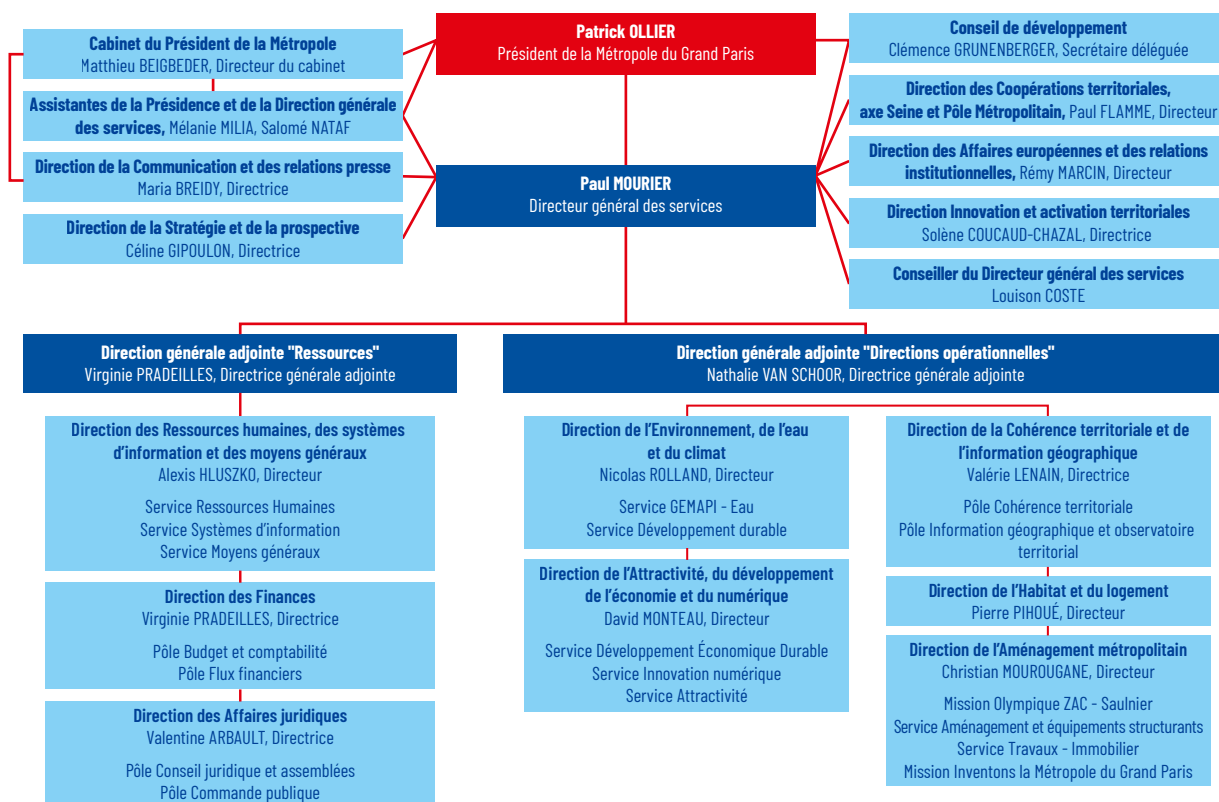
En 2021, cinq mobilités internes ont pu être mises en œuvre avec des collaborateurs qui ont vu leurs postes et missions évoluer avec plus de responsabilités confiées, notamment du management.

Renforcement des leviers managériaux

Un processus d'évaluation révisé et articulé avec l'ensemble des outils Ressources Humaines (RH)

Le processus des entretiens professionnels annuel a été revu avec la mise en place de nouveaux supports de compte-rendu d'entretien, des

ORGANIGRAMME DES SERVICES



formations et des guides pour les évaluateurs et les évalués, 100 % des Entretiens Professionnels Annuels (EPA) auront été réalisés et valorisés (gestion RH - carrière, formation, entretien RH...).

Les perspectives salariales avec l'évolution du régime de prime

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été actualisé avec, notamment, le déploiement d'une part variable de prime (Complément Indemnitaire Annuel) lié à l'engagement professionnel et à l'atteinte des objectifs.

Poursuite du déploiement du télétravail

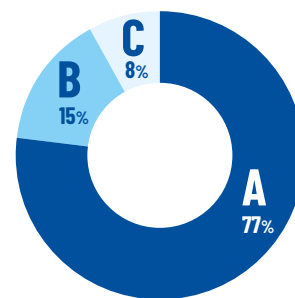
La mise en œuvre du télétravail et le versement d'une allocation forfaitaire de télétravail s'est généralisée en 2021. Elle a bénéficié à plus de 80 % des collaborateurs présents. La Métropole a notamment dû adapter le cadre du télétravail à la crise sanitaire afin de protéger les collaborateurs tout

en maintenant son activité et l'avancée des projets portés.

LA FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

La Métropole a poursuivi en 2021, sa politique de formation auprès du plus grand nombre de ses agents via des formations professionnalisantes ainsi que des formations de préparation aux concours. Cet investissement de l'établissement représente par agent une moyenne de 4,2 jours de formation sur l'année 2021. Les contenus suivis ont principalement porté sur le renforcement des compétences métier et la garantie de la santé et sécurité au travail. En 2021, la Métropole a vu la réalisation d'un plan de formation renforcé avec notamment un cycle dédié au management pour les chefs de projets et les chargés de mission. Malgré la crise sanitaire, 53,8 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR CATÉGORIE



LES AGENTS DE LA MÉTROPOLE :

116
AGENTS FIN 2021

52
ARRIVÉES ET

40 ANS
DE MOYENNE D'ÂGE

5
MOBILITÉS
INTERNES EN 2021

MOYENS FINANCIERS

En 2021, la Métropole du Grand Paris a poursuivi le renforcement de ses interventions en soutien des communes de son périmètre notamment dans le contexte de mise en œuvre de son plan de relance.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Député, Conseiller métropolitain, Président de la Commission Finances, de Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et d'Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, la Métropole a fait face, en 2021, aux conséquences financières et sociales de la crise sanitaire et économique.

L'année 2021 a été marquée par le renforcement des actions en matière de protection de l'environnement, de soutien à l'activité économique et d'aménagement concerté de l'espace métropolitain. Cette montée en puissance traduit la capacité de la Métropole à répondre aux attentes, tant par une montée en charge opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine (près de 30 millions d'euros de travaux d'investissement notamment dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux

Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et de la préparation des Jeux de Paris 2024) que par le soutien toujours plus appuyé aux investissements locaux (plus de 85 millions d'euros versés).

Les flux financiers entre la Métropole du Grand Paris, les communes et les territoires représentent toujours près de 98 % des recettes et des dépenses de la Métropole. Ils ont été marqués par la mise en place, à titre exceptionnel en 2021, d'un reversement par les territoires et la Ville de Paris à la Métropole à hauteur des deux tiers de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) entre 2021 et 2020, soit 20 millions d'euros.

Cette recette supplémentaire n'atténue toutefois que partiellement la forte contrainte pesant sur les ressources de la Métropole en 2021. Cette dernière est en effet confrontée à la diminution de 21 millions d'euros du produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en raison des premiers effets de la crise sanitaire, qui s'ajoute au coût de la compensation des dotations garanties aux territoires et aux communes (-21 millions d'euros).

L'année 2021 marque par ailleurs le développement des dépenses propres de la Métropole du Grand Paris en matière d'investissement, avec plus de 29 millions d'euros de travaux contre près de 19 millions d'euros en 2020. Elle a par ailleurs abondé de 7 millions d'euros supplémentaires le fonds Résilience mis en place par la Région Île-de-France, en complément de sa contribution de 14 millions d'euros en 2020.

Corrélativement, le montant des subventions allouées aux communes et territoires au titre des différents dispositifs est en significative augmentation (85 millions d'euros en 2021 contre près de 44 millions d'euros en 2020). En complément des dispositifs existants – Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers (« Métropole Roule Propre ! »), Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN), Fonds pour les équipements structurants –, l'année 2021 a permis de mettre en place le Plan Vélo Métropolitain, doté d'une enveloppe budgétaire annuelle de 10 millions d'euros.

La hausse apparente du résultat de clôture dégagée en 2021 s'explique par la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à compter de 2022, qui masque la diminution des réserves réelles de la Métropole en 2021 et appelle le maintien d'une gestion prudente afin de préserver des marges de manœuvre pour les années à venir.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

47 M€
DE DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT
HORS FLUX
FINANCIERS

21 M€
DE PERTE DE CVAE

85 M€
DE SUBVENTIONS
VERSÉES
AU BENEFICE
DES COMMUNES
ET TERRITOIRES
DU PÉRIMÈTRE

29 M€
DE TRAVAUX

123 M€
DE DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

? EN SAVOIR PLUS



Consulter la page dédiée
au budget de la Métropole sur
le site internet de la Métropole
du Grand Paris

COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole du Grand Paris a été marquée en 2021 par une activité soutenue de la commande publique ainsi qu'une plus grande prise en compte de l'économie circulaire dans ses marchés.

Sous l'égide de Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'Habitat, Président de la commission d'appel d'offres, la Métropole du Grand Paris a attribué 53 marchés en 2021 dans le contexte particulier de relance économique engagée suite à la crise sanitaire, et ce malgré la fin du dispositif dérogatoire en matière de contrats publics mis en place par le législateur au cours de l'année 2020. Cela représente une hausse en volume de 15 % au regard de 2020 et 39 % au regard de 2019.

La Métropole développe parallèlement, dans ses marchés et concessions, des clauses sociales pour favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi (7,5 % des marchés attribués en 2021)

PRISE EN COMPTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 appliquant l'article 58 de la loi du 10 février 2020 (dite AGECE) prévoit l'obligation pour les acheteurs publics d'acquiescer entre 20 et 40 % de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées, dans le volume annuel de dépenses pour 17 catégories de produits (par exemple : papier, imprimés, matériel informatique, mobilier...). Pour mettre en œuvre cette réglementation volontariste, la Métropole du Grand Paris a commencé à effectuer un travail de sourcing pour identifier les leviers pertinents dès la définition des besoins, ainsi qu'un suivi des dépenses annuelles dans chaque famille d'achat concernée.

PUBLICATION DES NOUVEAUX « CCAG »

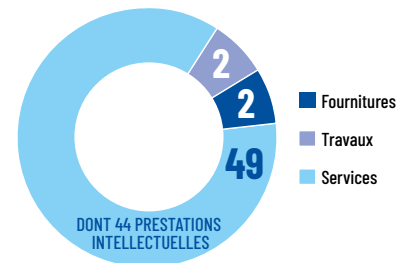
Les différents Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) qui servent de base à la rédaction des marchés publics, ont été profondément modifiés et modernisés au 1^{er} avril 2021.

Outre la mise en cohérence des clauses administratives des marchés publics avec les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles intervenues depuis 2009, la réforme vise à faire de ces documents des outils au service de l'efficacité de la commande publique. Elle introduit ainsi davantage de contradictoire dans les relations contractuelles, un meilleur accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux marchés, une plus grande prise en compte des préoccupations sociales

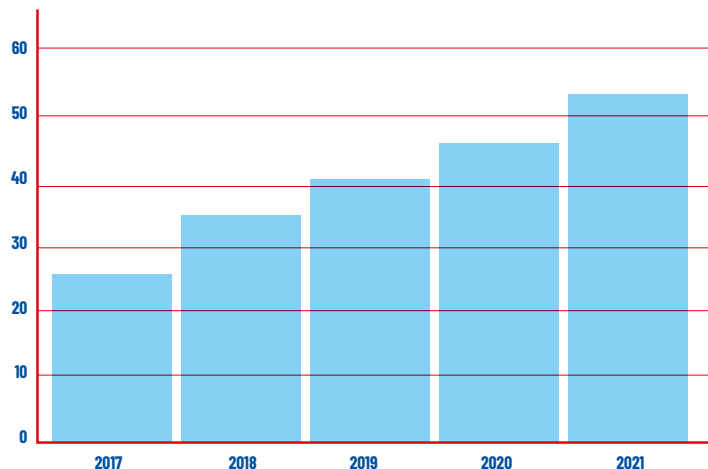
et environnementales, une plus forte intégration de la dématérialisation et des questions de protection des données personnelles, ainsi que la valorisation des modes de règlement amiable des litiges.

Un nouveau CCAG applicable aux marchés de maîtrise d'œuvre a également été créé.

RÉPARTITION DES MARCHÉS ATTRIBUÉS/NOTIFIÉS EN 2021



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARCHÉS NOTIFIÉS



ANNEXES



1 État d'avancement « *Inventons la Métropole du Grand Paris* » 1 _____ P.118

2 État d'avancement « *Inventons la Métropole du Grand Paris* » 2 _____ P.122

3 FIM _____ P.126

4 FMIN _____ P.142

5 FIMACS _____ P.146

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT « *INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS* » 1

35 OPÉRATIONS
EN COURS

1 OPÉRATION
RETARDÉE

2 OPÉRATIONS
SUSPENDUES

8 OPÉRATIONS
REPROGRAMMÉES

OPÉRATIONS EN COURS

RÉALISATION

Livraison

Pierrefitte-Stains (Atland)

Travaux

Bondy – Noue Caillet (Pichet)

Noisy-le-Sec – Pont de Bondy / Triangle Ouest (Linkcity)

Paris – 29 rue du Soleil (Des cliques et des Calques)

Vauclesson – Terrain Yves du Manoir (Adim)

Vaujours – Centre-ville Fénelon (Ogic)

Villejuif – Terrains Bizet (Pichet)

MISE AU POINT

Permis de construire accordé et purgé

Argenteuil – Secteur gare (Bricqueville)

Morangis – Armée Leclerc (Paris Sud Aménagement)

Noisy-le-Sec – Plaine Ouest (Bouygues Immobilier)

Dépôt du permis de construire

Arcueil – Ecotone (Compagnie de Phalsbourg)

Gennevilliers (Compagnie de Phalsbourg)

Paris – Porte de Saint-Ouen (BNP RE)

Paris – ZAC Paul Bourget (Pichet)

Paris – Porte Brancion (Woodeum)

Sceaux – Place du Général de Gaulle (Nacarat)

Signature de la promesse de vente

Charenton-le-Pont – Charenton-Bercy (UrbanEra)

Issy-les-Moulineaux – Léon Blum (Icade)

La Courneuve – Babcock (Compagnie de Phalsbourg)

Le Kremlin-Bicêtre – Secteur gare (Altarea Cogedim)

Thiais/Orly – secteurs 1 et 2 (Linkcity) - secteur 3

Villeneuve-la-Garenne – Bongarde (Sogeprom)

Mise au point de la promesse de vente

Antony – Antonypole (Linkcity)

Bagneux – Croizat-Fortin (Lamotte Bremond)

Bagnolet – Marché à la ferraille (Vinci Immobilier)

Evry-Courcouronnes – Tour H (UrbanEra/Bouygues)

Romainville – rue de la commune de Paris (Alsei)

Villiers-sur-Marne – Marne Europe (Compagnie de Phalsbourg)

Signature du protocole d'engagement

Nanterre – Place de la Boule (Ogic)

Sevran – Terres d'eau (Linkcity)

Vitry-sur-Seine – Ardoines (Linkcity)

Mise au point du projet et du montage

Clichy-sous-Bois/Montfermeil – Quartier du Plateau (Pichet)

Les Lilas – Fort de Romainville (Cibex)

Rueil-Malmaison – Jean Jaurès (Giboire)

Saint-Denis – Piscine municipale (Cultplace Isatis)

OPÉRATIONS RETARDÉES

Opération

Paris – Bercy-Charenton (Sogaris)

OPÉRATIONS SUSPENDUES

Opération

Clichy-sous-Bois – Terrains Leclair (Nexity)

Gonesse – Triangle de Gonesse (Bopro Sustainable Investment)

OPÉRATIONS REPROGRAMMÉES

INITIALISATION D'UN PROJET ALTERNATIF SUITE À LA CONSULTATION IMGP

Opération

Bobigny – Eco Parc Ouest (Pichet)

Cachan – Campus (Altarea Cogedim)

Clichy-la-Garenne – Maison du Peuple (Duval)

Lieusaint – Carré Sénart (Sopic)

Pantin – terrains ASPP (Demathieu Bard Immobilier)

Rosny-sous-Bois (Compagnie de Phalsbourg)

Saint-Denis – Pleyel (Sogelym Dixence Holding)

Vitry-sur-Seine – ZAC Cherioux (Linkcity)

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT « *INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS* » 2

17 OPÉRATIONS
EN COURS

1 OPÉRATIONS
RETARDÉES

3 OPÉRATIONS
REPROGRAMMÉES

OPÉRATIONS EN COURS

RÉALISATION

Travaux préalables

Rueil-Malmaison – Eco-quartier de l'Arsenal (Pitch)

Saint-Ouen – Stade Bauer (Réalités)

MISE AU POINT

Permis de construire accordé et purgé

Bondy – PRU 1 (Altarea Cogedim)

Paris 15^e – Quai d'Issy (Bouygues)

Dépôt du permis de construire

Clichy-la-Garenne – Léon Blum (Pichet)

Signature de la promesse de vente

Argenteuil – PAE Berges de Seine (Atland)

Chelles – Castermant (Atland/Vinci)

Nanterre – École d'Architecture (Eiffage)

Epinay-sur-Seine – Intégral (Espace 2)

Paris 18^e – Porte de Clignancourt (Legendre)

Mise au point de la promesse de vente

Bagnolet – Pôle Gallieni (Giboire)

Bourg-la-Reine – Le campus de la petite enfance (Altarea Cogedim)

Nanterre – CASH (Icade)

Noisy-le-Grand – École Louis Lumière (BNP Immobilier)

Pantin – Candale-Méhul (Groupe Arc)

Ville-d'Avray – Centre-ville (Demathieu Bard Immobilier)

Mise au point du projet et du montage

Le Bourget – Abbé Niort (Aventim)

OPÉRATIONS RETARDÉES

Opération

Le Bourget – Entonnement Est (Groupe Duval)

OPÉRATIONS REPROGRAMMÉES

INITIALISATION D'UN PROJET ALTERNATIF SUITE À LA CONSULTATION IMGP

Opération

Asnières-sur-Seine – Gare Lisch (Nacarat)

Asnières-sur-Seine – Patinoire (Eiffage)

Vitry-sur-Seine – ZAC Rouget de Lisle lot D (Vinci)

ANNEXE

FIM: DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2021 POUR UN MONTANT TOTAL DE 43 700 142 €

24%

PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (HORS
RÉNOVATION THERMIQUE)
10 401 887 €

63%

PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
(RÉNOVATION THERMIQUE)
27 696 421 €

12%

PRIORITÉS AFFICHÉES EN
MATIÈRES D'AMÉNAGEMENT
DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN
5 227 562 €

1%

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
374 272 €

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (HORS RÉNOVATION THERMIQUE)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Alfortville	Alfortville	Acquisition de 6 véhicules électriques et de 8 bornes de rechargement	59 242
Antony	Antony	Réaménagement du Bois de l'Aurore	256 240
Antony	Antony	Acquisition de 18 véhicules électriques et installation de 16 bornes de recharges	291 371
Argenteuil	Argenteuil	Achat de deux véhicules électriques	15 079
Argenteuil	Argenteuil	Acquisition de deux véhicules électriques	15 063
Argenteuil	Argenteuil	Requalification et réhabilitation de cinq espaces verts	113 113
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de vingt véhicules électriques	97 744
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de 16 bornes de recharge pour véhicules électriques	28 842
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Réalisation d'un mur végétalisé rue de l'église	112 752
Aubervilliers	Aubervilliers	Installation d'un système de gestion technique des bâtiments communaux (8 bâtiments)	49 800
Aubervilliers	Aubervilliers	Acquisition de véhicules électriques et installation de bornes de recharge	25 016
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Installation d'un préau bioclimatique au sein du groupe scolaire Nonneville	111 918
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de 8 véhicules électriques	51 070
Aulnay-Sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Restauration écologique des berges du canal de l'Ourcq - phase 1	78 114
Bobigny	Bobigny	Requalification du Mail de l'Hôtel de Ville de la commune de Bobigny	88 713

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2021

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bobigny	Bobigny	Extension et requalification en oasis de la cour de récréation du Groupe Scolaire A. Delaune / R. Février	186 349
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Acquisition de véhicules à carburation propre (électriques ou GNV)	65 675
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Acquisition de quatre véhicules propres	47 747
Bry-Sur-Marne	Bry-Sur-Marne	Achat de véhicules électriques	46 447
Cachan	Cachan	Extension du square René Louis Lafforge	64 036
Cachan	Cachan	Acquisition de véhicules propres, dont une laveuse électrique, et de vélos	74 780
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres (1 car GNV et 7 véhicules électriques)	112 057
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicule propres (1 véhicule électrique et 2 véhicules GNV)	30 975
Charenton-le-Pont	CCAS de Charenton-le-Pont	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	1 555
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Acquisition de véhicules propres (4 vélos électriques, 2 vélos électriques cargo, 3 véhicules légers électriques)	14 125
Châtillon	Châtillon	Acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte électrique	133 137
Chaville	Chaville	Travaux d'aménagement et de végétalisation des espaces extérieurs de l'école maternelle "les Jacinthes"	48 364
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule propre	4 405
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Création d'une cour oasis à l'école Pasteur	73 030
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Création de jardins familiaux	112 820
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Création des jardins familiaux Roguet	187 463
Coubron	Coubron	Acquisition de deux véhicules électriques	94 647

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 5 véhicules électriques légers, 2 utilitaires électriques légers ZE et 2 véhicules légers hybrides	62 200
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Acquisition de douze véhicules électriques (6 véhicules utilitaires, 2 véhicules légers, 2 scooters et 2 vélos)	49 643
Drancy	Drancy	Aménagement et valorisation du square Ribot	12 518
Drancy	Drancy	Acquisition de 4 véhicules électriques	31 204
Fresnes	Fresnes	Raccordement de l'école des capucines au réseau de chaleur urbain	116 246
Garches	Garches	Acquisition de 6 vélos à assistance électrique pour le service municipal de prévention et de sécurité	5 940
Garches	Garches	Acquisition de 11 véhicules électriques en remplacement de véhicules destinés à la casse	59 546
Gennevilliers	Gennevilliers	Aménagement en oasis de la cour de l'école Caillebotte	130 487
Gennevilliers	Gennevilliers	Renouvellement et acquisition de véhicules propres	117 041
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition de 2 vélos électriques pour la police municipale	1 539
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition d'une balayeuse électrique	117 000
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Achat de véhicules propres	47 991
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Aménagement d'un jardin au droit de la médiathèque	108 092
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Circulations douces : implantation de stationnements vélos sécurisés	4 958
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de véhicules électriques	13 315
La-Queue-en-Brie	La-Queue-en-Brie	Création de deux bornes électriques	2 706
Le Bourget	Le Bourget	Travaux d'aménagement et de végétalisation de la cour Maxime Husson et du Square Charles de Gaulle	478 689

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2021

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Le Bourget	Le Bourget	Végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint-Exupéry	128 073
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	17 309
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Acquisition de 5 véhicules propres et installation de bornes de recharge électrique	45 490
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Achat d'un autocar GNV	75 870
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 73 arbres sur diverses voies	23 650
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques de la commune et d'une navette électrique 9 places pour le déplacement des séniors de la commune	13 266
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Acquisition de véhicules électriques: 1 balayeuse, 2 véhicules légers, 5 vélos, 2 triporteurs et 1 navette	208 944
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Création d'une maison de l'environnement	190 000
Malakoff	Malakoff	Acquisition de 10 véhicules électriques, d'un véhicule hybride et d'un vélo triporteur à assistance électrique	65 509
Malakoff	Malakoff	Aménagement des abords du groupe scolaire Paulette Nardal	219 962
Meudon	Meudon	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture-terrasse de l'école primaire Monnet-Debussy	24 510
Montreuil	Montreuil	Achat de deux balayeuses électriques	174 120
Morangis	Morangis	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service propreté voirie	5 507
Nanterre	Nanterre	Aménagement de nature en ville et de mobilités douces sur la Percée Gallieni	496 365
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Achat de quatre véhicules hybrides pour la police municipale et de deux triporteurs électriques	32 981

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Aménagement d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire J.B. Duhamel et P. Valéry	253 385
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Acquisition de 6 vélos électriques	1 746
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition d'un autocar et de deux laveuses électriques	205 418
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de 7 véhicules légers électriques, 1 scooter électrique, 1 laveuse électrique et 1 balayeuse-aspiratrice électrique	226 052
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de véhicules électriques, d'une laveuse compacte électrique et de quatre bornes de recharge	156 540
Noisy-le-Grand	EPT Grand Paris Grand Est	Achat de 7 véhicules électriques et mise en place de deux bornes de recharge	47 782
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Aménagement des espaces publics en cœur de ville contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols	50 196
Pantin	Pantin	Travaux de dépollution du parc Diderot	500 000
Pantin	Pantin	Aménagements paysagers et durables de la voie d'accès au nouveau collège Jean Lolive et de la rue Cartier Bresson	111 110
Pantin	Pantin	Végétalisation du cimetière des pommiers de Pantin – tranche 2021	62 144
Pantin	Pantin	Requalification du square Montgolfier	92 144
Pantin	Pantin	Acquisition de véhicules électriques	92 807
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Achat de 2 véhicules électriques	16 519
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Restructuration de la cour de l'école élémentaire Jules Ferry en îlots de fraîcheur	197 684
Paris	Paris	Récupération de chaleur en égout sur le secteur de la Grange aux Belles	510 499
Puteaux	CCAS Puteaux	Acquisition de véhicules propres (4 voitures électriques)	30 432
Puteaux	Puteaux	Création du square des Merveilles	30 231

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2021

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Romainville	EPT Est Ensemble	Acquisition de véhicules et de vélos propres et de modalités de stationnement aux abords des équipements de l'EPT	145 838
Romainville	Romainville	Achat de vélos à assistance électrique	2 833
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'une trame noire	36 600
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'espaces verts sur le territoire communal	17 336
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de véhicules électriques et hybrides et installation de bornes de recharge	99 001
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Création d'un lien paysager et de toitures végétalisées	109 765
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Travaux d'aménagement en oasis de la cour maternelle du Val d'Or	20 317
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de 2 balayeuses électriques	163 385
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de véhicules propres, vélos et triporteurs à assistance électrique	85 513
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition de matériel roulant électrique (2 vélos, 2 scooters, 1 véhicule utilitaire, 1 véhicule SUV) et de bornes	26 045
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Renouvellement de la flotte automobile avec des véhicules propres (6 véhicules et 1 véhicule en retrofit)	44 631
Sevran	Sevran	Achat d'une balayeuse électrique	122 907
Sevran	Sevran	Installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux (marché couvert Ballanger et pôle administratif Paul Eluard)	323 171
Sevran	Sevran	Acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique pour l'entretien des terrains de sport	3 336
Sevran	Sevran	Acquisition d'une tondeuse autoportée électrique	20 680
Sevran	Sevran	Acquisition de trois véhicules propres	14 360

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Sucy en Brie	Sucy en Brie	Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques du parc automobile communal	8 785
Suresnes	Suresnes	Acquisition de dix-sept véhicules propres (deux véhicules hybrides et cinq vélos électriques pour la police municipale, dix véhicules électriques)	97 079
Suresnes	Suresnes	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour moyenne de l'école Pontillon	31 936
Suresnes	Suresnes	Pose des panneaux photovoltaïques d'un bâtiment public rue du clos des Ermites	13 717
Thiais	Thiais	Acquisition de véhicules propres (électriques et GNV)	13 934
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Travaux de raccordement des chaufferies de quatre sites municipaux au réseau de chauffage urbain	182 328
Valenton	Valenton	Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	11 645
Vaucresson	Vaucresson	Réaménagement du cimetière (végétalisation)	64 000
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'un véhicule propre et installation de deux bornes de rechargement	8 860
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	25 092
Vincennes	Vincennes	Travaux de végétalisation des terrasses de 5 écoles	351 744
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			10 401 887 €

RÉNOVATION THERMIQUE (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Alfortville	Alfortville	Équilibrage des réseaux de chauffage du groupe scolaire Octobre	45 708
Antony	Antony	Dimension thermique de la construction du groupe scolaire et de la crèche Jean Zay	1 000 000
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation de la toiture de la bibliothèque Elsa Triolet	42 017
Argenteuil	Argenteuil	Remplacement des menuiseries extérieures du centre de PMI Allende	9 862
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de réhabilitation thermique suite aux travaux d'extension de l'école Jules Ferry	58 871
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Réfection du chauffage et du sol de l'église Sainte-Geneviève	74 000
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux et interventions sur les installations thermiques de 49 bâtiments	1 000 000
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment administratif et social rue des Parisiens	67 753
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux d'étanchéité des toitures terrasses des locaux d'Azur Tennis Club d'Asnières-sur-Seine	6 804
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau	157 080
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des chaudières de la mairie annexe	34 511
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Rénovation thermique du groupe scolaire le Bourg 2	483 212
Bagnolet	OPH de Bagnolet	Réhabilitation thermique de 64 logements locatifs sociaux situés dans le quartier des Malassis	536 453
Bagnolet	EPT Est Ensemble	Rénovation énergétique de la piscine des Malassis à Bagnolet	324 701
Bobigny	EPT Est Ensemble	Dimension environnementale de la construction et de l'aménagement d'un nouveau cinéma à Bobigny	1 000 000
Bondy	Bondy habitat	Réhabilitation de la résidence du potager	1 000 000

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bondy	Bondy habitat	Réhabilitation thermique de la résidence Suzanne Buisson	1 000 000
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Rénovation thermique du Groupe Scolaire Moulin à Vent - Bâtiments scolaires	1 000 000
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Travaux d'amélioration de la performance énergétique sur le gymnase Rousseau	346 999
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo	418 278
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Travaux de rénovation thermique de la paroisse Saint-Vincent de Paul	196 167
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès	279 333
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité sur la toiture de l'école primaire Georges Mercier	85 590
Drancy	Drancy	Rénovation énergétique du groupe scolaire Cachin/Jorissen	797 525
Epinay-sur-Seine	Seine-Saint-Denis habitat	Réhabilitation thermique de 98 logements, dimension thermique de la création de 11 logements neufs sur l'îlot du Marché	432 803
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Travaux de rénovation thermique sur le Centre Communal d'Action Sociale	49 003
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Travaux de rénovation thermique sur l'hôtel de ville, l'école Jean Macé, le centre municipal de santé et l'école du Parc	60 390
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation énergétique de la maternelle Scarron	157 853
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Isolation du plancher bas du bâtiment de la maternelle Jean Macé dit "La Rotonde"	8 319
Garches	Garches	Remplacement de deux chaudières et d'une centrale de traitement d'air de trois équipements municipaux	84 970
Gennevilliers	Gennevilliers	Rénovation du Rez-de-chaussée de la Mairie	637 333
Gennevilliers	Gennevilliers	Dimension thermique de la création d'un bâtiment à usage périscolaire et extrascolaire au sein de l'école maternelle des Grésillons	114 995
Gennevilliers	Gennevilliers	Dimension environnementale de la reconstruction des bâtiments administratifs et d'accueil du centre équestre	179 472
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique de l'hôtel de ville	123 525

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2021

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique des structures éducation, petite enfance, jeunesse et sports	209 040
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique d'un bâtiment existant en vue de la création d'une maison de santé	174 138
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Rénovation de la chaufferie du foyer Ambroise Croizat	28 080
Juvisy sur Orge	Juvisy sur Orge	Remplacement de l'ensemble des menuiseries en simple vitrage de l'Hôtel de Ville et de la Crèche Korczak	50 107
Juvisy sur Orge	Juvisy sur Orge	Réfection de la toiture des classes de la maternelle Jean Jaurès	11 458
La-Queue-en-Brie	La-Queue-en-Brie	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Pauline Kermogard	40 000
Le Blanc Mesnil	Seine-Saint-Denis habitat	Réhabilitation de la Résidence Pasteur de 285 logements	1 000 000
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Remplacement de menuiseries extérieures dans le groupe scolaire Paul Doumer - Brossolette	68 193
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Remplacement de menuiseries extérieures de la Mairie	46 070
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation de la chaufferie gaz dans les locaux de la Protection Maternelle Infantile	36 692
Le Pré-Saint-Gervais	Le pré-Saint-Servais	Rénovation énergétique et thermique de la résidence autonomie le Clos Lamotte	1 000 000
Le Pré-Saint-Gervais	Seine-Saint-Denis habitat	Réhabilitation thermique de la Cité Jardin Henri Sellier – ilot 3 Danton Faidherbe	1 000 000
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Isolation thermique de l'école maternelle Bellevue	208 361
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Remplacement des menuiseries extérieures des écoles maternelle et élémentaire Benoit Malon et de l'école élémentaire Joséphine Baker	33 415
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Passage au gaz naturel des anciennes chaufferies au fuel de la médiathèque et du conservatoire	30 500
Malakoff	Malakoff	Amélioration thermique de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier	29 070
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Restauration thermique de la Ferme de Monsieur	171 864
Mandres-les-Roses	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Réhabilitation thermique de la médiathèque, de l'espace culturel et du Relais Assistants Maternels (RAM) sur le site de l'ancienne école Charles de Gaulle	231 940

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Meudon	Meudon	Réfection de l'étanchéité de la salle de dojo du gymnase Bel Air	11 367
Montfermeil	Montfermeil	Dimension thermique de la reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry en école passive	1 000 000
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville	454 925
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réhabilitation thermique de la Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ) et de la halte-jeux	192 200
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réhabilitation thermique de l'immeuble d'habitation 8 rue Paul Letombe et du groupe scolaire Bel-Air	255 542
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Rénovation énergétique de la patinoire municipale	616 558
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Rénovation thermique du gymnase Marcel Cerdan	340 446
Orly	Orly	Dimension thermique de la construction d'un institut médico-éducatif, d'un groupe scolaire et d'un centre social	1 000 000
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Rénovation thermique du Centre Culturel Wladimir d'Ormesson	359 112
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Isolation thermique du gymnase d'Amboile	248 815
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Réaménagement et rénovation thermique des services techniques et de la salle Colbert	72 475
Paris	Paris	Rénovation des installations techniques de la piscine et des bains-douches Rouvet	530 730
Paris	Paris	Rénovation thermique des installations techniques de la piscine Didot	512 791
Paris	Paris	Rénovation thermique des installations techniques de la piscine La Plaine	546 166
Rosny-Sous-Bois	Rosny-Sous-Bois	Dimension thermique de la construction du groupe scolaire Jean Mermoz	1 000 000
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation des chaufferies de quatre sites municipaux (crèche la caravelle, centre de loisirs Michel Ricard, école primaire camus et groupe scolaire jean moulin)	91 913
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Travaux d'isolation de la toiture du gymnase des Buissonnets	29 199
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Programme de rénovation thermique énergétique du gymnase Jean Dame	329 146

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2021

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Travaux de rénovation thermique et énergétique dans quatre établissements scolaires	49 621
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des équipements de chauffage par des chaudières à condensation dans quatre équipements communaux	64 077
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Travaux de renforcement de l'isolation thermique des murs et parois vitrées de trois équipements communaux	95 748
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Programme de renouvellement des chaudières dans les bâtiments communaux	110 290
Santeny	Santeny	Réfection de la charpente, de la toiture et de la façade de l'église Saint-Germain d'Auxerre	400 000
Santeny	Santeny	Réfection de la charpente, de la toiture et de la façade de l'église Saint-Germain d'Auxerre - Phase 2	400 000
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Création d'une Maison des Associations	579 485
Sceaux	Sceaux	Rénovation énergétique du centre de loisirs des Blagis	145 478
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 6 bâtiments publics	286 820
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique des groupes scolaires Jules Ferry et Edouard Vaillant	36 614
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Rosenberg	233 921
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Remplacement de menuiseries extérieures sur les façades Nord et Ouest de l'hôtel de ville	133 099
Vanves	Vanves	Travaux d'aménagement d'une médiathèque sur deux sites - volet rénovation thermique	380 728
Vaucresson	Vaucresson	Création d'un sas au centre culturel "La Montgolfière"	6 700
Vincennes	Vincennes	Travaux de rénovation thermique des façades de l'école élémentaire de l'Ouest	500 000
Vincennes	Vincennes	Dimension environnementale de la construction d'un complexe sportif	500 000
Thiais	Thiais	Acquisition de véhicules propres (électriques et GNV)	13 934
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Travaux de raccordement des chaufferies de quatre sites municipaux au réseau de chauffage urbain	182 328
Valenton	Valenton	Acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale	11 645

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Vaucresson	Vaucresson	Réaménagement du cimetière (végétalisation)	64 000
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'un véhicule propre et installation de deux bornes de rechargement	8 860
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	25 092
Vincennes	Vincennes	Travaux de végétalisation des terrasses de 5 écoles	351 744
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			27 696 421 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Sceaux	Sceaux	Achat de 3 locaux commerciaux à usage de restaurant	290 272
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	2 ^e phase opérationnelle du projet « Métabolisme urbain » : financement d'une étude d'économie circulaire	84 000
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			374 272 €

PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Argenteuil	Argenteuil	Aménagements cyclables dans diverses zones de la commune	35 429
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Étude sur le comblement et l'aménagement du secteur de l'ex RN2 Ouest	120 000
Bondy	EPT Est Ensemble	Réalisation d'une passerelle sur le Canal de l'Ourcq au niveau de la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy	999 575
Bondy et Pavillons-sous-Bois	Bondy	Réhabilitation du Pont de la Forêt	26 002

ANNEXES : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2021

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Courbevoie	Département des Hauts-de-Seine	Aménagement d'une promenade sur les berges en aval du Pont de Courbevoie	497 070
Créteil	Créteil	Requalification de l'avenue Gallieni	81 435
Drancy	Drancy	Aménagement de pistes cyclables sur l'avenue Diderot et la rue de la Station	141 587
Fresnes	Fresnes	Interconnexion piétonne dans le quartier des Frères Lumière	223 624
Gagny	Gagny	Aménagements cyclables et piétons dans le centre-ville	165 113
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Création d'une piste cyclable et d'un itinéraire piéton balisé	352 648
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Déploiement d'une Micro-Folie	11 400
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Pérennisation de pistes cyclables temporaires	284 879
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Actions du plan vélo de la commune : aménagement d'itinéraires cyclables, création d'un abri vélo et installation de 100 arceaux	53 131
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Implantation d'une Micro-Folie dans la salle foyer/bar du centre culturel cinéma Yves Montand	50 452
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Création d'une voie verte dans le périmètre du collège Simone Veil	16 360
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Remplacement de la passerelle du parc urbain	15 250
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Installation d'une Micro-Folie	14 842
Pantin	Pantin	Aménagement de voies cyclables sur la rue Cartier Bresson	180 142
Pierrefitte-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Réaménagement en mobilité douce de l'espace public de l'avenue Gallieni à Pierrefitte-sur-Seine	154 812
Saint-Ouen	EPT Plaine Commune	Requalification de la place de la Mairie à Saint-Ouen	565 580
Sevran	Sevran	Aménagement de voies vertes à Sevran	517 150
Vaucresson	Vaucresson	Enfouissement des réseaux Joffre tranche 2	68 015
Villemomble	Villemomble	Réalisation d'une piste cyclable reliant la gare de Raincy-Villemomble à la gare de Gagny	126 878

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Restructuration urbaine durable pour le désenclavement d'une zone d'activité, par développement des modes de déplacements non polluants, végétalisation d'un milieu minéral et limitation des pollutions lumineuses	500 000
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Installation d'une micro-folie	26 188
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres	25 092
Vincennes	Vincennes	Travaux de végétalisation des terrasses de cinq écoles	351 744
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			5 227 562 €

ANNEXE

FMIN : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS MÉTROPOLITAIN DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE EN 2021 POUR UN MONTANT TOTAL DE 930 951 €

48 %

TRANSITION NUMÉRIQUE,
FONCTIONNEMENT ET
ORGANISATION DE LA
COLLECTIVITÉ

450 914 €

20 %

ENVIRONNEMENT
EN ZONE
URBAINE DENSE

184 000 €

19 %

INNOVATION EN
MATIÈRE DE TOURISME
ET DE CULTURE

176 123 €

5 %

ÉCONOMIE DE
PROXIMITÉ

46 564 €

4 %

MOBILITÉS DOUCES
ET DURABLES

40 000 €

3 %

URBANISME ET
AMÉNAGEMENT URBAIN

23 750 €

1 %

SERVICES PUBLICS
NUMÉRIQUES AUX HABITANTS

9 600 €

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Aulnay Shopping	18 596 €
Sceaux	Sceaux	La Manufacture, fablab fibres et textile	27 968 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			46 564 €

ENVIRONNEMENT EN ZONE URBAINE DENSE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre	EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre	Acquisition d'un progiciel de modélisation de trajectoire énergétique et d'état patrimonial	60 000 €
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Acquisition d'un progiciel de modélisation de trajectoire énergétique et d'état patrimonial	60 000 €
Vitry-sur-Seine	Vitry-sur-Seine	Acquisition d'un progiciel de modélisation de trajectoire énergétique et d'état patrimonial	60 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Restitution des données de production des centrales solaires municipales	4 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			184 000 €

INNOVATION EN MATIÈRE DE TOURISME ET DE CULTURE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Le sport connecté au parc des Bords de Seine	17 884 €
EPT Plaine Commune	EPT Plaine Commune	Solution de gestion du patrimoine arboré et des aires de jeux et de sport	40 000 €
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Mediabuss "la baraque"	39 936 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
EPT Paris-Ouest-la-Défense	EPT Paris-Ouest-la-Défense	Expérimentation de kiosque autonome à Rueil-Malmaison	26 905 €
EPT Vallée Sud Grand Paris	EPT Vallée Sud Grand Paris	Portail spectacle vivant ValléeScope avec billetterie et banque de données communes	40 000 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Implantation d'un FabLab et d'un espace de réalité virtuelle	11 398 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			176 123 €

MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Stationnement intelligent en cœur de Ville	40 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			40 000 €

SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES AUX HABITANTS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Paris-Ouest-la-Défense	Levallois	Pilote innovant de déploiement d'espace de coworking à Levallois	9 600 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			9 600 €

TRANSITION NUMÉRIQUE, FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Developpement numérique en faveur de la santé	13 349 €
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Lutte contre la fracture numérique dans les écoles	4 999 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Suresnes	Suresnes	Dématérialisation des états de présence en centre de loisirs	32 175 €
Suresnes	Suresnes	Dématérialisation des échanges de l'exécutif	39 639 €
Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-Fossés	Portail d'ouverture des données publiques	33 400 €
Bry-sur-Marne	Bry-sur-Marne	Dématérialisation des instances municipales	18 575 €
Vaucresson	Vaucresson	Création d'un guichet unique et acquisition d'un affichage numérique	34 990 €
EPT Plaine Commune	EPT Plaine Commune	Solution de gestion des signalements dans l'espace public	40 000 €
Sceaux	Sceaux	Projet "une adresse mail par agent"	40 000 €
Sceaux	Sceaux	Le Numérique dans les écoles	40 000 €
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution numérique de gestion du patrimoine	40 000 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Formation au numérique des agents	40 000 €
EPT Grand-Paris-Seine-Ouest	EPT Grand-Paris-Seine-Ouest	Projet de dématérialisation globale des documents	26 287 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Inclusion numérique dans les écoles à destination des élèves en situation de handicap ou à besoins scolaires particuliers	40 000 €
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Projet d'informatisation de la régie d'encaissement	7 500 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			450 914 €

URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Montreuil	Est Ensemble	Mémoires Vives	23 750 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			23 750 €

ANNEXE

**FIMACS: DOSSIERS
FINANCÉS AU TITRE DU
FONDS D'INTERVENTION
MÉTROPOLITAIN DE
SOUTIEN À L'ARTISANAT,
AU COMMERCE ET AUX
SERVICES EN 2021 POUR
UN MONTANT TOTAL DE
740 000 €**

ANNEXE FIMACS

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE A FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bagneux	Bagneux	Etude de l'appareil commercial à l'échelle de la commune	20 000
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Création du marché couvert Anatole France	500 000
Juvisy-sur-Orge	Juvisy-sur-Orge	Réaménagement de l'espace public de la Grande Rue	170 000
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Aide au recrutement du manager de commerce sur 2 ans maximum (prise en charge des salaires)	50 000
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS			740 000 €

GLOSSAIRE

ALEC

Agence Locale de l'Énergie et du Climat

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie

AFB

Agence Française pour la Biodiversité

AIP

Appel à Initiative Privée

AMI

Appel à Manifestation d'Intérêt

AODE

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie

APUR

Atelier Parisien d'Urbanisme

BRGM

Bureau des Recherches Géologiques et Minières

CAO

Centre Aquatique Olympique

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations

CIRIDD

Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable

CJUE

Cour de Justice de l'Union Européenne

CMA

Chambre de Métiers de l'Artisanat

CoDev

Comité de Développement

CRESS

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

DGF

Dotation Globale de Fonctionnement

EPCC

Établissement Public de Coopération Culturelle

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPT

Établissement Public Territorial

EPTB

Établissement Public Territorial de Bassin

ESS

Économie Sociale et Solidaire

FIM

Fonds d'Investissement Métropolitain

FIMACS

Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services

FINA

Fédération Internationale de Natation

FMIN

Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique

GEMAPI

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GPA

Grand Paris Aménagement

IFSTTAR

Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux

IMGP

Inventons la Métropole du Grand Paris

INEC

Institut National de l'Économie Circulaire

LPO

Ligue de Protection des Oiseaux

MIPIM

Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier

ObsAR

Observatoire des Achats Responsables

OLAP

Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

ONF

Office National des Forêts

ORF

Observatoire Régional du Foncier

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

PGRI

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

PPA

Personnes Publiques Associées

PPBE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

PPVE

Participation du Public par Voie Électronique

PREP

Parcours de la Rénovation Énergétique Performante

RTE

Réseau de Transport d'Électricité

SARE

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain

SDEM

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain

SIGEIF

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité

SMAM

Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras

SEDIF

Syndicat des Eaux d'Île-de-France

SGP

Société du Grand Paris

SIAAP

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SIFuREP

Syndicat Intercommunal Funéraires de la Région Parisienne

SIGEIF

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

SIMI

Salon de l'Immobilier d'Entreprise

SIPPEREC

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication

SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique

SOLIDeO

Société de Livraison Des Ouvrages Olympiques

Syctom

Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Parisienne

ZAC

Zone d'Aménagement Concerté

ZFE

Zone à Faibles Émissions

INDEX

- Agriculture urbaine 29, 91, 92
Air 28, 50, 75-80, 84, 91, 102, 135, 148
Assemblée des maires 21, 33, 49
Attractivité économique 4, 13, 14, 18, 30, 36, 37, 41, 44, 54, 57, 60, 68, 77, 89
Biodiversité ... 5, 29, 30, 42, 49, 72-74, 87-91, 106, 148
Bruit 28, 74, 93, 148
Centre Aquatique Olympique 4, 13, 15, 19, 30, 35, 37-39, 42, 46, 148
Conseil de développement (CODEV) ... 5, 16, 33, 105, 148
Culture ... 16, 30, 36, 43, 44, 46, 59, 60, 105, 136-140, 148
Développement durable 15, 28, 91, 148
Économie circulaire 15, 19, 30, 42, 58, 63-65, 78, 115, 139, 144
Économie métropolitaine 16, 59, 60
Élus 21, 30, 31, 43, 49, 61, 63, 64, 67, 69, 89, 95, 105, 106
Finances 31, 106, 108, 114
Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 5, 12, 30, 45, 50, 57, 78, 85, 89, 91, 114, 126-141, 148,
Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) 5, 70, 114, 142, 143, 148
Habitat 6, 14, 31, 33, 60, 74, 82, 88, 94, 101, 115, 134-137, 148
Inondation ... 29, 35, 43, 91, 96, 97, 99-102, 104, 111, 148
Inventons la Métropole du Grand Paris (IMG)P 4, 14-16, 40-42, 117-125, 148
Logistique métropolitaine 14, 18, 61, 62, 64, 78
Marchés publics 115
Milieux aquatiques .. 29, 35, 43, 96, 97, 102, 103, 114, 148
Mobilité 5, 29, 33, 42, 45, 50, 55, 59, 62, 68, 74, 76, 85, 86, 88, 106, 112, 113, 130, 138,
Nature en ville 29, 50, 88, 89, 91, 106, 130
Numérique 5, 30, 35, 42, 44, 57, 59, 60, 67-72, 73, 106-108, 114, 148
Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ... 52, 62, 65, 78
Partenaires 4, 5, 14, 37, 38, 49, 56, 61, 68, 73, 76, 80, 89, 90
Rééquilibrage territorial 5, 11, 15, 35, 40, 41, 50, 54
Relance économique 16, 35, 42, 59, 60, 115
Ressources humaines 112
Santé ... 28, 47, 49, 59, 68, 74, 75, 77, 88, 89, 95, 106, 112, 113, 135, 136
Schéma de Cohérence territoriale 5, 28, 33, 41, 49, 94, 95, 102, 148
Schémas directeurs métropolitains 28, 80, 94, 103, 105, 148
Transition énergétique 41, 60, 74-76, 80, 82, 84

Direction et conception éditoriale Métropole du Grand Paris

Conception graphique Agence Giboulées

Crédits photo ©Métropole du Grand Paris ; ©Istock ;
©AdobeStock ; ©VenhoevenCS + Ateliers 2/3/4/ ; ©Proloog

Impression Périgraphic - Octobre 2022



Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris - Tél. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

